

CHARTRES VOTRE VILLE

#215 JANVIER 2022 | chartres.fr



**UN PÔLE ADMINISTRATIF
POUR VOUS SIMPLIFIER LA VIE**

DÉCOUVREZ VOTRE WEB TV DE PROXIMITÉ



Une production Chartres métropole

Chartres • **TV**

www.chartresTV.fr



Meilleurs vœux !

Madame, Monsieur,

Je vous souhaite le meilleur en 2022. Pour vous-même, votre famille et vos proches. Des vœux de bonheur et de santé qui prennent un relief particulier au moment où nous assistons à un regain de la pandémie, doublé par l'apparition d'un nouveau variant du Covid. Je ne peux que vous recommander à tous de bien vous protéger, de vous faire vacciner. La ville de Chartres continuera évidemment à répondre aux demandes de l'État en tant que de besoin. Permettez-moi de remercier en votre nom tous les professionnels de santé qui se dévouent sans compter leur temps ni ménager leurs vacances pour le bien commun, avec une pensée particulière pour les personnels des Hôpitaux de Chartres.

Mais je voudrais vous parler aussi de ce que nous allons faire ensemble. À cet égard, 2022 verra nombre de projets devenir réalités, à l'image du Pôle administratif qui ouvre progressivement ses portes. Avec le souci et l'ambition d'associer l'humanité de l'accueil et l'efficacité des outils numériques, au bénéfice des 140 000 habitants de notre agglomération. Je vous invite d'ores et déjà à vous y rendre. C'est votre maison commune et elle le sera encore davantage dans quelques semaines lorsque les salons de réception ouvriront. Nous retrouverons alors un cœur battant au rythme des manifestations publiques et associatives chartraines.

Comme chaque année à pareille époque, je vous dresse en outre l'état d'avancement des projets de la Ville, et de ce que nous allons réaliser, achever, entreprendre cette année pour vous permettre de vivre une ville plus belle, plus moderne, plus apaisée. Cela passe par les transports et la manière de circuler. Cela recouvre aussi toutes les questions relatives au logement, très dynamique chez nous, et dans tous les quartiers. 2022 verra d'ailleurs le démarrage de la reconstruction de la Madeleine sur elle-même, avec les premiers préparatifs de l'édification d'un nouveau mail commercial habité. Ses 9 000 habitants l'attendent.

En vous renouvelant mes vœux les plus chaleureux, je me réjouis de vous retrouver, de vous rencontrer et d'échanger avec vous, à votre demande ou simplement au hasard des rues et des places de cette ville que nous aimons tant.

C'Chartres !

Jean-Pierre GORGES
Maire de Chartres



**VOTRE VILLE
LE MAGAZINE
DE CHARTRES
NUMÉRO 215
JANVIER 2022**

HÔTEL DE VILLE
PLACE DES HALLES
28019 CHARTRES CEDEX
Tél. 02 37 23 40 00
votreville@agglo-
ville.chartres.fr
chartres.fr

**DIRECTEUR
DE LA PUBLICATION**
JEAN-PIERRE GORGES

**CO-DIRECTEURS
DE LA PUBLICATION**
ÉLISABETH FROMONT
JEAN-MAURICE DUVAL

**DIRECTEUR
DE LA COMMUNICATION**
STÉPHANE LEFEBVRE

RÉDACTEUR EN CHEF
PAUL GUERMONPREZ



RÉDACTION
STÉPHANE LEFEBVRE
JEAN-GUY MURIEL
MAEVA DELOGE DAGBA
JULIEN CARRARA

PHOTOGRAPHIES
GROUPEMENT MARTINO

**MAQUETTE,
MISE EN PAGE**
STUDIO GRAPHIQUE,
MAIRIE DE CHARTRES

IMPRESSION
GROUPE MORAULT
IMPRIMERIE DE COMPIÈGNE

TIRAGE
31 000 EXEMPLAIRES

DISTRIBUTION
MAIRIE DE CHARTRES

Dépôt légal:
à parution
N° ISSN : 1257-5194



Les joueurs du C'Chartres Rugby aux côtés de l'équipe de France et son staff, fin octobre au Centre national du rugby à Marcoussis, dans l'Essonne.

10

**LA VILLE
VOUS PROPOSE**

**UN PÔLE ADMINISTRATIF
POUR VOUS FACILITER LA VIE**

50





SOMMAIRE

ANIMATION

LA CITADELLE PRÉPARE
CHARTRES MÉDIÉVALE

60

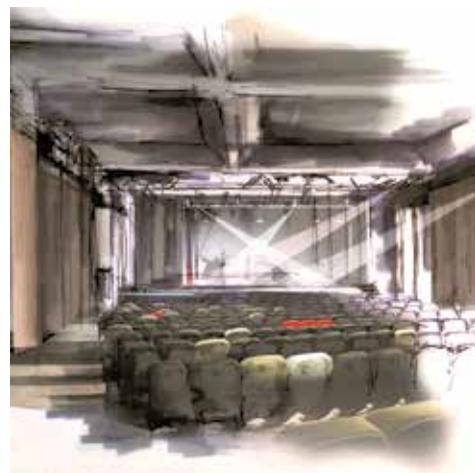
SPORTS

BILAN DE MI-SAISON
DES ÉQUIPES C'CHARTRES

68

CULTURE

LA SPL CHARTRES
SPECTACLES EST NÉE



« Une année de réalisation »

Comment se présente l'année 2022 pour Chartres et les Chartrains ?
Le tour d'horizon du maire Jean-Pierre Gorges.



Votre Ville: La bonne nouvelle, c'est la décision du Premier ministre de lancer la mise en concession de l'autoroute A154.

Jean-Pierre Gorges: Enfin! Ceux qui vivent les embouteillages quotidiens sur la rocade ouest verront la fin de leurs tourments, comme ceux qui supportent les encombrements dus au trafic de transit côté est de la ville et de l'agglomération. C'est la seule solution réaliste, si nous ne voulons pas attendre encore quarante ans la réalisation sur d'hypothétiques fonds publics d'une quatre voies gratuite entre Nonancourt et Allaines. 2022 verra l'engagement concret des préparatifs.

Heureux de voir le Pôle administratif ouvrir ses portes?

Le résultat est à la mesure de nos attentes et, plus important encore, de celles des premiers usagers de l'hôtel de Ville et d'Agglomération. C'est vraiment une page qui se tourne, un peu comme lorsque l'Odyssee a ouvert ses portes. Nous sommes devant un bâtiment public d'une nouvelle génération. Tous les retours que j'entends sont positifs: la qualité des locaux et en même temps celle de l'accueil, la fluidité et la rapidité du traitement des demandes de chacun. Et puis, dans les trois

mois qui viennent, les salons de réception accueilleront les manifestations chartraines publiques et associatives. Nous allons retrouver une vie, une convivialité normale, la qualité en plus. Et puis tous nos services seront installés fin mars début avril dans les bâtiments côté rue Saint-Michel. Ils travailleront enfin ensemble, au

même endroit, avec toutes les synergies positives que cela entraîne. Un outil à la mesure du dynamisme et des ambitions d'une agglomération de 140 000 habitants. À l'exemple de son nouveau Centre de supervision urbain, qui pilotera les 400 caméras de vidéoprotection installées dans l'Agglomération. Quant aux anciens locaux

du guichet unique, boulevard Chasles, la Mission locale pour l'emploi les occupera bientôt, au centre de l'agglomération, ce qui facilitera les démarches des jeunes. Une autre ouverture dont on parle moins mérite l'attention, c'est celle de la nouvelle cuisine centrale qui délivre des milliers de repas dans les meilleures conditions aux cantines de nos écoles, de nos collectivités et maintenant à nos hôpitaux. Là encore la modernité et la qualité vont de concert, et j'espère que d'autres communes saisiront l'occasion d'en faire bénéficier les élèves de leurs écoles.

Toujours au chapitre des ouvertures, celle du théâtre Off...

Je le dis souvent, Chartres investit massivement dans la culture: le conservatoire, le cinéma, le théâtre restauré, la médiathèque et maintenant le théâtre Off avenue Jehan-de-Beauce. C'est un outil exceptionnel que nous offrons aux troupes locales indépendantes, à la mesure de leur activité et de leurs ambitions. Dès la rentrée prochaine, elles se produiront dans trois salles parfaitement équipées pour le spectacle vivant d'aujourd'hui. Ce sera la mutation réussie d'un cinéma vieillot en un outil d'avant-garde. Notre boulevard de la Culture méritera encore mieux son nom, en attendant l'ouverture du Complexe culturel et sportif sur le site voisin du Pôle Gare. Ainsi, à la rentrée 2023, Chartres disposera de la gamme moderne des équipements culturels d'une agglomération du XXI^e siècle. Et au point de convergence de tous les moyens de transport, puisque le chantier du nouveau parking de la Gare est bien engagé. Il sera coiffé de la dalle du nœud intermodal qui accueillera bus et cars avec accès direct aux





quais. Parallèlement, le quartier du Pôle Gare continuera de prendre forme: logements, commerces, hôtel, maison de santé, etc. 2022 marquera le basculement vers son achèvement de ce projet de 32 hectares.

Remontons vers le centre-

ville. Comment avance votre stratégie de restauration du bâti pour le repeuplement de l'espace inscrit dans l'anneau des boulevards ?

Pour intervenir dans un espace complexe, largement réglementé et souvent privé, nous avons dû nous doter d'outils juridiques. En 2022, nous vou-

lons élargir l'espace du Secteur sauvegardé à l'ensemble de l'espace circonscrit entre les boulevards, ce qui n'est pas une petite affaire: constitution et dépôt d'un dossier devant les instances nationales du Patrimoine. Nous poursuivrons l'opération Façades. Nous continuerons l'action ORI, qui



nous permet d'aller plus loin en intervenant sur la restauration d'immeubles entiers, par l'incitation de préférence. Lors du dernier Conseil municipal, nous avons créé une sorte de « permis de louer », qui nous permet de contrôler l'état d'un logement locatif. La mixité sociale, ce n'est pas carte blanche aux

marchands de sommeil! Et puis nous devons anticiper l'arrivée des nouveaux habitants et de leurs voitures, en lançant dès maintenant les études d'implantation de parkings privés souterrains pour leur stationnement. Puisque nous parlons du centre historique, il est temps d'engager la requalification des voies bordant les portails Royal, Nord et Sud de la cathédrale.

Et les quartiers? Quelles seront les étapes 2022 de leur transformation?

Que cela soit à Rechèvres ou aux Clos, l'ancien Beaulieu, l'évolution se poursuivra normalement, toujours au rythme des habitants. C'est à la Madeleine que les choses vont véritablement s'engager maintenant, comme je l'ai annoncé aux habitants qui sont dans l'attente. Nous allons amorcer la reconstruction du quartier sur lui-même, avec la construction d'un nouveau mail commercial habité. Parallèlement, nous avons commencé à libérer un bâtiment ancien avenue Aristide-Briand. Vous savez que la zone commerciale dite Carrefour a vocation à être transférée de l'autre côté de l'avenue Jean-Mermoz. Or, nous lancerons à la fin du premier semestre la construction du nouveau parc des expositions. Lorsqu'il sera achevé, nous pourrons libérer les terrains occupés par l'actuel équipement dépassé. Plus largement, je veux souligner que des centaines de logements se construisent chaque année à Chartres, ce qui marque l'attractivité et le développement de la ville et de l'agglomération. Vous pouvez voir que la zone de la Courtille, qui regarde le centre ville historique, est désormais

bien avancée. Et nous sommes en train d'accompagner les premiers pas de l'aménagement des espaces inoccupés porte Morard, selon les études et les marchés de définition réalisés dès le premier mandat. Vous voyez que l'ensemble de notre action sur la ville répond au développement d'un plan mûri de longue date: transformer Chartres en restant fidèle à son Histoire.

Vous revendiquez l'organisation d'une ville plus « apaisée ». Comment aider les Chartrains à vivre mieux leur ville?

Là encore, nous mettons en œuvre progressivement un plan d'ensemble. Tel ou tel élément peut surprendre, parce qu'il conduit à des changements d'habitudes, il faut bien voir que c'est la baisse de la vitesse à 30 km/h qui permet de supprimer progressivement les feux tricolores. De même, quand nous instaurons des sens uniques, c'est qu'il n'est pas possible dans des rues plus ou moins étroites de juxtaposer deux voies de circulation, des places de stationnement, des trottoirs larges et sécurisés, avec un accès facile pour les transports publics en ménageant la qualité de vie (le bruit) des riverains. Et en discutant avec ces mêmes riverains, ils reconnaissent que nos expérimentations diminuent les flux dans leur rue. Nous avons testé ce modèle il y a déjà plusieurs années quand nous avons requalifié la rue de Rechèvres. Nous la répliquons en l'adaptant à chaque situation particulière. C'est au terme du processus complet que chacun pourra mesurer la différence et le progrès.

Des classes à la découverte du monde

Séjours au Rigeard ou à la neige, visite du musée du Louvre... les classes découvertes « dépaysent » les élèves et favorisent les apprentissages.

Chaque année, les enseignants volontaires proposent des classes découvertes à leurs élèves. Grâce au contact de nouveaux environnements naturels ou culturels, les acteurs du monde économique et social ou des pratiques sportives, ces classes découvertes rendent les apprentissages concrets. Pour que tous les enfants y aient accès, la Ville subventionne ces programmes. Onéreux pour les familles, malgré l'aide des coopératives scolaires et des parents d'élèves, ces projets nécessitent le soutien des collectivités.

La Ville a voté en novembre plus de 85 000€ de subventions aux écoles publiques et privées pour accompagner 127 classes et 2 566 élèves. Au programme: théâtre, équitation, voile, visite du Louvre... Douze classes participent à deux séjours à la neige et trois à la mer. Pour Benoît Lecomte, directeur de l'école Maurice-Carême, « les classes découvertes approfondissent les apprentissages, le raisonnement et les compétences transverses: citoyenneté, comportement, éducation morale et civique. Elles participent à l'ouverture d'esprit en dehors du cocon familial ».



Le résultat d'un travail partenarial

« Nous travaillons en lien avec la Ville, le Département et les partenaires du territoire, poursuit Benoît Lecomte. Pour notre classe de neige, la Ville donne 8 000 € et la coopérative scolaire 4 000 €. La part des familles s'élève à 16 000 € pour 40 élèves, dont une partie prise en charge par le CCAS pour les familles en difficulté. Enseignants et parents d'élèves

mettent en place la vente d'un calendrier et d'objets fabriqués en classe, un loto, une participation ouverte sur la plateforme La trousse à projets ».

« Je suis très attachée à ces moments de partage et d'éveil à un environnement différent... facteurs d'épanouissement pour les enfants. Je remercie les enseignants qui font l'effort de réaliser ces projets de classe », conclut Dominique Dutartre, adjointe en charge des Affaires scolaires.

Un accueil scolaire sous le signe de la sécurité

Depuis le début de la crise sanitaire, la Ville applique dans les établissements scolaires un protocole sanitaire strict et adapté à l'évolution de la pandémie afin d'assurer la sécurité des élèves tout au long de la journée.



Dominique Dutartre, adjointe en charge des Affaires scolaires et de la Petite enfance

En lien avec la direction académique d'Eure-et-Loir, les responsables et agents de la Ville s'adaptent autant de fois que nécessaire aux modifications des protocoles imposés par l'État depuis le début de la crise sanitaire. Placé en niveau 2 à la rentrée de septembre 2021, le protocole sanitaire est passé début décembre en niveau 3. Le brassage entre classes a été interdit et le port du masque en extérieur est redevenu obligatoire. Des gestes et habitudes que le personnel scolaire maîtrise maintenant parfaitement.



Les classes et espaces de circulation sont nettoyés, désinfectés et aérés plusieurs fois par jour, en insistant sur les sanitaires et les surfaces les plus touchées (poignées de portes, rampes d'escalier, interrupteurs). Tous les membres du personnel veillent avec pédagogie au respect des gestes barrières (lavage des mains, port du masque) par les enfants.

Vigilance accrue lors du temps de restauration

La Ville apporte une vigilance particulière au temps de restauration pendant lequel elle

maintient un protocole renforcé en niveau 3 depuis la rentrée de septembre : distance de 2 mètres entre les groupes de classe, désinfection des tables entre chaque service, distribution individuelle pour le pain, les fruits et l'eau.

« Je salue le travail accompli par toutes les équipes face à ces lourdes contraintes qui sont imposées aux collectivités par l'État, le plus souvent la veille pour le lendemain », dit Dominique Dutartre, adjointe en charge des Affaires scolaires et de la Petite enfance.



Le Pôle administratif va vous simplifier la vie !

Tout est fait pour faciliter la vie des usagers dans le nouveau Pôle administratif, qui réunit en un même lieu l'ensemble des services au public et la maison des élus. *Votre Ville* met aussi l'accent ce mois-ci sur les démarches dématérialisées, conçues pour simplifier votre quotidien.



La Ville et l'Agglomération rassemblent une trentaine de compétences. Une quinzaine de services sont des interlocuteurs quotidiens des habitants et des acteurs de la vie économique, auxquels s'ajoutent de nombreux autres dédiés à la vie quotidienne : services sociaux, eaux, transport, etc.

Pour simplifier l'accès à ces services, éparpillés jadis sur 11 sites à travers le territoire, le Pôle administratif, qui est à la fois le nouvel hôtel de ville, et hôtel d'agglomération et la maison

des élus, les concentre dorénavant en un seul lieu, un guichet unique lumineux, spacieux et très fonctionnel. Tout y est organisé pour faciliter la vie des usagers et leur garantir un accueil confortable. Combiné avec la proximité des élus, ce regroupement des services ne peut que faire gagner ceux-ci en efficacité, en facilitant notamment le travail en synergie.

Un écrin piétonnier

Le pavage, ces derniers mois, de la place de l'Etape-au-Vin, des rues au Lin et Saint-Michel et du carrefour des Halles, a

mis une touche finale au pourtour de l'hôtel de ville et d'agglomération. Un écrin entièrement piétonnier et agrémenté de plantations végétales et de mobilier urbain, qui vient compléter le réaménagement du cœur de ville.

L'ensemble du Pôle administratif est accessible aux personnes à mobilité réduite. Nous vous rappelons par ailleurs qu'il est interdit de pénétrer dans le Pôle administratif des services avec un chien (hors chien-guide), un vélo ou une trottinette.

Nouveautés

Pour faciliter la vie des usagers, le Guichet unique du Pôle administratif a mis en place :

- **des horaires élargis en soirée :** ouverture désormais du lundi au vendredi de 9 h à 18 h (au lieu de 17 h) et toujours le samedi de 9 h à 12 h 30 ;
- **des bornes automatiques d'accès** pour certaines démarches ou le paiement de services (Chartres métropole, CCAS, CIAS, Chartres métropole Transport, Chartres métropole Habitat, Chartres métropole Eau, Chartres métropole Assainissement, la Carsat, Synelva et les PEP 28) et **un distributeur de titres de transports**. Les bornes viennent compléter l'offre de services dématérialisés, enrichie par deux postes informatiques en libre accès.

- **Le service Gestion du domaine public et de l'urbanisme** (voir p.14)

- **des bureaux de confidentialité** pour les formalités administratives qui en nécessitent ;

- **des rendez-vous simplifiés.** L'accès à un certain nombre de services se fait sur rendez-vous. Ils peuvent être pris en réservant un créneau par téléphone ou sur chartres.fr, mais également en se présentant à l'accueil. Selon les disponibilités, des rendez-vous peuvent vous être donnés immédiatement.

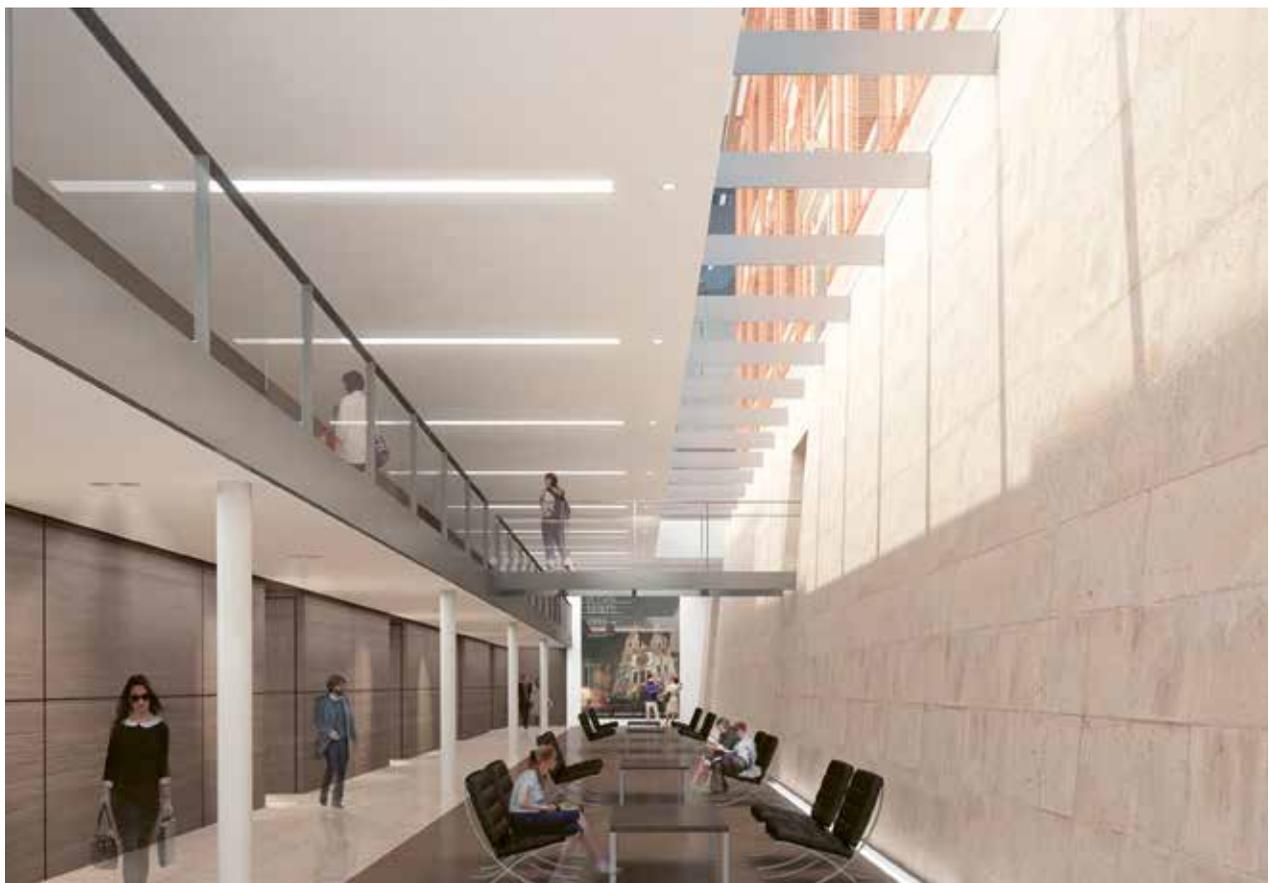
Espaces événementiels

Résolument ouvert sur la ville et ses habitants, le Pôle administratif est équipé de trois espaces polyvalents, et pour certains, modulables, conçus pour l'événementiel.

La salle des Conseils. Dotée de solutions intégrées de sonorisation et de projection, elle peut accueillir toutes sortes d'événements professionnels et associatifs (conférences, séminaires...).

La salle de réception. Vaste espace de 770 m², aménagé sous les jardins de l'hôtel Montescot, la salle de réception est modulable en deux ou trois salles distinctes et pourvue de dispositifs scéniques. Elle peut accueillir jusqu'à 700 personnes à l'occasion de réceptions ou de spectacles.

La galerie publique, qui relie en sous-sol l'aile Ouest à l'aile Est du Pôle administratif. Adossée aux fondations de l'hôtel Montescot et baignée de lumière grâce à une rangée de verrières en plafond, cette monumentale galerie offre un cadre d'exposition unique.



La galerie publique

Les services à disposition au Guichet unique



Pour un aperçu plus exhaustif des services disponibles au Guichet unique et des formalités de rendez-vous, nous vous renvoyons au numéro de décembre de Votre Agglo ou au site chartres.fr.

Vie quotidienne

Le Guichet unique, ouvert du lundi au vendredi de 9 h à 18 h sans interruption et le samedi de 9 h à 12 h 30, vous écoute et vous guide dans vos démarches administratives.

Formalités administratives

Le service des formalités administratives accueille les usagers sur rendez-vous au 02 37 23 40 00 du lundi au vendredi de 9 h à 18 h et le samedi de 9 h à 12 h 30.

Démarches en ligne

Pour rappel, le site chartres.fr vous permet :

- de prendre contact avec un élu (vous pouvez aussi le faire sur l'application Chartres, onglet « Votre mairie » puis « Prendre rendez-vous », ou appeler le 02 37 23 40 00) ;
- d'accéder au portail famille (inscriptions écoles de sports, vacances sportives, inscriptions scolaires, inscriptions périscolaires et guide *Grandir, réussir, s'épanouir à Chartres*) ;

- de prendre, modifier ou annuler un rendez-vous ;
- de vous inscrire sur les listes électorales ;
- d'obtenir un extrait d'acte de naissance, de mariage ou de décès ;
- de demander une vignette de stationnement ;
- de régler un stationnement avec PayByPhone ;
- de régler des factures en ligne avec le paiement TIPI ;
- de contacter les services techniques de la Ville.

Gestion du domaine public

L'accueil du Pôle administratif remet ou adresse aux usagers les formulaires de demande relatifs à l'occupation du domaine public.

Nouveauté: réception des demandes par un collaborateur du service, en spontané ou sur rendez-vous.

Urbanisme

Les différentes prestations proposées :

- rendez-vous avec l'instructeur en charge de votre secteur ;
- consultation ou dépôt des dossiers d'urbanisme ;
- renseignements sur tout type de dossiers d'urbanisme, consultation du Plan local d'urbanisme (PLU)...
- Hygiène et salubrité : remise de formulaires, prise de rendez-vous pour le dépôt d'un dossier...

Chartres Renov' Habitat

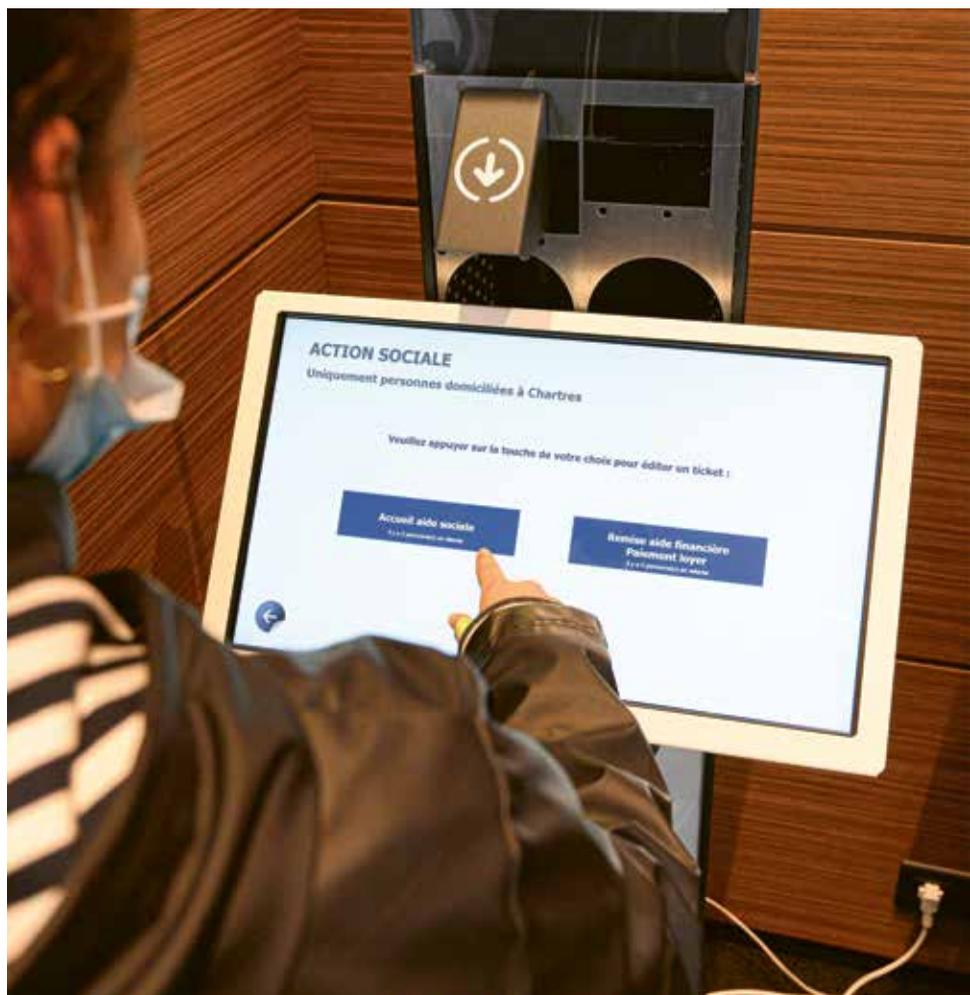
Un service gratuit qui s'adresse aux propriétaires occupants, bailleurs ou copropriétaires. Il propose un accompagnement technique et financier pour des projets de rénovation énergétique et des travaux d'adaptation à la perte d'autonomie.

Chartres métropole Eau / Chartre métropole Assainissement

En charge respectivement de la production et de la distribution d'eau potable et de la collecte et du traitement des eaux usées.

Synelva

En charge de la distribution publique et de la fourniture d'électricité et de gaz.



Chartres métropole Habitat

En charge de la gestion de logements locatifs et de la construction de projets immobiliers.

Vous trouverez en libre-service dans le hall principal :

- une borne de paiement automatique, qui permet d'effectuer le règlement de votre loyer Chartres métropole Habitat en espèces ou par carte bleue et de délivrer une attestation de paiement. Pour effectuer le paiement, le locataire doit se munir de son avis d'échéance, pièce indispensable pour se connecter à partir du code de barre qui y figure (ou le prendre en photo pour conserver son

code-barres à chaque paiement) ;

- un espace numérique avec deux ordinateurs et un photocopieur à monnaie qui permet d'imprimer des documents ou de les scanner pour les récupérer par mail.

CCAS

En charge de la mise en œuvre de la politique d'action sociale de la ville et de l'accompagnement des bénéficiaires de différents dispositifs.

Les principaux services proposés ont trait à l'aide sociale légale, aux aides sociales facultatives, à la domiciliation et à la mobilité.

En complément de son accompagnement au quotidien des seniors, le CCAS a mis en place des permanences à leur intention le vendredi matin de 9 h 30 à 12 h 30 (sans rendez-vous), pour répondre à des demandes spécifiques ou complexes.

Centre intercommunal d'action sociale de Chartres métropole

En charge de l'accompagnement social des bénéficiaires de différents dispositifs.

Carsat

Le service social de l'Assurance maladie reçoit les assurés du régime général (salariés et travailleurs indépendants) dans le cadre d'un accompagnement spécialisé en santé.

Transports

Filibus

En charge de la gestion et de l'exploitation des réseaux de transports de Chartres métropole.

Dans le hall principal, un distributeur automatique de titres (règlement exclusivement par carte bleue) permet :

- d'acheter des titres de transport avec billet sans contact ;
- de recharger des titres de transport sur les cartes et billets sans contact JV Malin ;
- de consulter les contrats présents sur les cartes et billets sans contact ;
- d'acheter des titres sans justificatifs et hors prélèvement automatique.

Navette PMR

Filibus dispose d'une navette adaptée pour le transport des Personnes à mobilité réduite. Il s'agit d'un service de transport à la demande pour les personnes handicapées titulaires de la carte d'invalidité à 80 % et plus et/ou se déplaçant en fauteuil roulant.

filibus.fr / 08 01 90 10 28

Le Pôle administratif est desservi, via l'arrêt Place Saint-Michel – Cinéma, par les lignes 1, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 11 du réseau Filibus, par un des deux circuits du nouveau service de proximité C'La Navette qui passe par les quartiers de la Madeleine, des Clos, de la Croix-Bonnard et de Saint-Brice, ainsi que par le Relais des Portes (arrêt Porte Saint-Michel).
filibus.fr

Accompagnement social

Le service Accompagnement social propose une facilité de transport qui permet aux seniors retraités chartrains d'accéder aux lieux de vie culturelle, médicale commerciale et sociale. Il est également possible de solliciter le service dans le cadre de démarches administratives, l'utilisateur étant accompagné « au bras » tout au long de son rendez-vous. Nous disposons d'autre part d'un véhicule adapté au transport de personnes en fauteuil roulant, qui peut emmener plusieurs personnes (conjoint, enfant...).

Prendre rendez-vous au 02 37 18 47 21.

Tarif : 6,80 € pour 1 heure d'accompagnement.

Consultez [chartres.fr / services-seniors / accompagnement-social](http://chartres.fr/services-seniors/accompagnement-social)

30 mn de parking offertes

Si vous vous déplacez avec votre véhicule personnel pour un rendez-vous fixé par l'un des services de la Ville ou de Chartres métropole (CCAS, CIAS, CM Eau/assainissement, Chartres métropole Habitat, Synelva et Filibus), vous aurez droit à 30 minutes de parking gratuites sur présentation de votre ticket Q-Park lors de votre rendez-vous (sauf parking Grand-Faubourg).

Parkings concernés : Hôtel de Ville, Cathédrale, Cœur de Ville et République.



« Un équipement très innovant »

Alors que la partie destinée à l'accueil du public du Pôle administratif est ouverte depuis un mois maintenant, Maria Jebli-Chédeville, adjointe en charge de la démarche Eco-ville, qui a supervisé les aménagements intérieurs, en rappelle les principes d'organisation, au regard des premières réactions des Chartrains.



| Maria Jebli-Chédeville, adjointe en charge de la démarche Eco-ville, dans un « bureau de confidentialité ».

Votre Ville : Comment s'est passée cette « rentrée » ?

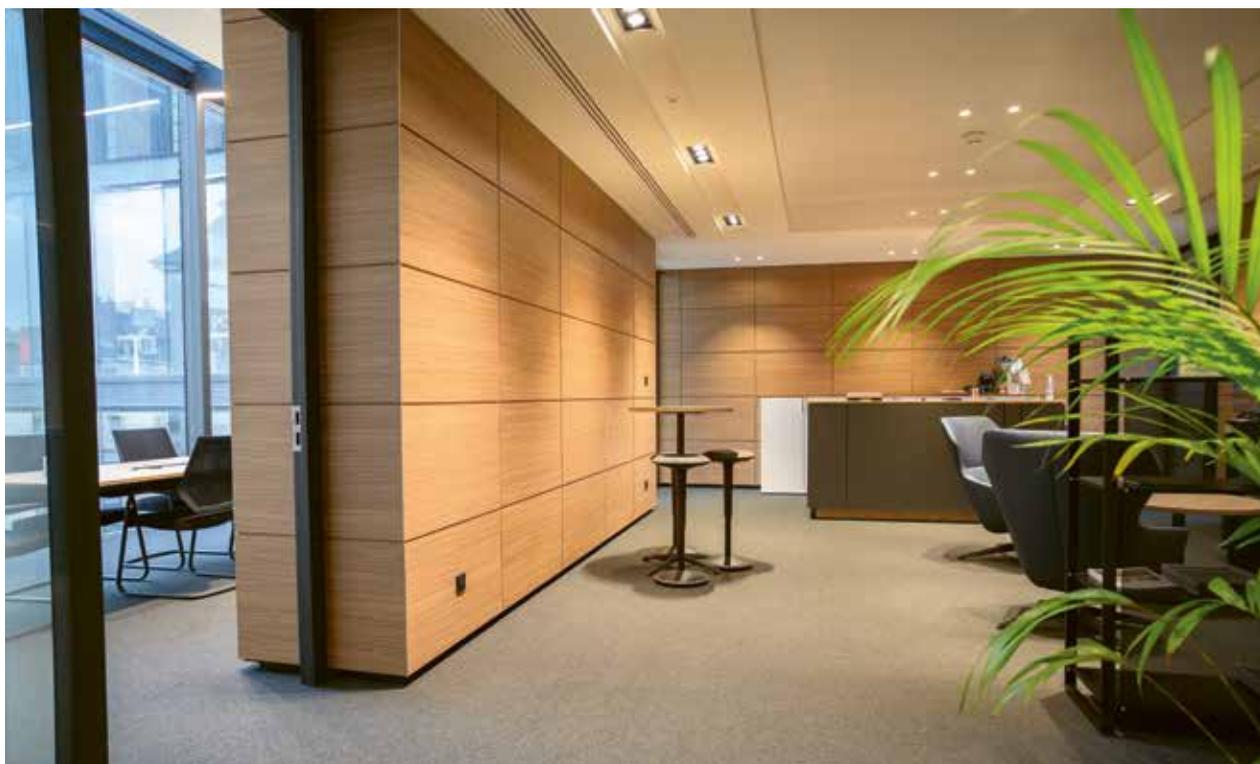
Maria Jebli-Chédeville : Nous devons être fonctionnels, et à cet égard, les premiers retours des Chartrains sont positifs. Comme ceux de nos agents. L'une des raisons d'être de ces bâtiments, c'est la mise en valeur du côté humain dans la relation entre le citoyen-usager et ses services publics. Comme c'est un équipement très innovant, il y a évidemment un temps d'adaptation et même de corrections ici ou là. La par-

tie purement administrative du pôle est, elle, en phase finale d'aménagement, de même que la grande salle de réception, modulable et divisible, destinée à l'accueil des manifestations publiques et associatives des Chartrains.

Comment avez-vous pensé l'aménagement intérieur ?

J'ai moi-même une formation dans ce domaine, mais nous avons surtout bénéficié de l'expertise du cabinet Wilmotte, et de celle d'entreprises spéciali-

sées. Quand vous entrez, vous commencez votre parcours soit à l'aide des bornes d'accueil, soit en vous rendant à des rendez-vous pris par téléphone ou par internet. Il y a des écrans partout, et en même temps vous êtes accueillis par des personnels de la Ville, formés à toutes les facettes de l'accueil. Ils ont l'expérience du système de guichet unique, puisque celui-ci existait déjà boulevard Chasles, mais les espaces et les équipements du Pôle administratif sont sans commune mesure. Tout



est prévu ici pour que l'usager puisse effectuer sans perdre de temps une, voire plusieurs démarches successivement. Vous avez même accès à des ordinateurs pour compléter vos dossiers sur place. Il nous fallait donc prévoir plusieurs sortes de locaux, de la classique salle d'attente devant des guichets, jusqu'aux petites salles au rez-de-chaussée comme dans les étages, qui permettent de recevoir les gens pour résoudre un problème particulier. Ne serait-ce que parce que l'usager ne sait pas toujours définir tout de suite son besoin précis. C'est particulièrement vrai en matière sociale, où une difficulté peut en cacher une autre. C'est également vrai en matière de logement, etc. Il fallait que l'environnement soit à la fois convivial et parfois presque intime, discrétion oblige. Au total, les gens sont surpris. Ils pensaient entrer dans un bâtiment de verre et d'acier un peu froid. Ils se retrouvent dans des espaces

lumineux et confortables. Même les couleurs n'ont pas été choisies au hasard.

Autre priorité, la qualité de travail et le confort des agents de la Ville et de l'Agglomération ?

MJC :

C'est un aspect décisif. Quand on est heureux au travail, bien installé, bien équipé, on travaille mieux. Nous avons donc veillé particulièrement à la qualité des sièges, à leur ergonomie, à l'exposition des différents bureaux et espaces de travail, car l'accès à la lumière naturelle compte beaucoup. D'autant qu'il n'y a pas de fenêtre, ce qui nous oblige à une ventilation optimale. Par ailleurs, il faut comprendre que c'est, pour beaucoup de services, la première fois qu'ils travaillent ensemble au même endroit. Nos espaces de convivialité, près des sacro-saintes machines à café, permettent de se rencontrer, de se connaître, et donc de mieux collaborer ensuite. A cet égard, nous apportons un soin

particulier à la signalétique que nous continuons d'améliorer. C'est la première manière de s'approprier un lieu. C'est vrai pour le public comme pour les personnels. Tout est étudié pour faciliter la communication entre les divers bâtiments, y compris l'Hôtel Montescot. Tout est fluide.

Vous êtes passionnée d'écologie. Ce bâtiment est pour vous un champ d'expérimentation à taille réelle ?

Sans les retards que nous avons subis, ce Pôle administratif devait même être le premier bâtiment public en France certifié HQE (Haute qualité environnementale). Nous sommes chauffés à la géothermie, la double peau qui enveloppe le bâtiment conjugue isolation et luminosité, les toits sont végétalisés, le jardin sera magnifique et bien sûr public, etc. Alors, même si vous n'avez pas de démarche particulière à effectuer, n'hésitez pas à entrer.

« L'humain et le numérique »

Franck Masselus, l'adjoint au maire responsable du projet Pôle administratif depuis l'origine, en décrit les enjeux et la dernière étape.



| Franck Masselus, 2^e adjoint en charge du projet Pôle administratif

Votre Ville : Que vous disent les premiers usagers du nouvel équipement ?

Franck Masselus : Les Chartrains se disent agréablement surpris par la qualité de ces locaux, à la fois chics et sobres. Et puis, même s'ils connaissaient déjà le système du guichet unique boulevard Chasles, ils apprécient la qua-

lité des services rendus. Tout est fait pour eux. Finis les 18 guichets répartis sur 11 sites différents et souvent éloignés. Et en plus des services de la Ville et de l'Agglomération, ils trouvent aussi nos Sociétés publiques locales (SPL), qui exercent des missions de service public, comme l'eau, les transports, etc. Quant aux personnels, ils se découvrent par-

fois et apprennent à travailler ensemble pour mieux renseigner et agir ensemble.

À quand l'ouverture du reste des bâtiments ?

FM : L'aile Est et les salons de réception ouvriront dans les mois qui viennent. Le mobilier est en train d'être installé. Les entreprises doivent livrer l'en-



semble le 15 janvier. Ensuite les commissions de sécurité viendront vérifier ce qui a été fait et nos services commenceront à emménager fin mars, début avril : la direction générale, les directions des finances, des ressources humaines, des marchés publics, quitteront le bâtiment Pichard de la Madeleine, dont la vente est en bonne voie. Nous faisons tout pour que nos

personnels soient placés dans les meilleures conditions possibles, je pense à leur cantine, qui tient plus du restaurant, à leur ambiance de travail très lumineuse, etc. C'est l'une des bonnes manières d'améliorer encore la qualité de leur travail. Bien sûr il faut affiner le fonctionnement de ce « *grand paquebot* », préparer l'aménagement du jardin public...

Objectif atteint ?

FM: Les Chartrains le diront, mais nous essayons avant tout de répondre à leurs attentes. En entrant, ils comprennent qu'ils sont dans un bâtiment public de nouvelle génération, qui doit donc conjuguer qualité de l'accueil humain et performance des équipements techniques. Songez que nous utilisons la chaleur produite par nos serveurs informatiques. Il ne faut pas oublier par ailleurs que 13 millions de Français, soit plus d'un sur cinq, vivent mal l'avènement du numérique à marche forcée. Je pense particulièrement aux personnes âgées, mais aussi aux étrangers, ou davantage encore à tous ceux confrontés à des démarches complexes. Nombre de Français disent aussi se heurter à un mur dès que l'on sort de la demande basique. Toutes les administrations accroissent leur offre numérique, mais il devient de plus en plus difficile d'avoir un contact humain ou même téléphonique dès que surgit une interrogation ou un cas particulier. Et la pandémie du COVID, avec ses confinements successifs, a encore accentué ce désarroi des usagers. Ici, vous trouvez des écrans partout et, en même temps, vous êtes accueilli par des agents, des personnes qui vous écoutent et vous parlent. Ici, ce n'est pas le numérique OU l'humain, mais l'humain ET le numérique.



Noël en images

Le concert de l'Orchestre d'harmonie de Chartres, dirigé par son nouveau chef Benoît Fourreau, le samedi 18 décembre, au Théâtre de Chartres.





1

Noël en images

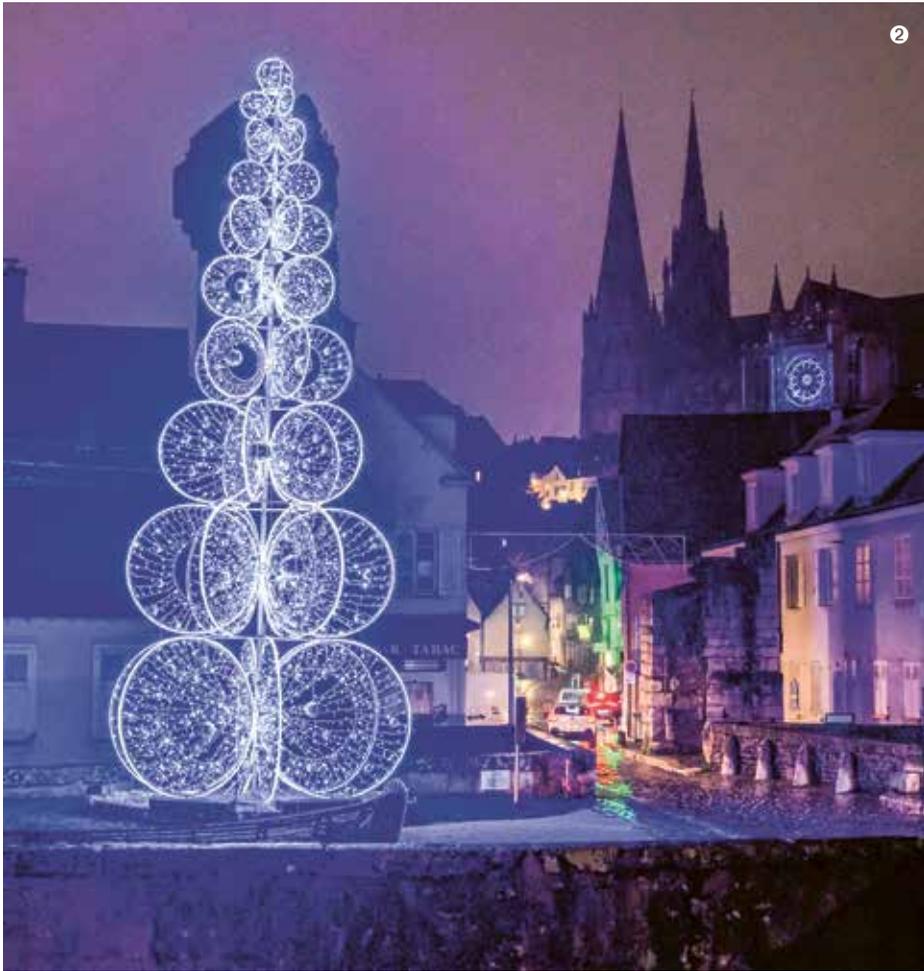
- ❶ La boule de Noël lumineuse de la place des Epars
- ❷ Le sapin artificiel des Vitrines C'Chartres, place Marceau
- ❸ Le lavoir Foulerie, habillé aux couleurs de Noël
- ❹ Le spectacle *Casse-Noisette et la princesse de Noël* au musée des Beaux-Arts
- ❺ Les *Féerix* de la compagnie Girafes & Co



2







Noël en images

- ❶ Les Nymphéas de la compagnie Girafes & Co
- ❷ Le sapin stylisé érigé dans le nouveau jardin de la porte Guillaume
- ❸ La patinoire de la place des Epars
- ❹ Sophie Goret, adjointe en charge de la Santé, sur le stand du Téléthon, le 11 décembre
- ❺ Le marché de Noël de la place des Halles
- ❻ La déambulation *Supplément Chantilly*, par la compagnie Elixir



Une résidence au service de ses habitants

Les deux résidences autonomie de la Ville proposent animations et services pour accompagner le quotidien des seniors.

Marcel-Gaujard et Silvia-Monfort, les deux résidences autonomie de la Ville, accueillent les seniors qui gèrent leur quotidien de façon autonome. Les studios - et quelques F2 pour les couples - sont situés au sein de résidences qui proposent des services complémentaires ouverts aux retraités, qu'ils soient résidents ou non : la restauration le midi, les clubs seniors et ateliers de prévention.



Marie-Brigitte dans son studio de la résidence Sylvia-Monfort

Un appartement en cœur de ville

Marie-Brigitte vit à Silvia-Monfort depuis une dizaine d'années. « La résidence offre un accès facile aux commerces et animations du centre-ville ». Son studio se compose d'une chambre salon avec coin cuisine et salle de bains. « Avant le confinement, on faisait la lecture aux enfants de la crèche La Ronde Infantine et ils prenaient le goûter à la résidence », ajoute Marie-Brigitte, qui profite du jardin partagé en attendant de renouer avec les petits. Située en basse ville au bord de l'Eure, la résidence Marcel-Gaujard profite d'un cadre bucolique, et bénéficie d'une animatrice et d'activités communes avec l'Ehpad voisin.

Activités et accompagnement

Les clubs seniors offrent un temps convivial autour de jeux, en complément des animations festives et des ateliers d'information et de sensibilisation. L'association de résidents de Marcel-Gaujard, baptisée Le Fil des ans, organise des activités avec l'animatrice. Les établissements proposent des chambres d'hôtes pour les visiteurs et un accompagnement personnalisé des résidents, à l'image du forfait soin à Marcel-Gaujard. Deux aides-soignantes aident à la coordination du parcours de soins sans se substituer à la famille.

Le tarif de la restauration (de 5,41 € à 9,23 €) dépend du niveau de ressources et celui des appartements (entre 404,43 € et 542,37 € par mois) de la surface habitable. Le comité d'attribution valide les nouvelles admissions sur dossier, après une visite de l'établissement.

► Foyer-logement Marcel-Gaujard

59, rue de la Foulerie
02 37 91 27 00

► Résidence autonomie Silvia-Monfort

26, rue du Docteur-Gibert
02 36 67 30 03

Bienvenue aux clubs seniors de Rechèvres et des Clos

Les clubs seniors des Clos et de Rechèvres ont rouvert leurs portes mi-octobre. Les retraités de plus de 65 ans peuvent s'y inscrire et bénéficier d'activités et de jeux toute l'année.

Depuis la mi-octobre, les clubs seniors des Clos et de Rechèvres peuvent à nouveau accueillir leurs membres avec une formule encore plus conviviale. L'équipe du service Loisirs seniors propose ainsi de nouvelles activités issues des échanges avec les anciens pendant les clubs d'été.

Si les classiques belote, tarot, échecs et autres jeux de société chers aux seniors, les participants peuvent à présent se rassembler autour d'une passion commune, comme le bricolage, les loisirs créatifs, le tricot ou la couture. Les ateliers mémoire rencontrent aussi un franc succès. Toutes les activités sont proposées à chaque séance et des après-midi précises sont prévues pour les rencontres entre adeptes d'une même activité.



Ouverts à tous les retraités

Fatima fréquente le club des Clos depuis cette année: «*Je confectionne des objets pour mes petits-enfants, je fais de la peinture, je joue aux cartes. Ce que je préfère, ce sont les ateliers mémoire du jeudi. J'aime sortir et voir du monde*». Ginette, Mireille, Marie et Patricia jouent à la belote tandis que Simone brode et apprécie la compagnie. Les clubs sont ouverts à

tous les retraités de plus de 65 ans, qui ont la possibilité de faire quelques séances d'essai avant de prendre leur inscription pour l'année.

Tarifs à la séance : Chartrains : 16,35 € ; non chartrains : 21,25 €
Adhésion annuelle : Chartrains : 32,70 € ; non chartrains : 42,55 €
Inscription au 02 37 23 42 33 ou 02 37 18 47 21.

Pass sanitaire et port du masque obligatoires.

► Club des Clos

16, rue de Bretigny
Le lundi et le jeudi
de 14 h à 17 h

► Club de Rechèvres

Maison pour tous de
Rechèvres
52, impasse Huysmans
Le mardi et le vendredi
de 14 h à 17 h

Prenez votre santé en main

En janvier et en février, les infirmières du Centre de santé polyvalent proposent des dépistages gratuits du diabète et des ateliers de sensibilisation au cancer du sein.



Le diabète est un dysfonctionnement irréversible du pancréas qui régule le taux de sucre dans le sang : la glycémie. Il existe des facteurs favorisants importants à surveiller pour agir sur son hygiène de vie et ses habitudes alimentaires avant que le diabète ne s'installe.

Lorsqu'on est diabétique, l'excès ou le manque de sucre peuvent déclencher des signaux d'alerte : sensation de soif ou fatigue extrêmes, fréquente envie d'uriner, somnolence, pâleur, faim, tremble-

ment, sueur, trouble de la vision, étourdissement... Sans prise en charge rapide, des complications peuvent apparaître.

Dépistage du diabète

En janvier, n'hésitez pas à venir poser vos questions sur le diabète et à profiter d'un dépistage gratuit et sans rendez-vous avec prise de glycémie et analyse personnalisée des facteurs de risques.

Des stands d'information et de dépistage vous attendent :

- au Centre de santé polyvalent les lundi 10, vendredi 21, lundi 24 et

vendredi 25 janvier, de 9 h à 17 h ;
- au marché d'Isidore les mardi 11 et jeudi 20 janvier ;
- au marché des Clos (mail des Petits-Clos) le mercredi 12 janvier.

Le Centre de santé polyvalent organise par ailleurs les lundi 24 et mardi 25 janvier des ateliers sur les complications du diabète et l'hygiène alimentaire du diabétique (sur inscription).

► Centre de santé polyvalent

32 rue de Brétigny
02 36 67 31 40

► Marché d'Isidore

35, rue de Repos

Des ateliers pour bien gérer sa copropriété

Les ateliers d'information et de formation de Chartres métropole et de la Ville de Chartres, qui encouragent les copropriétés à réaliser des travaux de rénovation énergétique, attirent de plus en plus de participants. Pourquoi pas vous ?

Constatant l'accroissement du prix de l'énergie, le nombre d'immeubles dégradés et les difficultés de prises de décision en copropriété, Chartres métropole et la Ville de Chartres participent au programme ETEHC (Engager la transition énergétique dans l'habitat collectif privé) en accompagnant gratuitement syndics, conseils syndicaux, copropriétaires et professionnels de la gestion immobilière dans leurs travaux de rénovation énergétique.

Les trois premières sessions d'information et la première session de formation ont réuni en moyenne 14 participants par

session, dont deux tiers étaient membres de conseils syndicaux. Lesquels ont apprécié la pertinence de ces ateliers, ainsi que la diversité des supports (présentations, guides, QCM...) et l'organisation du contenu. À l'arrivée, 94 % des participants se sont dits satisfaits.

Des sessions d'information et de formation

Les sessions d'information de trois heures font le point sur la réglementation, le parcours d'un projet de rénovation, les financements à mobiliser, les aides accessibles, et illustrent le propos avec un exemple concret.

Les sessions de formation, qui durent sept heures réparties sur trois créneaux, concernent la mise en pratique de l'audit énergétique, les financements et le discours à adopter en assemblée générale de copropriété.

Prochaines sessions

Session d'information :

Le jeudi 3 février de 18 h 15 à 21 h 15, à la maison pour tous de Saint-Chéron.

Sessions de formation :

Les lundis 10 et 12 janvier de 17 h à 20 h

et le jeudi 13 janvier de 12 h 30 à 13 h 30, aux Abbayes de Saint-Brice.

Les lundis 7 et 8 février de 17 h 20 h et le mercredi 9 février de 12 h 30 à 13 h 30, à la maison canoniale, 2-6, rue du Cloître Notre-Dame.

► Inscriptions et informations

02 37 91 35 93
hasan.geles@agglo-ville.chartres.fr





LISTES ELECTORALES INSCRIVEZ-VOUS AVANT LE 4 MARS !

Pour pouvoir voter aux élections présidentielles du 10 et du 24 avril 2022 et aux élections législatives du 12 et du 19 juin, vous devez obligatoirement vous inscrire sur les listes électorales au plus tard :

- le 4 mars pour les présidentielles
- le 6 mai pour les législatives

En cas de situation particulière (déménagement, acquisition de la nationalité française...), ce délai peut être repoussé jusqu'au 10^e jour précédent le premier tour de l'élection.

En cas d'absence au moment des élections, il vous est recommandé de voter par procuration. L'électeur qui donne procuration et celui qui vote à sa place doivent être inscrits sur les listes électorales de la même commune. Ils n'ont pas l'obligation de voter dans le même bureau de vote.

L'inscription sur les listes électorales s'effectue sur le site service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396 ou au Guichet unique, place des Halles. Le Guichet unique vous accueille sans rendez-vous du lundi au vendredi de 9 h à 18 h et le samedi de 9 h à 12 h 30.

Renseignements :
Chartres.fr (rubrique « Services en ligne »)



ÉLECTIONS 2022

Les ateliers du Bij



LES MÉTIERS DE L'ANIMATION

Mercredi 12 janvier à 14 h

Venez découvrir les métiers de l'animation dans des domaines aussi variés que la culture, le sport, l'éducation ou le multimédia. Atelier sur inscription.

LES MÉTIERS DU SPORT

Mercredi 19 janvier à 14 h

Venez découvrir les métiers d'éducateur sportif, professeur de sport, professeur d'EPS... et les différents parcours d'études pour y accéder. Atelier sur inscription animé par un éducateur sportif.

LE BAFA

Mercredi 26 janvier à 14 h

Vous souhaitez devenir animateur auprès des enfants et/ou adolescents ? Venez-vous informer sur le Bafa, un diplôme accessible dès l'âge de 17 ans. Vous trouverez toutes les infos sur les modalités d'inscription, le déroulement des trois stages, le coût, les organismes de formation, le métier d'animateur. Atelier sur inscription.
jeunes.gouv.fr/bafa-bafd

La Ville de Chartres vous propose une formation BAFA 2022 à tarif réduit.

Pour candidater, il faut être âgé de 17 ans et être domicilié à Chartres.

CV et lettre de motivation à déposer au Bij avant le 29 janvier.

FORUM DE L'ORIENTATION

Les vendredi 28 et samedi 29 janvier à ChartrExpo.

Venez découvrir les formations et les métiers à destination des collégiens, lycéens, apprentis, étudiants, familles et grand public. Le réseau information jeunesse sera présent pour vous informer sur la mobilité européenne et internationale, les jobs et petits boulots, le Bafa, le Service civique, le logement et la santé.

► Bureau information jeunesse

3, rue de l'Étroit-Degré
Du lundi au vendredi de 9 h 30 à 12 h 15
et de 13 h 30 à 17 h 15
02 37 23 42 32
bij28@agglo-ville.chartres.fr
@Bij de Chartres

Une journée pour explorer la laïcité

La Ville de Chartres et le Conseil citoyen des Clos organisent leur deuxième Rallye de la laïcité le samedi 22 janvier. Au programme : visite de la ville, rencontres et échanges autour de la laïcité.



Une halte à l'église Saint-Paul, dans le quartier des Clos, lors de l'édition 2019 du Rallye de la laïcité

Le Conseil citoyen des Clos et la ville de Chartres vous convient à un rallye de la laïcité le samedi 22 janvier à la maison pour tous des Petits-Clos. L'occasion de poser toutes vos questions concernant la loi relative à la séparation des Églises et de l'État de 1905. Que dit-elle ? De quelle manière est-elle appliquée dans l'espace public ? Quelles sont les obligations des agents publics et des élus ? Qui est Marianne ? Pourquoi le portrait du Président est-il accroché dans toutes les mairies de France...

Le rendez-vous est donné à 14h30 à la maison pour tous des Petits-Clos. L'après-midi débute

par un café rencontre avec viennoiseries. Suivra une visite du nouveau Pôle administratif, du Théâtre de Chartres et de différents lieux de culte comme l'église Saint-Paul et la mosquée Nosra, où vous pourrez échanger avec des représentants du culte musulman avant de revenir à la maison pour tous pour partager un « repas du monde », préparé par les membres du Conseil citoyen.

À la rencontre de l'autre

Le Rallye de la laïcité a pour but d'offrir une opportunité aux habitants de se rencontrer autour d'une animation sur la laïcité. « C'est un sujet complexe mais d'actualité », explique Jean-Louis

Benarab, président du Conseil citoyen des Clos. *Nous nous réunissons autour des symboles de la République. Lors la première édition, en 2019, les échanges que nous avons eus au cours des visites de lieux de cultes, de la médiathèque, de la cathédrale et du repas apporté par les participants en fin d'après-midi, ont été positifs et nous avons envie de continuer dans ce sens ».*

► Rallye de la laïcité samedi 22 janvier

Départ à 14h30 de la maison pour tous des Petits-Clos
Maison pour tous des Petits-Clos
4, avenue François-Mitterrand
Inscriptions jusqu'à mi-janvier
au 0783624085

Les animations 2022 des Vitrines C'Chartres

Cette année encore, l'association des Vitrines C'Chartres ne ménagera pas ses efforts pour animer rues et places du centre-ville et doper par la même occasion l'activité commerciale.



Janvier

Soldes d'hiver (du 12 janvier au 8 février)

Février

Du 1^{er} au 28 février : mise en place du lettrage LOVE place des Halles.

Samedi 12 février : installation d'un studio photo dans l'édicule de la place des Halles.

Avril

Samedi 30 avril, place Châtelet : défilé de mode décalé autour des corps d'activités commerciales.

Reprise du jeu de piste Commerc'en lumières avec les pièces d'un puzzle des monuments de Chartres en Lumières à retrouver chez 78 commerces participants.

Mai

Dimanche 15 mai : Course de serveurs et serveuses de café dans le centre-ville.

Lancement du concours L'Étoile du Commerce, ouvert à tous les commerçants de l'agglomération.

Juin

Judi 2, vendredi 3 et samedi 4 juin : Braderie d'été.

Samedi 11 juin, place du Cygne et place Marceau : Fête du parfum et des fleurs.

Soldes d'été (du 22 juin au 19 juillet).

Juillet

Le vendredi 1^{er} juillet de 18 h à 23 h, place des Épars : 4^e édition de l'Apéro Time.

Septembre :

Judi 1^{er}, vendredi 2 et samedi

3 septembre : Braderie de rentrée.

Vendredi 9 septembre de 18 h à 23 h, place des Halles : 5^e édition de l'Apéro Time.

Samedi 24 septembre : Salon de la maison.

Du 1^{er} septembre au 21 octobre : Ouverture des candidatures en ligne pour le concours L'Étoile du Commerce.

Octobre / novembre

Dépose des candidatures pour l'Étoile du commerce jusqu'au 21 octobre.

Du 28 octobre au 11 novembre : Ouverture du vote du public en ligne pour l'Étoile du Commerce (remise des prix le jeudi 17 novembre).

Décembre

Fêtes de Noël

LES VITRINES C'CHARTRES

16, place des Halles



Chloé Meslard, animatrice des Vitrines C'Chartres, Martine Mokhtar, conseillère municipale déléguée aux Relations avec les commerçants, Juliette Pichot, Guillaume Bonnet, adjoint en charge du Commerce, et Nathalie Casalinho, développeuse de centre-ville.

Le vendredi 3 décembre dernier, l'association des Vitrines C'Chartres (ex-Vitrines de Chartres) a ouvert une boutique au 16, place des Halles. « L'objectif est de faciliter l'accès du public et des commerçants de Chartres et de l'agglomération à notre équipe, explique Juliette Pichot, présidente des Vitrines C'Chartres. Elle est constituée d'une partie « boutique éphémère » et d'une partie bureau avec salle de réunion en sous-sol, où l'équipe travaille à l'animation du centre-ville. Cet

espace nous permet également de booster les ventes de chèques cadeaux des Vitrines C'Chartres. »

« On ne peut que se féliciter de voir la dynamique équipe des Vitrines C'Chartres avoir dorénavant pignon sur rue en plein cœur de ville, a confié Martine Mokhtar, adjointe en charge des Relations avec les commerçants. Je souligne aussi l'excellente idée de l'espace boutique éphémère, qui permettra à des commerçants, créateurs et artisans locaux qui n'ont pas



L'espace boutique éphémère

SUPERDRY

29, rue du Bois-Merrain



Ambiance cocooning et décoration boisée : la marque de prêt-à-porter mixte Superdry joue la carte du vintage pour exposer ses collections sportswear ou plus habillées, adaptées à tous les goûts. Vestes, doudounes, jeans, chinos, sweats, chemises, t-shirts et chaussures illustrent les influences graphiques américaines et japonaises de Superdry, qui propose en complément des accessoires de saison : gants, bonnets, écharpes, etc.

« L'arrivée de la marque Superdry était attendue par les Chartreains, a dit Martine Mokhtar, conseillère municipale déléguée aux Relations avec les commerçants et les artisans. Ce concept de magasin au style

Martine Mokhtar et Guillaume Bonnet, aux côtés du responsable, Armand Morin (à droite), et de son équipe



à la fois sobre et chaleureux, avec des produits diversifiés et colorés, constitue une nouvelle offre de qualité en cœur de ville. C'est avec grand plaisir que l'on

accueille cette équipe jeune et dynamique chapeauté par Armand Morin, qui a quitté ses terres bretonnes pour venir s'installer à Chartres ».

PETITS-FILS

50, rue Chanzy



Martine Mokhtar, conseillère municipale déléguée aux Relations avec les commerçants et les artisans, Bertrand Piot, directeur de l'agence chartraine, Guillaume Bonnet, adjoint en charge du Commerce, et Alexandra Vielfaure, responsable secteur.

Petits-fils est une agence de service aux seniors qui propose une aide à domicile sur-mesure (7j/7 et 24h/24) couvrant tous les besoins : aide à l'autonomie, aide aux repas, accompagnements, aide-ménagère, présence de nuit et assistance administrative.

« Je ne fais pas de différence entre mes clients et mes parents ou grands-parents, explique Bertrand Piot, directeur de l'agence chartraine. Petits-fils prône l'humain avant tout,

raison pour laquelle nous nous engageons à ce que chaque bénéficiaire conserve la même auxiliaire de vie. Les interventions durent au minimum deux heures afin d'offrir un véritable accompagnement qualitatif. Depuis notre ouverture début septembre, nous avons explosé nos attentes. Natif de Rambouillet, j'ai choisi Chartres pour son écosystème de santé très développé ».

« L'ouverture de l'agence Petits-fils à Chartres est une bonne nouvelle car elle constitue

un nouveau service pour nos aînés, a confié Martine Mokhtar, conseillère municipale déléguée aux Relations avec les commerçants et les artisans. D'autant que Bertrand Piot et son équipe d'auxiliaires de vie font preuve d'une grande humanité et d'une motivation sans faille pour remplir leur objectif principal : assurer le bien-être des bénéficiaires. »

Jean-François Plaze

devient 4^e adjoint

Jusqu'à conseiller municipal délégué au Logement et chef du projet Action cœur de ville, Jean-François Plaze devient 4^e adjoint, avec les mêmes délégations à l'heure où le programme Action cœur de ville prend de plus en plus d'ampleur.



Jean-François Plaze, nouveau 4^e adjoint, en charge du projet Action cœur de ville

Le plan Action cœur de ville, lancé par le gouvernement en mars 2018, met en œuvre une large palette d'outils au service de l'amélioration de l'habitat ancien. Il vise à favoriser le maintien ou le développement des fonctions commerciales et résidentielles

dans les centres des villes moyennes. Ceci afin d'améliorer à la fois leur attractivité et le cadre de vie de leurs habitants.

Le tissu urbain du cœur de ville de Chartres jouit d'un patrimoine architectural remarquable marqué par une prédominance des constructions d'origine médiévale qu'il est

nécessaire de préserver et de mettre en valeur. Les caractéristiques propres du bâti ancien en constituent donc la carte d'identité.

« Préserver et promouvoir le cœur de ville »

« Nous ne devons pas nous résoudre à un cœur de ville inhabité, vieillissant, et inactif, répète Jean-François Plaze, architecte de son état et désormais 4^e adjoint en charge du projet Action cœur de ville. Si la richesse historique et patrimoniale de notre centre-ville reste un atout, pour autant ces acquis ne peuvent garantir à eux seuls la pérennité et l'avenir de la cité intra-muros. Nous avons le devoir de préserver mais aussi de promouvoir ce cadre précieux et fragile. Les propriétaires occupants ou bailleurs et les commerçants sont aujourd'hui les acteurs majeurs de cette appropriation de l'Action cœur de ville. La rénovation et la restauration du patrimoine bâti à vocation de logements d'habitation nécessitent un véritable partenariat entre les maîtres d'ouvrages et la collectivité, qui réaffirme ainsi son ambition et sa détermination à soutenir et accompagner ce projet Action cœur de Ville. »

Les perspectives du programme Action cœur de ville

Trois ans après son lancement, le programme Action cœur de ville est entré dans une phase dynamique avec la réalisation d'actions concrètes et diversifiées.



Les projets du programme Action cœur de ville concernent principalement la réhabilitation de l'habitat ancien en cœur de ville et la création d'équipements publics d'envergure, mais aussi l'initiation de projets en faveur des mobilités actives et de projets d'innovation numérique.

L'ORI (Opération de restauration immobilières) intervient en direction des propriétaires indélicats grâce à la « *Déclaration d'utilité publique de travaux* ». Des travaux qui doivent aboutir à la restauration complète des immeubles par les propriétaires ou bailleurs qui, lorsqu'ils s'engagent à respecter certaines conditions, peuvent bénéficier

d'un régime fiscal avantageux de déduction et d'imputation et d'un panel d'aides mobilisables dans le cadre du programme Action cœur de ville. L'enjeu est que les immeubles dégradés puissent être rendus à des usages de commerces, d'habitations ou de bureaux.

La stratégie multi-partenariale au cœur des opérations

Le panel des aides mobilisables dans l'investissement locatif pour l'acquisition-amélioration d'immeubles dégradés au cœur de ville de Chartres.

- Subventions de Chartres métropole: à partir du 10 % sur la même assiette de subventions propo-

sées par l'ANAH.

- Action logement: Le financement accordé est composé d'un prêt à taux réduit et d'une subvention de 1000 € TTC par m² de surface habitable (sauf pour la restructuration lourde pour laquelle le plafond est de 500 € m²).
- L'ANAH: pour des gros travaux de réhabilitation d'un logement indigne ou très dégradé, 35 % du montant total des travaux HT peut être accordé.
- La région Centre-Val de Loire intervient dans la réhabilitation de surfaces commerciales: 50 % du déficit des opérations de réhabilitation des surfaces commerciales en cœur de ville.

Les dispositifs de défiscalisation en fonction des projets et de leur localisation:

- le dispositif Malraux;
- le dispositif De Normandie.

Obtenir plus facilement un prêt immobilier

Le fait d'investir dans l'immobilier ancien dans une commune labellisée Action cœur de ville peut venir renforcer votre dossier en vous permettant de bénéficier d'une subvention supplémentaire ou d'une défiscalisation ciblée.

► Vous avez un projet ?

Contactez-nous
Coeurdeville@agglo-ville.
chartres.fr

Quelques chiffres sur la rénovation du bâti en cœur de ville

37

surfaces commerciales
à réhabiliter

11

Le nombre potentiel de nouvelles cellules commerciales
à créer

520

Le nombre potentiel d'habitants
qui pourraient venir s'installer dans les logements réhabilités

47

immeubles du centre ancien
concernés par une procédure ORI ou par un arrêté de péril ou d'insalubrité

923 €

Prix moyen du m² avant les travaux
de réhabilitation

173

Logements à réhabiliter,
dont 55 nouveaux logements potentiels à créer, éligibles aux aides du programme Action cœur de ville

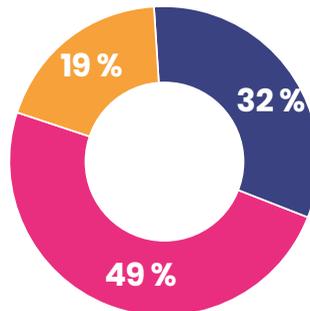
19

opérations de restaurations immobilières actées

4 autres envisagées au 1^{er} trimestre 2022



L'immeuble à l'angle de la place Marceau et de la rue de la Pie en cours de rénovation.



GESTION DES IMMEUBLES

- Copropriétés
- Monopropriétés
- Indivisions



La renaissance de la Madeleine est engagée

Après l'aménagement du parc Jacques-Grand, un important projet immobilier au cœur de la Madeleine, qui inclue commerces, logements et espaces paysagers, confirme que la revitalisation du quartier est bien lancée.



Guillaume Bonnet, adjoint en charge de l'Amélioration du cadre de vie, Franck Masselus, adjoint aux Finances et à la Prospective, Elisabeth Fromont, adjointe à l'Administration générale, le maire, Jean-Pierre Gorges, et Karine Dorange, adjointe à l'Urbanisme et aux Travaux, lors de la réunion publique à la maison pour tous de la Madeleine le 10 décembre dernier.

« Avant de commencer à démolir ou à modifier un quartier, il faut en premier lieu apporter des équipements de « centralité », a déclaré le maire Jean-Pierre Gorges le 10 décembre dernier devant les nombreux habitants de la Madeleine, venus assister à une réunion publique d'information sur un prochain projet immobilier au cœur du quartier. Notre priorité aujourd'hui à la Madeleine est donc de repenser le

mail commercial vieillissant, difficile d'accès et insuffisant en termes de commerces de proximité. Dans la continuité du parc Jacques-Grand, l'aménagement d'un nouveau mail commercial de qualité, avec une supérette à même de répondre aux besoins courants des 9 000 habitants de la Madeleine, va ainsi initier la transformation du quartier, qui, a-t-il insisté, se fera au rythme de la population. »

« Dédensifier » le quartier

La renaissance de la Madeleine est un projet au long cours. La mue du quartier a débuté il y a déjà quelques années avec une vaste réorganisation de son réseau viaire : on a élargi les voies piétonnes et cyclables, notamment sur l'avenue Victor-Hugo, où chacun peut aujourd'hui venir courir, faire du vélo ou se promener dans la verdure sur des allées sécurisées.

L'essor de la nouvelle Madeleine passera par le transfert de la zone commerciale Carrefour de l'autre côté de l'avenue Jean-Mermoz. Des logements neufs et des espaces de vie seront alors aménagés sur le vaste espace libéré. Les barres et tours des années 1970-80 s'effaceront au fur et à mesure que de nouveaux logements seront construits. « *Le déplacement de la zone commerciale permettra de « dédensifier » le quartier, qui va se renouveler pour redevenir ce qu'il était à l'origine* », a promis Karine, adjointe en charge de l'Urbanisme, en évoquant sa jeunesse heureuse à la Madeleine. Un projet qui a fait l'unanimité au sein de l'assistance.

Les objectifs

« *Erigé dans les années 1970-80, le quartier de la Madeleine est composé essentiellement de tours et de barres de logements vieillissants, comme le sont ses petits commerces, a expliqué Karine Dorange. Par ailleurs, quand on construisait de l'ha-*

bitat dans les années 1970, on comptait à peine une voiture par logement, contre 2, 3, voire 4, aujourd'hui. Ce qui rend l'offre de stationnement actuelle très insuffisante. »

Partant de ce constat, la Ville s'est fixée pour objectifs :

- de remplacer les barres et les tours par des immeubles de taille moyenne et des logements modernes et confortables, équipés d'ascenseurs et de stationnement résidentiel souterrain;
- d'implanter des commerces et des services de proximité;
- de créer des liaisons piétonnes et cyclables, des aménagements paysagers et des espaces de jeux et de loisirs.

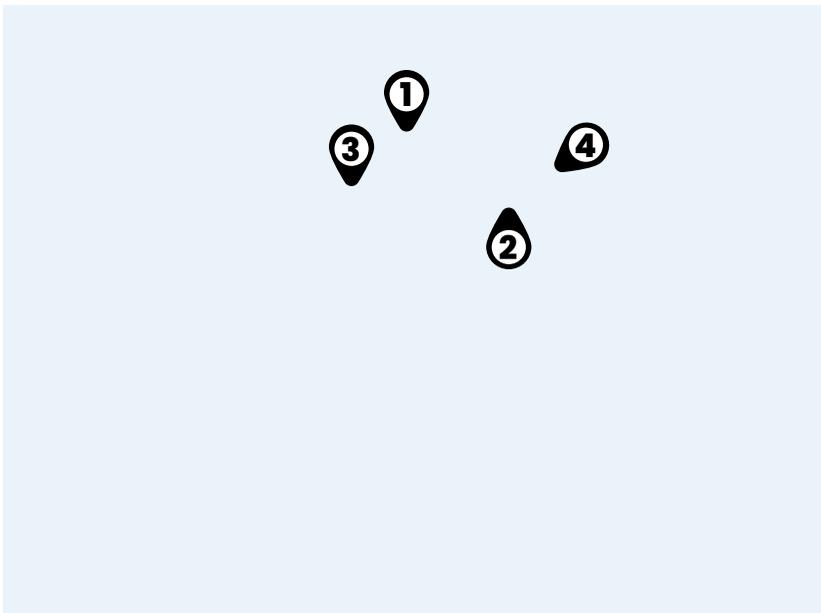
Le programme Pichard-Sablons

Entamée avec le parc Jacques-Grand, la renaissance de la Madeleine va se poursuivre dans l'immédiat avec le programme « *Pichard-Sablons* ».

- Des immeubles de taille

moyenne prendront place le long de l'avenue Joseph-Pichard ❶, avec 2000 m² de commerces et de services de proximité en rez-de-chaussée (soit 25% de surface en plus par rapport à l'actuel mail), et dans les étages, des logements modernes et confortables, adaptés à tous types de foyers et ouverts sur le forum, la future zone de loisirs et l'aire de jeux pour les plus petits ❷, maintenue à sa place actuelle. La zone de loisirs pour les plus grands ❸ sera, pour sa part, déplacée de l'autre côté de l'avenue des Sablons.

Sur l'autre parcelle ❹, face à ces nouveaux logements et commerces un parc sera aménagé qui mettra en valeur la vue magnifique sur la cathédrale, Il comprendra une aire de jeux et de loisirs sportifs, dotée de trois terrains de pétanque et d'un city park agrandi. Parallèlement, le forum de la Madeleine fera l'objet de travaux de rénovation.



Calendrier

- **Décembre 2021** : lancement de l'appel à projet.
- **Avril 2022** : choix du programme Pichard-Sablons parmi les différents projets d'architectes.
- **Fin 2022 à 2026** : réalisation des travaux du nouveau cœur de quartier Pichard-Sablons avec logements, commerces, aires de jeux et aménagements paysagers.
- **2023** : démolition de la tour située au 19, rue Aris-tide-Briand.

Parking Pôle Gare : en avant pour la connexion !

Depuis novembre, la connexion du futur parking du Pôle Gare avec le passage souterrain d'accès aux quais est en chantier. Un chantier qui devra respecter les contraintes du calendrier établi.



Nicolas Ducrot, responsable travaux du chantier Q-PARK



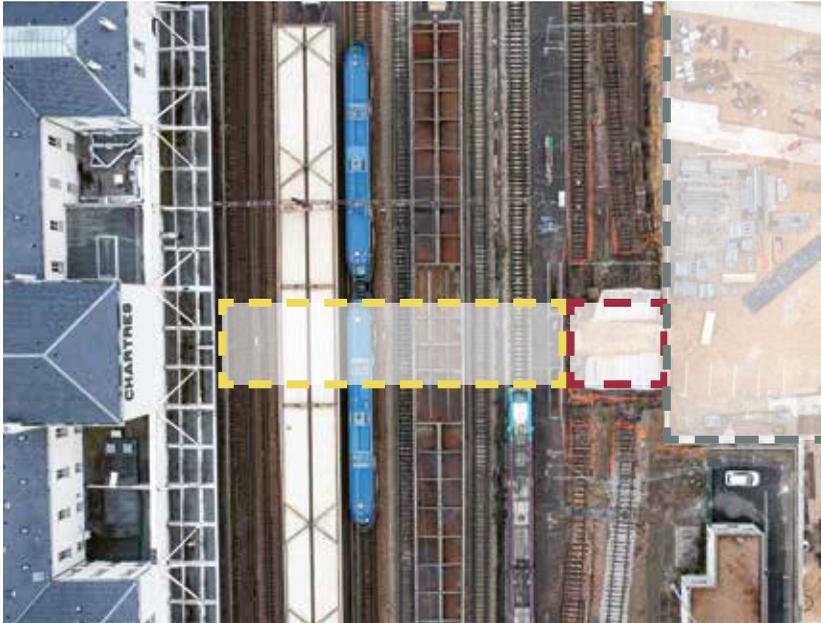
L'aiguille du chronotrotte. Le 2 novembre a démarré le percement du tronçon de tunnel qui établira la connexion entre le niveau -2 du futur parking Q-PARK du Pôle Gare, et le souterrain d'accès aux quais. Un chantier chronométré puisque, comme le met en évidence Nicolas Ducrot, responsable travaux du chantier Q-PARK, « *quand une intervention qui concerne le périmètre de voies ferrées nécessite une*

modification de la circulation des trains, une « ITC », interruption temporaire des circulations ferroviaires, est établie avec des dates de début et de fin strictement définies. Pour ce chantier, l'ITC accordée est de 5 mois ». Et il est en effet raisonnable que ce chantier se conduise sous ITC, puisqu'il nécessite la dépose de deux fois 20 mètres linéaires de rails, qui concernent l'accès des trains au quai D. Et un train sans rails, ça fonctionne beaucoup

moins bien. « *À la date donnée, les rails devront être réinstallés. Le respect du calendrier, au jour près, est la clef de la réussite de cette opération ».*

Comment creuser sous les voies ?

« *On ne creuse pas sous les rails ».* Les rails ayant été déposés, la société Bouygues Travaux Publics Régions France (TP RF), réalise à la pelleuse l'excavation des 400 m³ de terre



la future jonction parking / passage souterrain

-  Emprise du passage souterrain
-  Emprise du tronçon de jonction
-  Emprise du parking

nécessaire pour créer le volume du tunnel, sur les 12 mètres qui séparent le passage souterrain existant du futur parking. Les éléments préfabriqués des parois seront alors disposés pour créer l'ouvrage : des éléments de béton en section de L qui constitueront le sol et les murs ainsi que des dalles bétons pour le plafond. Ensuite aura lieu la remise en place des rails sur le niveau de sol rétabli. Comme l'expose Nicolas Ducrot, « construire par éléments préfabriqués va de soi quand c'est possible : cela présente notamment l'avantage de contribuer à sécuriser le planning du chantier, puisque la réalisation de ces éléments, en usine, s'affranchit des éventuels aléas climatiques. » Une précaution saine pour un chantier qui se tient en plein air en hiver.

Et on ne chôme pas chez Bourygues TP RF : pour éviter toute déconvenue de calendrier, une partie des travaux est réalisée de nuit. « Le moment venu,

lorsque l'ouverture de cette jonction sera ordonnée, le mur qui constitue la fin du passage souterrain actuel sera tout simplement scié et abattu, et il ne restera qu'à réaliser les finitions de la jonction. » Ce moment sera celui de l'ouverture du parking, prévue pour fin décembre 2022.

Bienvenue dans un parc de stationnement Q-PARK

Puisque, en plus de l'accès qu'il permet vers les quais des trains, le souterrain actuel servira aussi de connexion avec le parking, une convention récente entre la Ville et SNCF l'a établi comme une « jonction urbaine » et l'a sorti du patrimoine SNCF pour l'intégrer au domaine public chartrain.

En revanche sitôt entrés dans cette nouvelle jonction vers le parking, vous serez « chez » Q-PARK. Vous ne vous y trompe-

rez pas : la signature architecturale de l'opérateur, reconnaissable entre toutes, l'affirmera, par ses habillages muraux en tôle larmée, la présence visible du logo, et la création d'une ambiance lumineuse soignée et moderne, annonciatrice de celle du parc de stationnement. Comme pour tous ces parcs de stationnement, l'accès ne sera autorisé qu'aux usagers, pour en préserver la sécurité et la tranquillité. Pour rejoindre la plateforme multimodale et ses bus et cars, il conviendra d'emprunter la passerelle.



La future connexion Q-Park vers le passage souterrain

Les travaux dans la ville

Chaque mois, *Votre Ville* fait le point sur les travaux de voirie ou d'aménagement urbain à venir, en cours ou achevés.

Achevé

Rue Maurice-Hallé

La réfection de la voirie de la rue Maurice-Hallé, donnant accès au forum de la Madeleine et aux trois parkings attenants, qui ont été eux aussi recouverts d'un enrobé, est terminée.

Cette rénovation permet une amélioration du cheminement des personnes à mobilité réduite jusqu'au forum. Une place de stationnement conforme pour les PMR a été ajoutée.



A venir**Rue des Primevères**

De janvier jusqu'à la mi-février, au fond de l'impasse de la rue des Primevères, la voirie fera l'objet d'un aménagement en lien avec la construction de plusieurs maisons mitoyennes, pour permettre aux bennes de collecte de déchets de faire demi-tour en toute sécurité. Elles étaient contraintes jusqu'alors de faire marche arrière sur 300 mètres.

**Achevé****Avenue de Bel-Air**

Les travaux de réfection de la chaussée et des trottoirs avenue de Bel-Air sont achevés sur la partie comprise entre la rue Gabriel-Loire et l'allée du Maine. Les aménagements se poursuivront sur le reste de l'avenue au premier trimestre, sous réserve de la validation budgétaire.



A venir

Avenue Victor-Hugo

Avenue Victor-Hugo, deux passages piétons vont être sécurisés pendant les vacances scolaires d'hiver (du 7 au 18 février) : l'un devant l'école Jean-Paul II afin de permettre le retrait des feux de circulation, l'autre devant le parc Jacques-Grand.



En cours

Rue Victor-Gilbert

La pose de l'éclairage public et la reprise des câblages de télécommunication et des branchements électriques par les concessionnaires, entrepris en décembre rue Victor-Gilbert, se poursuivent jusqu'à début février. La remise en état complète des trottoirs clôturera l'opération.



Achevé Tertre Saint-Aignan

Entre fin-novembre et les vacances de Noël, le tertre Saint-Aignan, situé sur la gauche de l'église, a fait l'objet de travaux de rehaussement, qui permettent dorénavant aux véhicules légers d'accéder à la propriété privée située au fond du tertre.

A venir Rue des Marais

Un nouvel arrêt de bus accessible aux personnes à mobilité réduite sera implanté pendant les vacances de février rue des Marais, à l'angle de la place Roger-Joly.

Les 25 ans de la Dame à la licorne



Noël en costumes

Le 11 décembre dernier, l'association La Dame à la Licorne a célébré son 25^e (+1) anniversaire en organisant un défilé en costumes Premier Empire dans la salle Doussineau, suivi de démonstrations de contredanse et quadrille assurées par l'association 1814v4. Parallèlement, dans la galerie des Poètes du forum de la Madeleine, les visiteurs ont pu admirer une exposition de costumes retraçant les 25 ans de création des « petites mains » de l'association. Exposition visible jusqu'au samedi 8 janvier.

La Citadelle prépare Chartres Médiévale

Depuis la rentrée de septembre, les membres de l'association C'Chartres Médiévale s'activent pour préparer la grande fête médiévale organisée par la Ville et Chartres métropole, qui fera son retour les 27, 28 et 29 mai. N'hésitez pas à les rejoindre pour avoir le privilège de vivre les festivités de l'intérieur !



Manuel Diaz (à droite) et ses élèves de l'atelier « escrime médiévale » lors de la préparation de la fête médiévale 2018.



Laurent Lhuillery, conseiller municipal en charge de l'Animation de la Ville et de la Politique événementielle

« **N**ous allons faire de cette fête médiévale un événement à la fois festif, féérique et populaire, annonce Laurent Lhuillery, conseiller municipal en charge de l'Animation de la Ville et de la Politique événementielle. Dans cette optique, nous voulons associer un maximum d'habitants et d'associations de l'Agglomération à la fête. Plus les gens joueront le jeu en se costumant ou en décorant leurs habitations ou leurs commerces, plus celle-ci sera réussie. »

Les ateliers de C'Chartres Médiévale

Escrime médiévale

Le maître d'armes Manuel Diaz, spécialiste de l'escrime artistique et scénique et chorégraphe de combats pour le cinéma et la télévision, donne des cours d'escrime médiévale à la Citadelle.

► Cours et entraînements

les samedi et jeudi, en alternance (planning fourni lors de l'inscription).

Tarifs : 120 € et 90 € (en plus du montant de l'adhésion)

Casting de guerriers

Le samedi 15 janvier de 10 h à 12 h et de 14 h à 16 h, à la Citadelle, l'association C'Chartres médiévale organise un casting de combattants ouvert aux candidats et candidates de 15 à 80 ans, mus par l'envie de participer à l'animation de la fête médiévale. Les postulants seront jugés sur leur capacité à reproduire une chorégraphie de combat basique proposée par le maître d'armes Manuel Diaz.

Danse médiévale

Une vingtaine d'élèves de tous âges se réunissent chaque mercredi à la Citadelle pour s'initier auprès de Zoé à la danse médiévale, en couple, en famille ou en solo. Une fois par mois, le groupe s'entraîne en costumes du XIII^e siècle.

► **Cours** le mercredi de 20 h à 21 h 30

Expression scénique

Michelle Boine, de la compagnie de théâtre Comme si c'était vrai, anime tous les jeudis soir à la Citadelle un atelier d'expression scénique. Grâce à des petits exercices ludiques, au travail sur la voix, les déplacements, les situations et la restitution des émotions, il amène chacun à s'emparer d'un personnage qui prendra part à une saynète de rue le jour de la fête médiévale.

► **Cours** le jeudi de 19 h à 21 h

Ateliers couture

Les ateliers couture de la Citadelle confectionnent éléments décoratifs (banderoles, fanions, étendards...), accessoires et costumes en vue de la fête médiévale. Il est aussi possible de venir y fabriquer son propre costume personnalisé en profitant des compétences des autres couturières.



La costumerie de C'Chartres médiévale

Des équipements sont mis à disposition ainsi qu'une bibliothèque de modèles et de patrons réalisés sur les conseils d'une historienne spécialisée dans le costume du XIII^e siècle. Couture libre (décors et travaux divers) : lundi, mardi, mercredi, de 14 h à 17 h

► **Couture costumes et accessoires du XIII^e siècle** : mercredi de 17 h 30 à 19 h et samedi de 14 h à 16 h

Parc de jeux

L'association dispose d'un parc de jeu et d'animations familiales dont le fameux Parcours du chevalier, créé dans les ateliers de la Citadelle. Si vous êtes intéressé par le travail du bois, du métal, l'ingénierie, l'électricité, les arts plastiques ou les effets spéciaux, vous pouvez rejoindre l'équipe de bénévoles chargée de la révision et de la remise en état des jeux et participer à la création de nouveaux équipements ludiques, pour le plaisir des petits et des grands.

Tavernes

Chargée d'animer plusieurs tavernes à travers la ville le jour de la fête, C'Chartres Médiévale travaille d'arrache-pied à la fabrication de comptoirs, de

meubles et de décors en s'efforçant de coller au mode de vie moyenâgeux grâce aux informations glanées dans sa bibliothèque.

Cotisation C'Chartres Médiévale (donnant accès à La Citadelle et à toutes les activités, escrime médiévale exceptée). Plein tarif : 30 € et 15 € (mineurs, étudiants, demandeurs d'emploi, personne en situation de handicap, sur présentation de justificatif) ; tarif couple : 50 € (époux, concubins, pacsés).

Recherche bénévoles

L'association C'Chartres Médiévale poursuit sa quête de bénévoles avec une série de réunions publiques organisées en janvier dans son fief de la Citadelle.

Vendredi 7 janvier à 17 h 30
Samedi 15 janvier à 14 h et 16 h 30

Vendredi 21 janvier à 17 h 30
Vendredi 28 janvier à 17 h 30

► C'Chartres Médiévale

52, rue du Maréchal-Leclerc,
à Lucé
c-chartres-medievale.fr
02 34 40 11 90
contact@ccmedievale.fr

Sophie Beurel

au service du bien-être animal

Nommée conseillère municipale déléguée à l'Animal en Ville en décembre, Sophie Beurel poursuit la mission que lui a confié le maire en février 2021.



« J'ai un animal seul chez moi », de la campagne anti-abandon et tout récemment, de l'installation d'une cabane pour chats errants (voir ci-contre). « Depuis que le Code civil a reconnu en 2015 l'animal comme un être doué de sensibilité, la place de celui-ci dans la société fait l'objet d'une prise de conscience collective, poursuit-elle. Nous devons poursuivre cette sensibilisation auprès des Chartrains via des initiatives concrètes que je compte mener avec dévouement ».

Les projets à venir

Sophie Beurel souhaite pérenniser la stérilisation des chats errants et les campagnes d'affichage de lutte contre la maltraitance et l'abandon ainsi qu'œuvrer à la préservation de la faune sauvage.

« Une aire de liberté spacieuse pour chiens sera prochainement inaugurée rue des Petites-Filles-Dieu, sur le cheminement du plan vert. Nous prévoyons également de réhabiliter l'espace des animaux de la ferme dans le parc de la Petite Venise. Des projets, et bien d'autres, sur lesquels je reviendrai dans Votre Ville. »

Sophie Beurel reste à l'écoute des associations et des riverains pour échanger sur les divers thèmes relatifs au bien-être animal.

« Nous souhaitons mener une vraie politique en faveur de l'animal en ville car le chien et le chat occupent une place importante dans la famille, explique Sophie Beurel, conseillère municipale déléguée à l'Animal en Ville. Dans cette perspective, le maire Jean-

Pierre Gorges m'a chargée de mettre en place des actions en faveur du bien-être animal pour faciliter la vie des propriétaires d'animaux domestiques ».

Depuis sa prise de fonctions, la benjamine du Conseil municipal est aussi à l'initiative de la carte

Un abri pour les chats errants

Une cabane pour chats errants a été installée rue Jules-Hetzel, pour qu'ils puissent s'abriter et se nourrir durant l'hiver mais aussi pour les recenser et les faire pucer, avant d'étendre l'opération à d'autres quartiers de la ville.



Sophie Beurel, conseillère municipale déléguée à l'Animal en ville devant la cabane pour chats errants de la Madeleine.

Si le nombre de chats errants en France est difficilement quantifiable, on estime toutefois qu'ils sont deux fois plus nombreux que les 12 millions de chats domestiques, en raison des abandons souvent engendrés par les portées dites « surprise ».

À Chartres, de nombreux riverains se relaient pour nourrir ces petits félins sans domicile. C'est le cas rue Jules-Hetzel dans le quartier de la Madeleine où les résidents ont constaté leur présence.

À l'initiative de Sophie Beurel, conseillère municipale dél-

guée à l'Animal en ville, une cabane a été installée par le service des Espaces verts sur le parking d'une résidence – dans la végétation – afin que les chats errants y trouvent un abri. « La cabane comporte deux étages pour éviter qu'un animal ne s'approprie tout l'espace, explique Sophie Beurel. Grâce à la mobilisation des résidents, de la nourriture sera laissée en permanence – et ce en hauteur – pour éviter la venue d'éventuels nuisibles ».

Sécuriser, recenser, pucer

L'abri fait office de refuge l'hiver. Les chats ont notamment l'habitude d'aller se réchauffer sous les voitures dont le moteur n'a pas encore refroidi. « Les conséquences peuvent être dramatiques lorsque l'usager prend sa voiture, poursuit Sophie Beurel. Pensez à vérifier avant de démarrer qu'un chat ne se soit pas réfugié sous votre véhicule, cela peut lui sauver la vie ».

De plus, l'abri permettra de recenser les chats qui s'y réfugient. Dans la mesure du possible, ils seront pucés pour pouvoir ensuite être adoptés. Si cette phase expérimentale est concluante, d'autres petits refuges du même genre seront installés à travers la ville.

Chartres en fleurs, 2^e édition

À l'occasion du lancement de la deuxième édition du concours Chartres en Fleurs, la Ville invite commerçants, artisans et entreprises à participer à l'embellissement de leur cité.



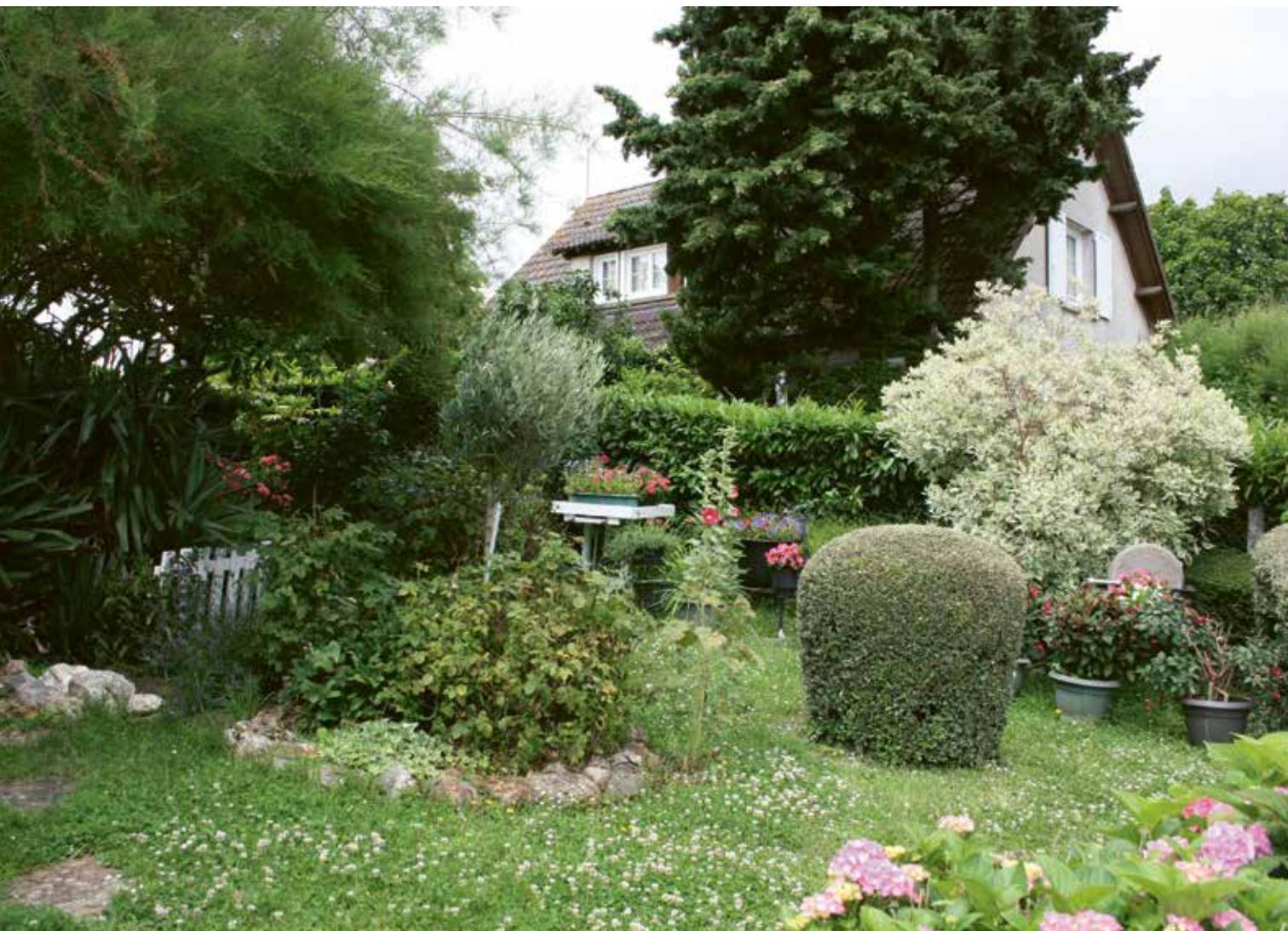
Pour le lancement du concours Chartres en fleurs, l'an dernier, Maria Jebli-Chedeville, adjointe en charge de la démarche Eco-ville, avait révisé les critères d'appréciation en tenant compte du développement durable, rejoignant ainsi les recommandations du Conseil national des villes et villages fleuris, qui attribue le label Ville fleurie. Aussi s'est-elle réjouie de constater que les participants avaient répondu au questionnaire sur le développement durable assidument.

Mobilisation générale

Pour l'édition 2022, Maria Jebli-Chedeville invite « *tous les Chartrains fiers de leurs jardins ou de leurs balcons à s'inscrire au concours 2022* ». Soutenue par Juliette Pichot, présidente des Vitrites C'Chartres, et Chantal Maudhuit, présidente d'honneur de l'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie d'Eure-et-Loir (Umih28), elle espère aussi voir commerçants, artisans et entreprises participer en masse, « *parce que l'embellissement de la ville est l'affaire de tous. Conjuguée à l'investissement des agents du service Espaces verts, l'impli-*



Maria Jebli-Chedeville, adjointe en charge de la démarche Eco-ville



tion du plus grand nombre ne pourra qu'accroître les chances de la Ville de décrocher l'an prochain une nouvelle Fleur d'or après celle obtenue en 2011. »

Distinction ultime, la Fleur d'or est décernée chaque année par le jury du Conseil national des villes et villages fleuris à une poignée de communes « quatre fleurs » qui atteignent un niveau très élevé en matière de fleurissement et de valorisation du cadre de vie. Un prix valable un an et auquel une commune ne peut prétendre que tous les six ans.

Bulletins d'inscription

Les bulletins d'inscription au concours Chartres en fleurs sont à récupérer sur le site chartres.fr dans la rubrique « Vivre à Chartres > Environnement et propreté », à l'adresse chartres.fr/chartres-en-fleurs (Les gens pourront y consulter le règlement, les conseils jardinage et s'inscrire en ligne et télécharger le bulletin d'inscription) au Guichet unique, place des Halles.

Le bulletin d'inscription dûment complété doit être adressé avant le 30 avril :

- par messagerie électronique à l'adresse communication@agglo-ville.chartres.fr
Indiquer l'objet : concours Chartres en fleurs 2022 - Nom, prénom du candidat ;
- par courrier, le cachet de La Poste faisant foi :
Hôtel de Ville - Direction de la Communication
Concours Chartres en fleurs 2022
Place des Halles - 28019 Chartres Cedex
- ou être déposé au Guichet unique, place des Halles, sous enveloppe portant les mentions détaillées ci-dessus.

Ensemble, apaisons la ville

Guillaume Bonnet, adjoint en charge de l'Amélioration du cadre de vie, présente des alternatives pour éviter les ralentissements de la circulation aux heures de pointe liés aux créneaux d'entrées et de sorties scolaires



Vote Ville: Quels sont les éléments observés par la Ville?

Guillaume Bonnet: Les créneaux où les parents déposent et récupèrent leurs enfants dans les écoles, collèges et lycées, génèrent des flux de circulation plus denses devant les établissements en question. Nous en relevons trois le matin (de 7h45 à 8 h, de 8h15 à 8h30 et de 8h45 à 9 h) et trois en fin de journée (de 16h15 à 16h30, de 16h45 à 17 h et de 17h45 à 18 h). Je pense notamment à la rue Chanzy avec l'école Saint-Ferdinand, à la place Saint-Pierre avec le lycée Marceau et à la rue du Faubourg Saint-Jean avec l'école Saint-Jean.

Ces ralentissements sont inévitables et font partie de la vie de la Ville. Je tiens à souligner qu'en dehors de ces créneaux assez réduits, la circulation reste globalement fluide à Chartres. Néanmoins, pour les Chartrains qui n'ont pas d'enfants à déposer à l'école, il existe des alternatives pour éviter ces zones encombrées.

Quelle est la solution?

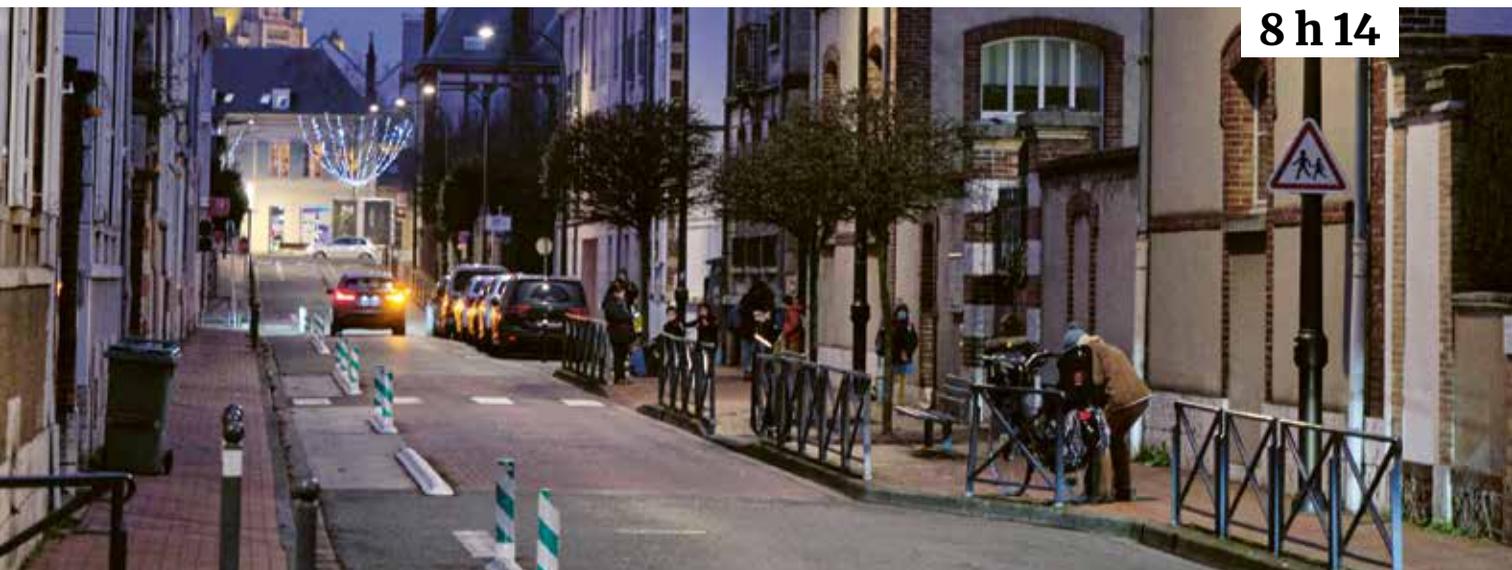
Suite à la crise sanitaire, de nombreuses entreprises ont généralisé le télétravail ou

accordé à leurs salariés des horaires de travail plus flexibles. Dans la mesure du possible, nous conseillons donc aux automobilistes de circuler en dehors de ces créneaux, car, je le répète, en comparaison des autres villes françaises de même importance, on roule bien à Chartres. Si vous ne pouvez pas modifier vos horaires de travail, un nouvel itinéraire peut parfois suffire à éviter les ralentissements sans pour autant rallonger la distance parcourue.

Existe-t-il d'autres alternatives?

Chartres possède l'un des réseaux de bus les plus denses de France avec un total de 2 445 000 kilomètres parcourus par an. Un chiffre très largement supérieur à la moyenne des villes de même taille (1 726 000 km par an). Soit 27 kilomètres parcourus par an et par habitant contre 21 kilomètres en moyenne. Ajoutons à cela un abonnement annuel de 10 € pour les scolaires et les étudiants, un Relais des Portes gratuit, qui circule toute l'année à la fréquence d'une navette tous les quarts d'heure, de 6h30 à 23h30, du lundi au samedi

8 h 14



8 h 30



| La rue Chanzy, à l'heure de la rentrée à l'école Saint-Ferdinand

8 h 34





| Le carrefour Chanzay-Reverdy, après la dépose de ses feux tricolores.

(sauf les jours fériés), et, depuis le 15 décembre, deux nouvelles lignes de navettes électriques, mises en place pour relier au centre-ville les quartiers situés à plus de 200 mètres d'un arrêt de bus.

Les couloirs spécifiques qui ont été aménagés permettent aux bus d'avancer plus vite que les voitures aux heures de pointe. N'oublions pas le vélo, qui est souvent le moyen le plus efficace pour gagner du temps. La Ville n'est pas opposée à la voiture mais nous voulons encourager les Chartrains à adopter d'autres modes de circulation, pour une ville plus apaisée.

Les effets bénéfiques du passage à 30 km/h se font déjà sentir

La ville apaisée, c'est une combinaison de facteurs. Je le dis

et je le répète, le passage de la ville à 30 km/h n'a que des vertus. Le 30 km/h a pour objectif de sécuriser les déplacements doux dans une ville qui compte de nombreux piétons et cyclistes. Il permet aussi le retrait des feux tricolores, ce qui génère effectivement une circulation automobile plus fluide. Car, les études le montrent, la vitesse moyenne est de 19 km/h dans une ville à 30 km/h sans feux, alors qu'elle n'est que de 14 km/h dans une ville à 50 km/h avec feux.

Autre fait incontestable, la limitation à 30 km/h permet aussi de réduire les flux de circulation. En 2001, 42000 véhicules passaient chaque jour place de Épars. On en compte moins de 18000 aujourd'hui.

Et les sens uniques ?

Le passage en sens unique présente lui aussi de nombreux avantages. Le premier est de réduire fortement les flux de transit qui encombrant certaines voies. Grâce au passage en sens unique, le flux de circulation de la rue du Bourgneuf a ainsi diminué de 4400 véhicules par jour, pour l'essentiel des automobilistes venus de Dreux qui avaient pris l'habitude de couper par la ville pour se rendre à Orléans. La mise en sens unique permet aussi d'aménager des trottoirs épais où piétons et cyclistes peuvent cohabiter en toute sécurité. Ce dont se félicitent les riverains, qui reconnaissent que leur rue est plus calme aujourd'hui.

Mai à vélo

à une nouvelle présidente

Adjointe en charge de la démarche Eco-ville et vice-présidente du Club des villes et territoires cyclables, Maria Jebli-Chedeville a été élue, le 26 novembre dernier, présidente du collectif Mai à vélo.



Créé en septembre 2020, Mai à vélo est un collectif d'acteurs nationaux du vélo, soutenu par le ministère de la Transition écologique et le ministère des Sports et porté administrativement par l'Association de promotion et d'identification des cycles et de la mobilité active (APIC).

Mai à vélo a pour mission de promouvoir la pratique écologique et bénéfique pour la santé de la bicyclette, qui apparaît comme une solution à part entière pour répondre aux enjeux économiques, sociaux et sanitaires de nos territoires. « *Un mois pour adopter le vélo... pour la vie !* » Tel est le slogan du collectif Mai à vélo, qui veut mobiliser chaque année, au cœur du printemps, les acteurs du vélo dans toute la France autour d'événements populaires et pédagogiques.



Maria Jebli-Chedeville, adjointe en charge de la démarche Eco-ville et présidente du collectif Mai à vélo

Porte-parole du collectif

« Je suis fière d'avoir été élue présidente de Mai à vélo, dit Maria Jebli-Chedeville, adjointe en charge de la démarche Eco-ville et par ailleurs vice-présidente du Club des villes et territoires cyclables. Ce poste est la conséquence de mon investissement dans l'édition 2021. En parcourant la Véloscénie, qui

relie Paris au Mont-Saint-Michel, j'ai en effet pu constater l'existence d'un véritable écosystème autour du vélo. Ma mission est d'être la porte-parole du collectif Mai à vélo, en faisant en sorte que l'usage du vélo continue de se développer jusqu'à rentrer complètement dans les mœurs. »

► maivelo.fr



Cérémonie du 5 décembre

Le dimanche 5 décembre, devant le mémorial départemental aux anciens combattants d'Afrique du Nord, la Ville a rendu hommage aux morts pour la France lors de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie. Cette cérémonie du 60^e anniversaire s'est déroulée en présence d'Elisabeth Fromont, première adjointe, et du sous-préfet Yannis Bouzar.



Elisabeth Fromont, première adjointe, déposant une gerbe.



Plaques commémoratives à la gare



« La pose des plaques commémoratives sur les murs de la gare, le 11 novembre dernier, concrétise un engagement pris par le maire Jean-Pierre Gorges et moi-même auprès des membres du comité de l'Association nationale des cheminots anciens combattants de Chartres, explique

Daniel Guéret, conseiller municipal en charge du Pôle Gare. Il s'agissait de remettre en valeur ce symbole de Mémoire. Le lieu a été choisi avec les cheminots et leurs représentants de l'ANCAC. La Ville a porté la reconstitution des deux plaques neuves à l'identique. Je me félicite de ce résultat. Des jardinières viendront compléter prochainement cet aménagement de qualité. »



« La modernité des lieux rejoint, dans la mémoire, le souvenir de ceux qui ont œuvré pour la liberté, ajoute Yves Cuzin, conseiller municipal en charge de la Citoyenneté et de la Mémoire. Qu'ils aient combattu dans les tranchées pendant la Première Guerre ou contribué à compliquer la tâche de

l'ennemi pendant la Seconde, il était juste qu'ils trouvent dans cette modernité la place que leur a conféré leur sacrifice. Ne pas remettre ces plaques, c'eut été pour eux mourir une seconde fois. »

BILAN DES ÉQUIPES ÉLITE à mi-parcours

A la mi-saison, les équipes chartraines présentent un bilan contrasté. Certaines ont dépassé les attentes, d'autres ont eu du retard à l'allumage, même si tout reste possible. *Votre Ville* fait le point.



Steve Baron, président du C'Chartres Métropole Handball, Karine Dorange, vice-présidente de Chartres métropole, déléguée aux Grands équipements, et José Rolo, adjoint en charge des Sports.

C'Chartres Métropole Handball : Bien calé au milieu du classement

Le C'CMHB se retrouve dans le même cas de figure que l'an passé. Installé dans le ventre mou du championnat, il a pris une avance confortable sur ses poursuivants. Mais ses résultats irréguliers sont un brin frustrants,

à l'image de ses courtes défaites à Cesson-Rennes (25-24) et contre Toulouse (31-33).

Quatrième meilleur buteur de la Liqui Moly Starligue, Vanja Ilic s'inscrit dans la continuité de ses performances de l'exercice précédent. L'ailier serbe s'envolera pour les championnats d'Europe en Hongrie et Slovaquie (13-30 janvier) en

compagnie de l'entraîneur chartrain Toni Gerona, également sélectionneur de la Serbie. Participeront également à la compétition les « Chartrains » Adrian Figueras (Espagne), Matic Grosej (Slovénie) et Sergey Kudinov (Russie).

Le C'CMHB fera sa rentrée le 1^{er} février à Créteil, en Coupe de France, avant de reprendre le championnat contre Aix-en-Pro-



vence. Les trois rencontres suivantes, contre Limoges, Saran et Créteil, apparaissent plus abordables sur le papier.

► **Bilan : 6 victoires ; 1 nul ; 7 défaites**
Classement : 10^e
Prochain match : Créteil – C'CMHB (1^{er} février)

C'Chartres Football : Sur courant alternatif

L'aventure en Coupe de France du C'Chartres Football a pris fin en 32^e de finale à Chauvigny (N3). Défaite rendue plus amère encore par le tirage au sort des 16^e de finale, qui lui aurait permis, en cas de victoire, d'affronter l'Olympique de Marseille, si cher à Jean-Pierre Papin.

En National 2, si le retard de 9 points sur Versailles, le leader, n'est pas rédhibitoire, le C'CF aura besoin de davantage de constance pour espérer le com-

bler et accéder à l'échelon supérieur sur la seconde partie de saison.

« On est sur courant alternatif, juge le capitaine Arnaud Archimbaud. Six défaites à ce stade et au vu de nos ambitions, c'est beaucoup trop. Le contenu s'est amélioré depuis quelques matches. Cela s'est traduit contre Caen (4-0) mais notre manque d'efficacité dans les zones de vérité nous a aussi coûté des points. Pour être plus positif, aucune équipe ne m'a fait forte impression, tout le monde est friable. Maintenant, c'est à nous d'enclencher une dynamique et de faire déjouer nos adversaires. Le championnat est loin d'être terminé ! »

► **Bilan : 6 victoires ; 2 nuls ; 6 défaites**
Classement : 6^e
Prochain match : Vannes – C'CF (15 janvier)

C'Chartres Basket Masculin : Une victoire historique

Le C'CBM a connu un début de saison historique. En sortant Le Portel (75-74) en 32^e de finale de la Coupe de France, le club chartrain a en effet vaincu une formation de l'élite pour la première fois de son histoire. Il s'est aussi offert le privilège d'aller défier Limoges dans son antre mythique de Beaublanc. Il en a rapporté une sévère défaite (101-62) et de magnifiques souvenirs. « L'accueil que nous a réservé le club limougeaud était digne d'une équipe d'Euroleague, sourit Milan Vasic, manager général chartrain. Cette expérience restera dans nos mémoires ».

Sur le plan comptable, le début de championnat du C'CBM est satisfaisant. 5^e du classement avec la meilleure attaque

(80,3 points par match), l'effectif rajeuni de Sébastien Lambert conserve toutes ses chances d'atteindre la poule haute de la phase 2, malgré quelques sorties manquées. « *On a mis du temps à trouver notre identité de jeu. Nos cinq victoires consécutives en novembre ont montré une cohésion collective mais notre manque d'engagement lors de certaines défaites est à corriger. On doit surtout être plus réguliers à domicile.* »

► **Bilan : 10 victoires ; 6 défaites**
Classement : 5°
Prochain match : Pont-de-Chéruy – C'CBM (11 janvier)

C'Chartres Basket Féminin : Objectif play-offs

C'est un C'CBF à deux visages que l'on a vu dans cette première partie de saison. Après six victoires sur les sept premiers matchs, les joueuses de Benoît Marty se sont en effet inclinées trois fois lors de leurs quatre dernières sorties avant la trêve. « *Le bilan est tout de même positif car nous avons passé les trois-quarts du temps en tête du classement, note l'entraîneur chartrain. L'effectif, largement remanié, a vite assimilé notre identité de jeu qui s'appuie sur une défense solide, des contre-attaques rapides et un jeu sur demi-terrain basé sur un mouvement de balle fluide.* » Paradoxalement, l'équipe s'est illustrée collectivement en l'absence de Marine Debaut et de Rayte'a Long, blessées. Avec 14 points de moyenne, l'intérieure Ginette Mfutila est la meilleure marqueuse chartraine mais aussi la deuxième rebondeuse (9,5 rebonds) et la troisième

joueuse du championnat à l'évaluation (19,7).

« *Les écarts sont très resserrés. Entre les équipes qui joueront les play-offs et celles qui lutteront pour le maintien, le rythme sera soutenu jusqu'à la fin de saison, avertit Benoît Marty. A nous de retrouver de la justesse dans les lectures de jeu et de l'efficacité au shoot pour rester aux premières places.* »

► **Bilan : 7 victoires ; 4 défaites**
Classement : 4°
Prochain match : Calais – C'CBF (8 janvier)

C'Chartres Rugby : Sparring-partners des Bleus

Apprentissage difficile en Fédérale 1 pour le C'Chartres Rugby, qui stagne en bas de classement. L'équipe de Renaud Gourdon a toutefois terminé l'année sur une bonne note avec une victoire à Arcachon le 19 décembre (10-16), la première à l'extérieur après deux succès convaincants contre Drancy (19-15) et Saint-Denis (41-7).

« *Les résultats ne sont pas conformes aux objectifs, analyse l'entraîneur chartrain. Nos défaites à la maison contre Langon et Floirac ont été décevantes au niveau de l'état d'esprit. Nous avons toutefois fait preuve de caractère et d'appétit hors de nos bases. On doit concrétiser davantage dans nos temps forts.* »

Pas de quoi paniquer toutefois puisqu'il n'y aura pas de relégation en fin de saison, pour cause de refonte des championnats, avec la création d'une Nationale 2 intercalée entre la Nationale et la Fédérale 1.

Son plus grand moment, le C'CR

l'a vécu fin octobre à Marcoussis (Essonne), où les Chartrains ont été invités à jouer les sparring-partners du XV de France avant ses test-matches d'automne. Un week-end intensif qui leur laissera de précieux souvenirs. « *On a pu voir comment fonctionne un groupe de très haut niveau. Jeu, diététique, travail du staff, tout est calculé minutieusement. Nous devons garder tout cela en mémoire et apprendre la culture de l'effort pour la transformer en culture de la gagne.* »

► **Bilan : 3 victoires ; 8 défaites**
Classement : 9°
Prochain match : Drancy – C'CR (9 janvier)

C'Chartres Tennis de Table : Tous les voyants au vert

Tous les rêves restent permis pour le C'Chartres TT, auteur d'un début de saison au-delà des espérances de son entraîneur Emmanuel Rassouw. « *Il faudrait une catastrophe dans la seconde moitié du championnat pour que le maintien nous échappe* » estime-t-il. 19 points au compteur, à une unité du leader et champion de France en titre Angers, Chartres est sur une dynamique positive. « *Abdel-Kader Salifou et Kim Mynheok se sont très bien intégrés au groupe. Le retour de Bence Majoros a fait beaucoup de bien puisque nous avons perdu nos deux premiers matchs sans lui. Vitor Ishiy maintient un excellent niveau de jeu malgré un calendrier individuel surchargé et le public est nombreux à Rosskopf. Les voyants sont au vert.* »

Sans pression, le club continue de faire progresser ses jeunes pousses dans son centre d'en-



entraînement, qui accueillera bientôt plusieurs joueurs indiens à haut potentiel, dans le cadre d'une convention signée entre le C'CTT et la fédération indienne.

► **Bilan : 4 victoires ;
4 défaites**
Classement : 3^e
**Prochain match : C'CTT –
Jura Morez (9 janvier)**

C'Chartres Volley-Ball : Prétendant à la montée

Les vacances sont arrivées à point nommé pour le C'CV. Défaits lors de leurs deux dernières rencontres, les volleyeurs chartrais ont manqué de souffle sur cette fin d'année, cédant au tie-break (3-2) sur le parquet de la réserve de Tours, une semaine après une grosse contre-performance à la Halle Jean-Cochet face au Vésinet (1-3), qui enregistrait là sa première victoire de la saison.

Si le groupe de Marwen Chtioui est actuellement 3^e du classement de N2, il doit sa place sur le podium à une fracassante entame, avec cinq succès d'affilée, notamment face à Boulogne-Billancourt, et des prestations convaincantes qui placent le C'CV parmi les prétendants à la montée.

La fin de la phase aller aura un accent parisien, puisque les Chartrais se déplaceront chez le Paris Amicale Camou Volley (16 janvier) avant de recevoir le Sporting Club Paris Volley (23 janvier), leader du championnat avec deux points d'avance sur le C'Chartres Volley.

► **Bilan : 5 victoires, 2 défaites**
Classement : 3^e
**Prochain match : Paris
Amicale Camou – C'CVB
(16 janvier)**



UN ESPRIT ZEN dans un corps sain

Créé en 1989, le Shukokai Karaté Do Chartres promeut un style de karaté adapté à chacun, centré sur l'épanouissement du corps et de l'esprit, et met depuis la rentrée l'accent sur les cours senior et santé.



L'histoire du Shukokai Karaté Do Chartres a débuté en 1989 lorsque le senseï* japonais Tsutomu Kamohara, expert auprès de la fédération française de karaté, s'est installé à Chartres pour fonder une école de karaté adaptée à tous, sans exigence d'aptitude physique particulière. Le club compte aujourd'hui 80 adhérents, qui ont accès aux dojos de la Madeleine et du complexe Roskopf, selon les créneaux.

« Le SKDC rassemble ceux qui ont envie de s'initier à cet art dans une ambiance conviviale, explique l'actuel président, André Dufet, membre depuis trente-cinq ans. La compétition n'est pas notre priorité. Le style shukokai, c'est apprendre

le respect de soi et des autres, écouter son corps, canaliser son énergie, travailler son équilibre, sa vitesse et sa puissance. Il est parfaitement adapté aux personnes introverties. »

Chaque année, le SKDC accueille l'International Shukokai Karaté Seminar, un stage d'un week-end co-organisé par le Shukokai Union France auquel sont conviés les pratiquants français et européens. L'édition 2021, les 30 et 31 octobre derniers, fut animée par le senseï anglais Denis Casey, 8^e dan et n°2 mondial de la discipline.

Karaté senior et santé

Depuis la rentrée, le SKDC incite les seniors et les personnes à la recherche d'une activité spor-

tive à s'initier aux cours dont André Dufet tient à souligner les nombreux bienfaits après 50 ans. « Le shukokai permet de ralentir le vieillissement, de garder la forme, de travailler la mémoire, de diminuer le risque d'obésité et de se prémunir des maladies cardiaques. Les cours senior et santé sont ainsi le moyen de redécouvrir les joies de l'activité physique et spirituelle ».

► Renseignements

06 42 80 03 93
skdc@orange.fr
Facebook : SKDC – Shukokai
Karaté Do Chartres

* Maître



Au fil des mois, vivez le sport chartrain en direct, en public, et sur **Chartres TV**

TENNIS DE TABLE, PRO A

C'CHARTRES T.T / JURA MOREZ

Dimanche 9 janvier, 18 h

Complexe Roskopf

Chartres TV

BASKET-BALL, LIGUE 2 FÉMININE

C'CHARTRES BASKET FÉMININ /

MONDEVILLE

Samedi 15 janvier, 20 h

Halle Jean-Cochet

Chartres TV

RUGBY, FÉDÉRALE 1

C'CHARTRES RUGBY / NIORT

Dimanche 16 janvier, 15 h

Stade des Bas-Bourgs

Chartres TV

BASKET-BALL, NATIONALE 1

C'CHARTRES BASKET MASCULIN /

ÉPINAL

Vendredi 21 janvier, 20 h

Halle Jean-Cochet

Chartres TV

FOOTBALL, NATIONAL 2

C'CHARTRES FOOTBALL /

ROMORANTIN

Samedi 22 janvier, 18 h

Stade Jacques-Couvret

Chartres TV

VOLLEY-BALL, NATIONALE 2

C'CHARTRES VOLLEY / SPORTING

CLUB PARIS VOLLEY

Dimanche 23 janvier, 15 h

Halle Jean-Cochet

Chartres TV

BASKET-BALL, NATIONALE 1

C'CHARTRES BASKET MASCULIN /

MULHOUSE

Vendredi 28 janvier, 20 h

Halle Jean-Cochet

Chartres TV

BASKET-BALL, LIGUE 2 FÉMININE

C'CHARTRES BASKET FÉMININ /

CHÂLONS-REIMS

Samedi 29 janvier, 20 h

Halle Jean-Cochet

Chartres TV

VOLLEY-BALL, NATIONALE 2

C'CHARTRES VOLLEY / VILLERS-COTTERÊTS

Dimanche 30 janvier, 15 h

Halle Jean-Cochet

Chartres TV

RUGBY, FÉDÉRALE 1

C'CHARTRES RUGBY / OLYMPIQUE

MARCOUIS

Dimanche 30 janvier, 15 h

Stade des Bas-Bourgs

Chartres TV

AGENDA

Chaque jour, des rendez-vous culturels pour tous les goûts.



Bérangère Krief,
le mardi 11 janvier à 19 h 30
au Théâtre de Chartres

Photo : Laura Gilli

EXPOSITIONS**EXPOSITION DE COSTUMES
PREMIER EMPIRE**

Jusqu'au 8 janvier
Maison pour tous de la Madeleine
02 37 36 80 72

ANIMATION/VISITES**SALON DES LOISIRS CRÉATIFS**

Du vendredi 14
au dimanche 16 janvier
de 10 h à 18 h
ChartrExpo

CHARTRES EN LUMIÈRES

Tous les jours jusqu'au 15 janvier
De 22 h 30 à 1 h du matin

**PASTERNAK - JIVAGO :
UN AMOUR FOU AU PAYS
DES SOVIETS**

Samedi 15 janvier à 15 h 30
à L'Apostrophe
Lecture
02 37 23 42 00

**SPECTACLES/THÉÂTRES/
CONCERTS****RAVIE**

Mardi 4 janvier à 14 h 30 et 19 h 30
Théâtre
Théâtre de Chartres
02 37 23 42 79

LE BAL DES POMPIERS

Les jeudi 6, vendredi 7, samedi 8,
jeudi 13, vendredi 14 et samedi 15
janvier à 21 h et les samedi 8 et 15
janvier à 17 h
Théâtre
Théâtre Portail Sud
02 37 36 33 06

AMIS

Samedi 8 janvier à 20 h 30
Théâtre
Théâtre de Chartres
02 37 23 42 79

BÉRANGÈRE KRIEF

Mardi 11 janvier à 19 h 30
Humour
Théâtre de Chartres
02 37 23 42 79

UNE HISTOIRE D'AMOUR

Samedi 15 janvier à 20 h 30
Théâtre
Théâtre de Chartres
02 37 23 42 79

VALENTINE LAMBERT

Samedi 15 janvier à 20 h 30
Indie folk-pop
Théâtre du Seuil
07 64 27 93 47

MÈME

Mardi 18 janvier à 20 h 30
Danse et Théâtre
Théâtre de Chartres
02 37 23 42 79

**CARTE BLANCHE
À PIERRE WALTER**

Jeudi 20 janvier à 20 h 30
Musée des Beaux-Arts
02 36 67 30 70

LE CŒUR SUR LA MAIN

Les jeudi 20, vendredi 21,
samedi 22, jeudi 27, vendredi 28
et samedi 29 janvier à 21 h
et les samedi 22 et 29 janvier
à 17 h
Humour
Théâtre Portail Sud
02 37 36 33 06

**LES NOTES D'HIVER :
CANCIONES ESPANOLAS**

Samedi 22 janvier à 17 h 30
Piano et chant
Musée des Beaux-Arts
09 54 44 22 87

**UMLAUT BIG BAND
PLAYS MARY LOU WILLIAMS**

Samedi 22 janvier à 20 h 30
Jazz
Théâtre de Chartres
02 37 23 42 79

**LES NOTES D'HIVER :
MÉTAMORPHOSE**

Dimanche 23 janvier à 17 h 30
Récital de piano
Musée des Beaux-Arts
09 54 44 22 87

HISTOIRE(S) DE FRANCE

Mardi 25 janvier à 14 h 30 et 19 h 30
Théâtre
Théâtre de Chartres
02 37 23 42 79

**VOYAGE AUTOUR
DES CINQ CONTINENTS**

Créations contemporaines
de Youliana Patrouilleau
Samedi 29 janvier à 14 h et 17 h
Salle Doussineau
02 36 67 30 70

**ORCHESTRE SYMPHONIQUE
DE CHARTRES**

Samedi 29 janvier à 20 h 30
Concert
Théâtre de Chartres
02 37 23 42 79

**CLÉMENT LEFEBVRE &
ALEXANDRE LORY :
PIANO À 4 MAINS**

Dimanche 30 janvier à 17 h
Salle Doussineau
samedismusicaux.fr

CONFÉRENCES/CINÉMA**CINÉ-CLAP :
IN THE MOOD FOR LOVE**

Jeudi 20 janvier à 20 h 30
Aux Enfants du Paradis
Auditorium de L'Apostrophe
02 37 23 42 00

CINÉ-CLAP : LE MESSAGER

Mardi 11 janvier à 20 h 30
Les Enfants du Paradis
02 37 28 28 87

**ÉTHIOPIE,
AU CŒUR DE L'ABYSSINIE**

Vendredi 28 janvier à 14 h 30
Projection et conférence
Les Enfants du Paradis
02 37 88 19 30

JEUNESSE**CONTES DE SIBÉRIE**

Samedi 22 janvier à 11 h
Bibliothèque Louis-Aragon
Lecture
02 37 88 45 20

MURÈNE

Samedi 22 janvier à 15 h 30
Auditorium de L'Apostrophe
Lecture musicale
02 37 23 42 00

LE NOIR QUART D'HEURE

Dimanche 23 janvier
entre 15 h et 16 h 30
Auditorium de L'Apostrophe
02 37 23 42 00

Que le C'Chartres Spectacles commence !

La toute nouvelle SPL C'Chartres Spectacles est chargée de la programmation dans les équipements culturels chartains actuels et à venir, dont le Off, qui ouvrira très prochainement ses portes.



Isabelle Vincent, adjointe en charge de la Culture et présidente de C'Chartres Spectacles, et Jérôme Costeplane, directeur général de C'Chartres Spectacles.

C'Chartres Spectacles a rejoint le 1^{er} janvier 2022 la grande famille des SPL (Société publique locale). Elle est la concrétisation de l'ambition toujours plus grande d'offrir une programmation culturelle de premier ordre au bassin de vie chartain. C'Chartres Spectacles s'appuiera sur le Théâtre

de Chartres, le Off, la salle Dousineau et le futur complexe culturel et sportif pour proposer une politique de soutien à la création et de programmation adaptée à tous les publics.

« Dans le contexte de crise que nous traversons depuis deux ans, nous sommes heureux de pouvoir annoncer

que nous apporterons bientôt un peu plus de légèreté, de spectacles et de culture aux Chartains, explique Isabelle Vincent, adjointe en charge de la Culture et nouvelle présidente de la SPL. L'objectif de C'Chartres Spectacles est clair: renforcer l'offre existante pour que chacun, selon ses goûts et ses envies, puisse s'offrir

des « petites bulles de décompression ». Nous avons besoin pour cela de créer une société dédiée et c'est aujourd'hui chose faite. Avec cette structure juridique, notre programmation va changer de dimension. Plus souple, plus réactive et plus efficace, elle va permettre à Chartres d'accéder à une offre de spectacles digne des grandes villes de France. »

Un outil de développement de territoire...

Isabelle Vincent poursuit : « En plus des salles historiques que sont le Théâtre de Chartres et la salle Doussineau, C'Chartres Spectacles gèrera l'animation et la programmation du Off et une partie du spectacle vivant du futur complexe culturel et sportif, qui est un équipement communautaire. »

Comme la SPL est un outil de développement de territoires, d'autres collectivités pourront aussi intégrer C'Chartres Spectacles, pour obtenir un soutien en programmation. « Nous voulons permettre aux artistes de continuer à créer en épaulant les compagnies locales, qui vont gagner en visibilité et en notoriété, dit Isabelle Vincent. Nous souhaitons aussi attirer des compagnies venues d'ailleurs. »

... de qualité, d'exigence et de diversité

C'Chartres Spectacles favorisera de nouveaux partenariats territoriaux autour de la création et la diffusion avec pour objectif l'excellence culturelle. « La SPL est compatible avec



La façade du Off, au 10, avenue Jehan-de-Beauce



La future salle du Complexe culturel et sportif, dans le Pôle Gare, en configuration concert (crédit : Groupe 6 Architectes).

un conventionnement d'intérêt national, ajoute Jérôme Costeplane, nouveau directeur général de C'Chartres Spectacles. Il n'y a pas de rupture. Respectueuse de ses partenaires, elle veille aussi à préserver l'identité des équipements culturels

qu'elle soutient. Elle s'appuiera sur six salles dès 2022, c'est une démarche d'une ambition inédite sur la région centre, mais surtout ce n'est qu'un début ! »

Au programme des bibliothèques en janvier



PASTERNAK - JIVAGO : UN AMOUR FOU AU PAYS DES SOVIETS

**Samedi 15 janvier à 15 h 30
à L'Apostrophe**

*Lecture par Philippe Lipchitz de la
compagnie SubThéâtre*

Une grande fresque histori-
co-romantique devenue un
classique de la littérature sovié-
tique du XX^e siècle.

L'AVEZ-VOUS LU ?

**Samedi 22 janvier à 11 h
à l'auditorium de L'Apostrophe**

Les bibliothécaires partagent
leurs coups de cœur.



CONTES DE SIBÉRIE**Samedi 22 janvier à 11 h
à la bibliothèque Louis-Aragon***Lecture par un bibliothécaire.*

Des histoires de la taïga, des plaines et des montagnes du nord de la Russie, où l'on croise des corbeaux, une baleine, un phoque, une ogresse aux longues oreilles et un tsarevitch à la recherche de sa mère.

Public familial à partir de 7 ans. Entrée libre dans la limite des places disponibles. Durée : 1 h.

► Bibliothèque Louis-Aragon
Passage des Poètes
02 37 88 45 20

MURÈNE**Samedi 22 janvier à 15 h 30 h
à l'auditorium de L'Apostrophe***Lecture musicale par Valentine*

Goby (autrice et récitante) et Xavier Llamas (musicien).

Durée 1h15. À partir de 14 ans. Hiver 1956. François, 22 ans, est victime d'un terrible accident. La médecine et l'appareillage ne parviennent pas à compenser ce corps manquant. C'est l'eau des piscines qui lui donnera la sensation de la plénitude. Lecture rythmée par une bande-son originale aux lisières du rock, de la pop et du jazz.

LE NOIR QUART D'HEURE**Dimanche 23 janvier
entre 15 h et 16 h 30
à l'auditorium de L'Apostrophe**

Dans la pénombre, des bibliothécaires racontent des histoires pour un moment chaleureux à partager en famille.

Inscriptions

En ce début d'année, n'hésitez pas à venir vous inscrire à la médiathèque. Nous vous proposons des désabonnements individuels ou familiaux, qui permettent de profiter de tous les services : possibilité d'emprunter 12 documents par carte, accès aux ressources numériques à distance (Philharmonie à la demande, My Cow pour progresser en anglais, livres numériques et livres audio à télécharger), wifi sur place...

**Nouveau !
Voyez
plus grand !**

La médiathèque L'Apostrophe met à la disposition du public un nouveau téléagrandisseur, qui permet de lire des livres, des revues, ou vos documents personnels en agrandissant le texte ou en modifiant les couleurs, les contrastes, la luminosité pour plus de confort.

Cet appareil est en libre-service au 2^e étage, à l'espace Presse. Les bibliothécaires seront ravis de vous faire une démonstration.



Les concerts de décembre



| Frédérique Veyrac

CARTE BLANCHE À

PIERRE WALTER

Jeudi 20 janvier à 20 h 30

Musée des Beaux-Arts
Avec Pierre Walter (basson),
Nicolas Gros (violon),
Priscille Lachat-Sarrete (violon),
Sophie Cerf (alto)
et Cécile De Hann (violoncelle).

Programme :

*Duo concertant pour violon
et basson n° 2 en do mineur,*
de Paganini
Duo pour alto et basson,
de Hersant

*Sonate pour violoncelle
et basson, de Mozart*
*Quintette pour basson
et cordes, de Reicha*

Pour la majorité des mélomanes en herbe, le basson est ce curieux instrument immortalisé sous le nom de Grand-père par Prokofiev dans le conte musical *Pierre et le Loup*. Le répertoire du basson est peu connu du grand public. Si on a pris l'habitude de le voir au sein des orchestres depuis Mozart et

Haydn, on oublie parfois qu'un grand nombre de pièces lui sont dédiées. Pierre Walter vous propose d'aller à la découverte d'un répertoire méconnu, accompagné par les instruments du trio à cordes dans des œuvres de Paganini, Hersant, Mozart et Danzi.

► **Information**

C'Chartres tourisme
Tarifs : 10 € et 6 €

VOYAGE AUTOUR DES CINQ CONTINENTS

CRÉATIONS CONTEMPORAINES
DE YOULIANA PATROUILLEAU

Samedi 29 janvier à 14 h et 17 h

Salle Doussineau

Avec Frédérique Veyrac (classes de flûte à bec et harpe), Charlotte Lesage (classe de percussions et atelier adultes percussions), l'Ensemble cordes pincées et Stéphanie Humeau (classe de piano).

Programme :

Cinq pièces sur les cinq continents,
de Youliana Patrouilleau
Musiques du monde
Compositeurs célèbres
d'Europe, des États-Unis
et d'ailleurs

La rencontre des classes de percussions, piano, harpe et flûte à bec autour de la compositrice Youliana Patrouilleau, pour un voyage autour des cinq continents.

Un programme contrasté de musique traditionnelle et classique du monde entier avec la création de cinq pièces, écrites chacune pour une formation instrumentale différente par Youliana Patrouilleau.

► Information

Entrée libre sur réservation
02 36 67 30 70

CONCERT DE L'ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE CHARTRES

Samedi 29 janvier à 20 h 30

Théâtre de Chartres

Direction : Fabrice Héricourt

Programme :

Finlandia, de Sibelius
Symphonie inachevée, de Schubert :
Peer Gynt - Suites n° 1 et n° 2, de Grieg :

► Information

02 37 23 42 79
osc28.com
Tarif : 12 € et 8 €

CLÉMENT LEFEBVRE & ALEXANDRE LORY

PIANO À 4 MAINS

Dimanche 30 janvier à 17 h

Samedis musicaux

Salle Doussineau

Révélé par deux CD consacrés, l'un à Rameau et Couperin, l'autre à Ravel, Clément Lefebvre, 30 ans, partage ici le clavier avec Alexandre Lory, autre jeune pianiste aux multiples talents et élève comme lui de Roger Muraro au CNSM de Paris. Leur complicité en duo éclate au grand jour dans ce programme de transcriptions hors du commun qui transforme le piano en véritable orchestre. Avec notamment *La Mer* de Debussy et des extraits de *Petrouchka* de Stravinsky.

► Réservation

samedismusicaux.fr
Tarif : 14 € et 20 €
(gratuit pour les moins
de 12 ans et les élèves
du conservatoire jusqu'à
18 ans)



Clément Lefebvre



Alexandre Lory

THÉÂTRE DE CHARTRES

EN JANVIER

RAVIE

**Mardi 4 janvier
à 14 h 30 et 19 h 30**

*Théâtre (à partir de 9 ans)
Compagnie Möbius-Band
Grande salle (Durée : 1h10)*

Une réécriture drôle et subversive de *La Chèvre* de M. Seguin, Seguin étant ici un célibataire endurci, froussard et possessif, attaché à son petit confort. À travers l'émancipation progressive de *Blanquinounette*, encouragée par les fantômes des chèvres précédentes, la pièce aborde les questions suivantes : comment apprivoiser et affronter la peur ? ou comment inventer et trouver la voie qui nous est propre parmi les modèles et les injonctions de ceux qui nous entourent ?

AMIS

Mardi 11 janvier à 19 h 30

*D'Amanda Sthers
et David Foerkinos
Avec Kad Merad, Claudia
Tagbo et Lionel Abelanski
Théâtre*

COMPLET

BÉRANGÈRE KRIEF

AMOUR

Samedi 15 janvier à 20 h 30

*Théâtre d'humour
Grande salle (Durée : 1h20)*

L'amour, avec sa beauté et

ses interrogations. Du coup de foudre à la tempête des sentiments, comment passe-t-on des papillons dans le ventre au bourdon dans la tête ? Peut-on se faire des films et se prendre des vents en série ? Pourquoi, quand on donne son cœur, on finit par se prendre la tête ? Autant de questions auxquelles Bérangère Krief s'efforce avec humour d'apporter des réponses.

UNE HISTOIRE D'AMOUR

Samedi 15 janvier à 20 h 30

*Théâtre
D'Alexis Michalik
Grande salle (Durée : 1h25)*

Katia et Justine sont amoureuses. Justine veut un enfant. Katia, trop souvent blessée par la vie, accepte de tenter

une insémination artificielle et tombe enceinte. Mais Justine disparaît quelques jours avant la naissance de leur enfant... Douze ans plus tard. Condamnée par la maladie, Katia doit trouver un tuteur pour sa fille Jeanne et n'a pour seule option que son frère, William, écrivain cynique, qu'elle n'a pas vu depuis cinq ans. Molière 2020 de la mise en scène d'un spectacle de théâtre privé.

MÊME

Mardi 18 janvier à 20 h 30

*Danse et Théâtre
Pierre Rigal - Compagnie
Dernière Minute
Grande salle (Durée : 1h30)*

Cette pièce excentrique, où chaque élément se reproduit au moins deux fois, tente de



répondre par l'absurde à ces questions impossibles et pourtant existentielles. « *Au gré de rituels étranges faits de théâtre, de chant et de danse, les acteurs sont engagés dans une course-poursuite narrative et frénétique et ce, au risque de se prendre littéralement les pieds dans le tapis* », raconte Pierre Rigal.

UMLAUT BIG BAND PLAYS MARY LOU WILLIAMS

Samedi 22 janvier à 20 h 30

Jazz
Grande Salle

Constitué de quatorze musiciens, le Umlaut Big Band explore entre autres le répertoire historique « swing » des big bands des années 1920 à 1940. Avec une prédilection pour des figures comme Don Redman, Fletcher Henderson, Duke Ellington ou Benny Carter.

HISTOIRE(S) DE FRANCE

**Mardi 25 janvier
à 14 h 30 et 19 h 30**

Théâtre
Amine Adjina et Émilie Prévosteau
La Compagnie du Double
Grande salle (Durée : 1h)
Quelle est la meilleure manière



de raconter l'Histoire de France ? Amine Adjina et Émilie Prévosteau s'emparent joyeusement du sujet en imaginant trois élèves d'une même classe qui décident de donner une représentation théâtrale en gaulois. Qui joue quel rôle ? Que dire de notre Histoire ? Les pro-

blèmes vont se multiplier.

► Informations

theatredechartres.fr
02 37 23 42 79
billetterie@theatredechartres.fr
Du mardi au vendredi
de 13 h 30 à 18 h 30,
le samedi de 10 h à 13 h



TOUTE L'ACTU **DES THÉÂTRES****THÉÂTRE
PORTAIL SUD**

► Réservations
02 37 36 33 06
theatreportailsud.com
Tarifs : 17 € et 13 €

**LE BAL DES POMPIERS**

Théâtre

**Les jeudi 6, vendredi 7, samedi 8,
jeudi 13, vendredi 14 et samedi 15
janvier à 21 h et les samedi 8
et 15 janvier à 17 h**

Avec les Glandeurs Nature

Néné, parfait débile débordant d'énergie, et Bichoko, sympathique ahuri pas très courageux, décident de réaliser leur rêve ; devenir sapeurs-pompiers dans une équipe d'intervention.

Cette comédie pour tout public et sans aucune vulgarité n'est pas le prétexte pour tourner en

dérision l'engagement des soldats du feu. Au contraire, c'est une plongée joyeuse dans le monde méconnu des pompiers, ces héros du quotidien auxquels on rend ici un vibrant hommage..

LE CŒUR SUR LA MAIN

**Les jeudi 20, vendredi 21, samedi 22,
jeudi 27, vendredi 28 et samedi 29
janvier à 21 h et les samedi 22
et 29 janvier à 17 h**

De et avec Gauthier Fourcade

De l'araignée au plafond qui devient écrivain, à l'invasion des poissons du futur, le monde n'est plus ce qu'il était... Inventeur de jeux logiques et stratégiques, talent unanimement reconnu par la presse et le public, Gauthier Fourcade est de ces humoristes qui vous emportent avec une grande délicatesse dans un univers de jonglerie verbale effrénée, d'une efficacité redoutable et ce, sans la moindre once de vulgarité.

**THÉÂTRE
DU SEUIL**

► Renseignements
07 64 27 93 47
Réservations :
theatreduseuil.com
ou info.theatreduseuil
@gmail.com
Tarifs : 20 et 15 €

VALENTINE LAMBERT

Concert indie folk-pop
Samedi 15 janvier à 20 h 30

Accompagnée par trois musiciens, l'auteure-compositrice-interprète Valentine Lambert nous fait voyager dans sa folk intimiste aux teintes chaleureuses. Inspirée par la musique old-time des grands espaces américains autant que par les notes soyeuses de Norah Jones ou la pop country du duo First Aid Kit, la jeune chanteuse aime mélanger les genres et les influences. Au son chaud et naturel des instruments acoustiques, elle n'hésite pas à rompre la douceur d'une



guitare-voix pour intégrer le son aérien et brillant de la pedal steel ou d'une batterie plus pop. Se nourrissant de son entourage comme de rencontres au détour d'une gare, Valentine Lambert nous emporte dans un univers authentique, d'où s'échappent la sensibilité de sa voix suave et ses mélodies délicates.

Ciné-Clap



Mardi 11 janvier à 20 h 30
à l'auditorium de la
médiathèque L'Apostrophe



LE MESSENGER

Joseph Losey (*Grande Bretagne, 1971, 1h55, vostf*)
Avec Julie Christie et Alan Bates

Un jeune garçon de milieu modeste est invité par son camarade de classe dans

une famille de l'aristocratie britannique. Il va servir de messager à la jeune fille de la maison qui vit des amours impossibles.
Palme d'or à Cannes en 1971.

Jeudi 20 janvier à 20 h 30
au cinéma Les Enfants
du Paradis

IN THE MOOD FOR LOVE

Wong Kar-Wai (*Hong-Kong, 2000, 1h38, vostf*).

Hong Kong, 1962. M. et Mme Chow emménagent dans leur nouvel appartement le même jour que leurs voisins, M. et Mme Chan. Chow Mo-wan et Chan



Li-zhen apprennent bientôt que leurs époux respectifs ont une liaison. Cette découverte les choque mais les rapproche. Ils se voient de plus en plus souvent mais le voisinage commence à s'en apercevoir...
Séance ciné-culte : tarif réduit avec la carte Ciné-clap.

► Renseignements

02 37 28 28 87
cine-clap.com

CULTURE | MARDIS DE LA SCIENCE

Anatomie comparée des espèces imaginaires

Avec Jean-Sébastien Steyer paléontologue au CNRS (affecté au Muséum d'Histoire naturelle de Paris), auteur d'une douzaine d'ouvrages sur la paléontologie et les sciences naturelles dans la culture des mondes imaginaires.
Conférence illustrée en direct par Arnaud Rafaelian.

Dragons, Spider-Man, Marsupiliami... De la mythologie à la BD en passant par les superhéros, les êtres imaginaires empruntent

souvent leurs caractéristiques aux espèces bien réelles. Glissez-vous dans la peau d'un naturaliste et d'un dessinateur pour décrypter, à la lumière des connaissances actuelles, ces icônes de la culture pop. Une enquête scientifique entre biologie, écologie et science-fiction pour éveiller votre curiosité tout en aiguisant votre sens critique.

► **Mardi 18 janvier à 18 h 30**
Eure-et-Loir Campus
21, rue de Loigny-la-Bataille

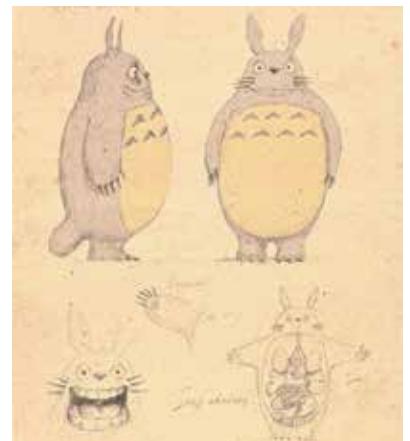


Illustration d'Arnaud Rafaelian issue du livre *Anatomie comparée des espèces imaginaires* (Ed. Cavalier Bleu).

Chevaliers chartrains croisés (XII^e-XIII^e siècles) L'Affaire Raimbaud Craton

« *C'est un agrément pour les vivants et un avantage pour les morts, que la lecture des actions des hommes courageux, surtout de ceux qui combattent pour Dieu [...]; méprisant les honneurs du monde ils ont abandonné leurs terres, leurs femmes et leurs biens [...] pour s'attacher à Dieu et le suivre selon le précepte de l'Évangile...* »

Ainsi s'exprime, dans son *Histoire de Jérusalem*, le chanoine Foucher de Chartres (1058-1127), compagnon du comte Etienne de Chartres à la première croisade, puis chanoine du Saint-Sépulchre.

La chevalerie croisée (1095-1291)

Adhésion des chevaliers à la croisade

Cette élite guerrière équestre au service des seigneurs, issue des milites, répond massivement à l'appel du pape Urbain II (1042-1099) qui, en 1095, demande à la noblesse chrétienne d'aller à Jérusalem pour reprendre l'église du Saint-Sépulchre.

« *Que vos cœurs s'émeuvent et que vos âmes s'excitent au courage, par les faits de vos ancêtres, la vertu et la grandeur du roi Charlemagne et de son fils Louis !* », renchérit le chroniqueur Robert Le Moine. Les chevaliers cousent une croix sur leur vêtement et prennent la route de la croisade, synthèse du pèlerinage et de la guerre « juste », promesse de salut et autorisation de verser le sang non chrétien.



Chevalier monté et armé (Chartres, XIII^e s., rose 108).

Abandonnés par les comtes

Le comte Etienne de Blois-Chartres (1089-1102) quitte l'armée croisée au siège d'Antioche en 1098. Son épouse lui reprochant d'avoir abandonné

ses chevaliers, il rejoint l'expédition de 1101 et meurt à Ramallah en 1102, tué au combat ou décapité après sa capture.

Le vidame de Chartres Guillaume de Ferrière (1150-1204) participe à la troisième (1188-

1192) puis à la quatrième (1202-1204) croisade. Selon ses Chansons et Saluts d'amour, il éviterait ainsi le scandale d'une passion adultère, passion qui le ferait revenir, puis repartir, sa dame lui reprochant aussi d'avoir trahi ses chevaliers.

Il rejoint Constantinople et prépare son salut : « Je fais savoir, écrit-il, que, jadis, me trouvant en bonne santé dans la ville de Saint-Jean d'Acre, j'avais fait don à Dieu et aux frères de la sainte milice du Temple d'un muid de blé par an ; aujourd'hui, malade à Constantinople, j'ajoute au précédent un autre muid de blé. En retour, ces religieux m'ont reçu dans leur confrérie... »

Reste la nostalgie : « Au défaut de la lance, prenez l'épée, et frappez si fort que le ciel et l'enfer vous renvoient en échos les bruits de vos coups. Ainsi j'ai frappé de tout temps : les plus belles et les meilleures dames se font gloire de m'être soumises ! »

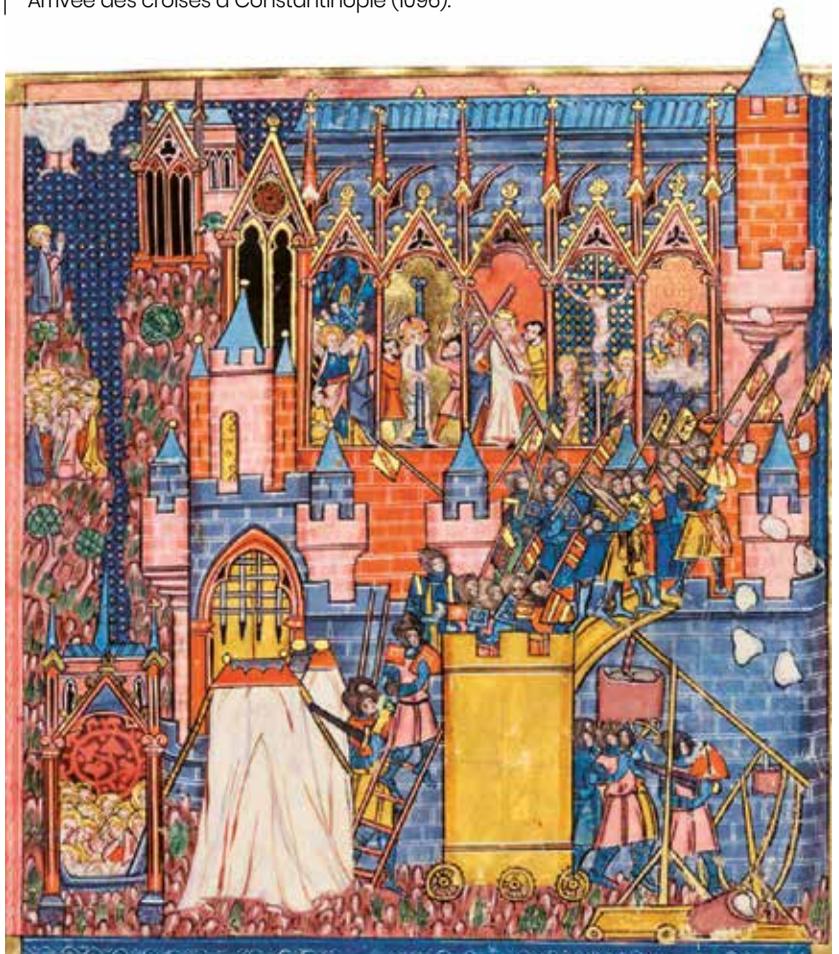
L'affaire Raimbaud Craton

« Il avait nom Raimbaud, originaire de la terre de France, né à Chartres, d'une noble race, rempli de force et de vaillance. » (R. C.) Raoul de Caen (1050-1120), dans son Histoire de la première croisade, et Baudri de Dol (1045-1130), dans son Histoire de Jérusalem, le disent né à Chartres et évoquent sa présence au siège d'Antioche en 1098 puis de Jérusalem en 1099. Selon Raoul de Caen, il est le premier chevalier qui, le 15 juillet 1099, a escaladé les murs de Jérusalem en gravissant l'unique échelle des croisés :

« Heureux sur tous les échelons, depuis le premier jusqu'au dernier, le malheur l'atteignit au



Arrivée des croisés à Constantinople (1096).



Siège d'Antioche (1098).

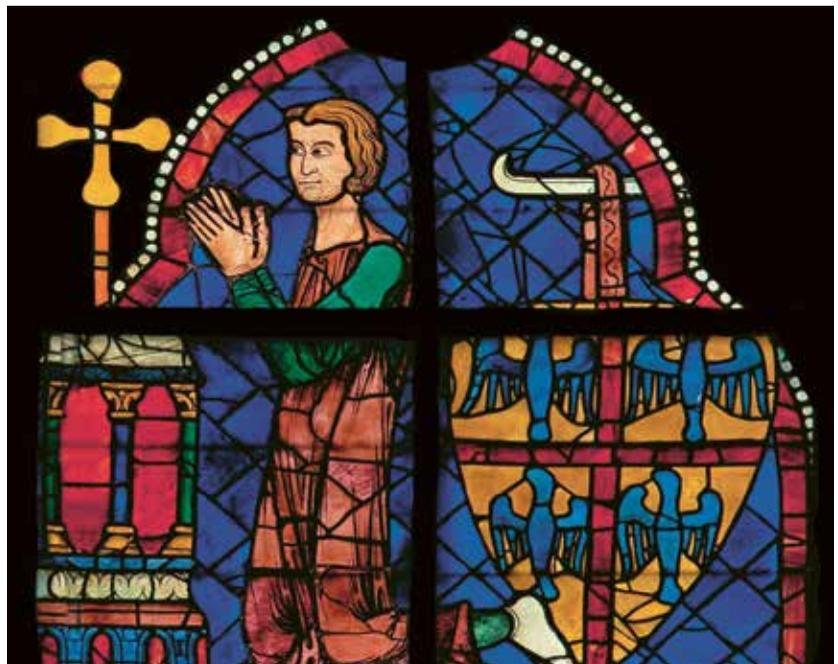


Siège de Jérusalem.

terme même de son entreprise. Déjà, en effet, il avait saisi de la main gauche le sommet de la muraille, quand tout-à-coup un glaive ennemi tombe sur lui, de telle sorte que celui qui venait de monter avec ses deux mains, et rapide comme la foudre, put à peine redescendre, privé de son glaive et presque entièrement de l'usage de sa main... »

Que sait-on de lui ?

On le retrouve à Chartres en 1101, avec une main (ou un bras) en moins. Cette année-là, il figure dans une charte comme vassal et membre du conseil du comte Etienne ; en 1105, il souscrit à un titre de l'abbaye Saint-Père et son fils Eudes est vassal du



Chevalier en prière (Chartres, XIII^e s., baie 114).



Église du Saint-Sépulchre aujourd'hui.

vicomte Hugues du Puiset ; vers 1111, il siège au conseil du comte Thibaud IV ; en 1130, année de sa mort, il est dit propriétaire d'une maison à Chartres à l'angle de la rue aux Juifs et du tertre aux Coix. Un acte de l'abbaye de Tiron mentionne un règlement au profit de sa veuve Radegonde, sur une maison acquise par lui à Chamars. On lui connaît des descendants, un chanoine de Notre-Dame vers 1189-1194 et un chevalier croisé vers 1200-1226. Sans être un grand personnage, il jouit de la protection d'un comte et sa famille a voix au chapitre.

L'Affaire

Le retour de croisade, impliquant rupture avec la violence et récupération des biens mis

en gage avant le départ, pose problème.

Vers l'année 1103, les moines de Bonneval refusent de lui restituer sa grange et sa terre. Cédant à la colère, il fait capturer et castrer l'un des moines qui ont bastonné ses hommes, accusés d'avoir volé du fourrage. Estimant que l'Église est sa débitrice, il revendique son statut d'ancien croisé et le soutien du comte.

Sanction de l'église

L'évêque Yves de Chartres (1090-1116) punit sévèrement cette mutilation, considérée comme un homicide : pénitence de quatorze ans avec jeûne, aumône, prière et déposition des armes, équivalent symbolique de la castration. Vers 1103-1104, il l'en-

voie à Rome avec une lettre pour le pape :

« [...] Ce chevalier, porteur de la présente, nommé Raimbaud, a combattu vaillamment au siège de Jérusalem. Puis revenu chez lui, bouleversé par un instinct diabolique et une crise de colère, il a fait castrer un moine et prêtre du monastère de Bonneval, parce qu'il avait fait fouetter certains de ses serviteurs qui volaient de l'herbe. [...] de nombreux et grands intercesseurs s'étant entremis pour lui, il nous a fatigué de la grande insistance de ses prières pour que nous lui accordions l'usage des armes à cause des attaques de ses ennemis. [...] C'est pourquoi, réservant cette indulgence à la modération apostolique, nous l'avons envoyé aux portes des apôtres pour qu'il lave son péché par la fatigue du voyage et trouve dans le sein de votre piété la miséricorde que Dieu vous aura inspirée. »

Chevaliers de verre

Le programme iconographique conçu par l'évêque et le chapitre pour les vitraux de la cathédrale, installés lors des dernières croisades, honore les chevaliers. Une rose montre un chevalier en prière : il a quitté son heaume, ses étriers et sa cotte de mailles, et a posé sa lance, son épée et son bouclier. Et du haut des claires voies de l'abside, le belliqueux ordre équestre veille sur les reliques, l'évêque et les chanoines.

Juliette Clément,

Directrice de Publication de la Société archéologique d'Eure-et-Loir.

Sources : AD 28, AM Chartres, fonds BMC et SAEL, C. Wagner. Clichés : BnF et fonds SAEL.

COMPTE RENDU SUCCINCT DU 25 NOVEMBRE 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL sous la présidence de M. Jean-Pierre GORGES, Maire

DESIGNE Madame Emmanuelle FERRAND Secrétaire de séance,

Étaient présents : M. Patrick AUDAT, M. Jean-Michel BAZIN, Mme Sophie BEUREL, M. Guillaume BONNET, M. Jean-François BRIDET, Mme Virginie CHAUVEL, M. Alain CONTREPOIS, Mme Brigitte COTTEREAU, Mme Geneviève CRESSAN, M. Yves CUZIN, Mme Karine DORANGE, Mme Dominique DUTARTRE, M. Jean-Maurice DUVAL, Mme Emmanuelle FERRAND, Mme Elisabeth FROMONT, M. Gaël GARREAU, Mme Sophie GORET (jusqu'à la délibération n°12), M. Jean-Pierre GORGES, Mme Maria JEBLI-CHEDEVILLE, M. Laurent LHUILLERY, M. Richard LIZUREY, Mme Lucie M'FADDEL, Mme Jacqueline MARRE, M. Franck MASSELUS, M. Olivier MAUPU, Mme Martine MOKHTAR, M. Jean-François PLAZE, M. Boris PROVOST, M. José RÔLO, M. Fabien STANDAERT, M. Ladislav VERGNE, Mme Isabelle VINCENT.

Étaient représentés : Mme Agnès VENTURA par pouvoir à Mme Elisabeth FROMONT, Mme Isabelle MESNARD par pouvoir à Mme Maria JEBLI-CHEDEVILLE, M. Quentin GUILLEMAIN par pouvoir à M. Jean-François BRIDET, M. Daniel GUERET par pouvoir à M. Franck MASSELUS, M. Patrick GEROUDET par pouvoir à Mme Isabelle VINCENT, Mme Céline DEVENDER par pouvoir à M. Yves CUZIN, Mme Laurence JOLY par pouvoir à Mme Karine DORANGE, Mme Sophie GORET par pouvoir à Mme Emmanuelle FERRAND (à compter de la délibération n°13).

En application de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum étant atteint le conseil municipal peut valablement délibérer.

Le procès-verbal de la séance du 16 septembre 2021 a été approuvé à la majorité par 37 voix pour, 1 voix contre, 1 conseiller municipal n'a pas pris part au vote (M. Jean-Pierre GORGES).

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1 Retrait de délégation au 4^e Adjoint – Maintien ou non dans ses fonctions d'Adjoint

Le Code Général des Collectivités Territoriales donne au Maire le pouvoir de déléguer sous sa surveillance et sa responsabilité une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints, ou conseillers municipaux délégués. Par délibération du Conseil municipal du 27 mai 2020 ont été élus les 11 adjoints, dont le nombre

avait été préalablement fixé par l'organe délibérant.

Monsieur Ladislav VERGNE a été élu 4^e Adjoint de la ville de Chartres à la date du 27 mai 2020 et par arrêté n°A-V-2020-1011, il lui a été donné délégation à compter de cette même date pour intervenir dans les domaines « Affaires sociales, Jeunesse, Handicap, Personnes âgées, Citoyenneté et mémoire ».

Considérant la nécessité d'assurer la bonne marche de l'administration communale et suite à des insuffisances dans la gestion des affaires de la ville de Chartres et des dysfonctionnements qui en découlent, par arrêté n°A-V-2021-1009, l'arrêté de délégation de fonction et de signature de M. Ladislav VERGNE a été abrogé à compter du 12 novembre 2021.

En application de l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal est tenu de se prononcer sur le maintien de M. Ladislav VERGNE dans sa fonction d'Adjoint au maire.

Les délibérations du conseil municipal sur le maintien d'un adjoint dans ses fonctions sont votées dans les conditions de droit commun prévues par l'article L 2121-21.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 1 voix pour le maintien, 28 voix contre le maintien, 1 abstention, 9 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote (Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : MM. Jean-Pierre GORGES, Gaël GARREAU, Fabien STANDAERT, Jean-François BRIDET, Olivier MAUPU, Quentin GUILLEMAIN, Mmes Virginie CHAUVEL, Brigitte COTTEREAU, Jacqueline MARRE)

Vu le résultat du vote, M. Ladislav VERGNE n'est pas maintenu dans ses fonctions d'Adjoint au maire de Chartres.

2 Déplacement de Maria JEBLI-CHEDEVILLE au Salon de référence de la filière paysage « Paysalia »

Rapport retiré de l'ordre du jour

3 Adhésion au réseau Animal & Cité

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES, Mme Sophie BEUREL

APPROUVE l'adhésion à Animal & Cité et le versement de la cotisation annuelle, qui s'élève en 2021, à 1000 € HT, soit 1200

€ TTC.

PREND ACTE que l'adhésion est constatée à la date de publication de la présente délibération et pourra être renouvelée dans 12 mois.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout acte se rapportant à la présente délibération.

4 Convention de stérilisation des chats errants avec la SPA Chartres - Eure et Loir - avenant 1

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote
Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES, Mme Sophie BEUREL

APPROUVE l'avenant n°1 à la convention de stérilisation des chats errants du 9 janvier 2017, portant à 3828.41 € TTC la somme allouée à la SPA, sur l'activité 2020 et à 3500 € TTC sur l'activité 2021, participant ainsi aux frais de vétérinaires engagés par cette association.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 1 à ladite convention et tout acte se rapportant à la présente délibération.

5 Recensement de la population - Année 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : MM. Jean-Pierre GORGES, Guillaume BONNET,

DÉCIDE de recruter dix agents recenseurs pour effectuer le recensement de la population chartreuse en 2022.

FIXE la rémunération 2022 (montants nets) des agents recenseurs, du coordonnateur et du coordonnateur adjoint recrutés aux taux fixés ci-dessous :

- Agents recenseurs
- Bulletin individuel (montant unitaire) : 2.00 €
- Feuille de logement (montant unitaire) : 1.00 €
- Dossier d'adresses collectives (montant unitaire) : 1.00 €
- Feuille adresse non enquêtée (montant unitaire) : 1.20 €
- Feuille logement non enquêté (montant unitaire) : 1.20 €
- Séances de formation (montant unitaire) : 20.00 €
- Tournées de reconnaissance (montant

forfaitaire) : 20.00 €

Frais de déplacement (montant forfaitaire) : 90.00 €

- Coordonnateur et coordonnateur adjoint

Indemnités coordonnateur (montant forfaitaire) : 150.00 €

Indemnités coordonnateur adjoint (montant forfaitaire) : 120.00 €

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les actes afférents.

FINANCES ET PROSPECTIVE

6 Prise de participation de la SEM Chartres Développements Immobiliers dans le capital de la Société Civile Immobilière de portage foncier de l'immeuble 24 boulevard de la Courtille

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 31 voix pour, 4 voix contre, 1 abstention, 3 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : MM. Jean-Pierre GORGES, Jean-François BRIDET, Mme Elisabeth FROMONT

AUTORISE la prise de participation de la SEM Chartres Développements Immobiliers dans le capital de la SCI en cours de constitution de portage foncier de l'immeuble situé 24 boulevard de la Courtille à Chartres en cours d'acquisition auprès de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, à hauteur de 40 %, par la souscription de 40 parts de 10 € chacune, soit 400 € ;

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

7 Minoration de l'Allocation compensatrice d'exonérations la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL

PREND ACTE de la minoration de 60 297€ de l'Allocation compensatrice d'exonérations la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) suite à l'état définitif établi par les services fiscaux ;

PRÉCISE que le montant l'allocation pour 2021 est donc de 2 713 194 € ;

AJOUTE que la modification budgétaire sera effectuée lors de la prochaine décision modificative.

8 Opérations comptables sur le Patrimoine de la collectivité dans le cadre de la M57

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 2 abstentions, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES

APPROUVE les travaux partenariaux effectués par les équipes de Chartres Métropole, de la Direction Départementale des Finances Publiques d'Eure-et-Loir et CIRIL Finances ;

ACCEPTÉ que les inventaires et Etats D'actif de la collectivité et de la Trésorerie de Chartres Métropole prennent en compte ces tableaux et données (au 31/12/2019) issues de multiples recherches ;

PRÉCISE que ces éléments viendront remplacer au 31/12/2019 les données enregistrées précédemment. Des Flux INDIGO Inventaire viendront compléter cette nouvelle base avec l'injection des montants 2020 puis 2021 jusqu'ici en attente. Le budget principal de la collectivité nécessitera peut-être un second examen de l'assemblée si des ajustements étaient non finalisés le jour de l'instance.

9 Société Publique Locale C'Chartres Tourisme poursuite de l'activité suite à la crise du COVID 19

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 33 voix pour, 4 voix contre, 1 abstention, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES

APPROUVE le principe de la poursuite de l'activité de la Société Publique Locale C'Chartres Tourisme en 2022 et notamment suite aux éléments apportés par cet établissement concernant les simulations 2021 et 2022 ;

PRÉCISE que la SPL a, suite à un récent Conseil d'Administration du 21 Octobre 2021, décidé de convoquer courant décembre 2021 une Assemblée Générale Extraordinaire pour permettre une augmentation de capital de 200 000 € ;

AJOUTE que la Ville de Chartres (et Chartres Métropole dans une délibération à venir) permettra dans le budget 2022 des crédits en investissement afin de majorer le capital et permettre un rétablissement rapide de la société.

10 Ouverture du Pôle Administratif et conventionnement avec la société Chartres Stationnement - gratuité d'1/2 H de parking souterrain

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 4 abstentions, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES

APPROUVE la convention proposée par le partenaire Chartres Stationnement (Q PARK) à la VILLE DE CHARTRES permettant la prise en charge d'une gratuité d'une ½ Heure pour tout stationnement d'usagers ou d'administrés (dans un parking sous-terrain) dès lors qu'un rendez-vous a été fixé au sein du FRONT

OFFICE avec un service VILLE ouvert au public ;

ACCEPTÉ la prise en charge par la Ville de Chartres d'une gratuité d'une ½ Heure pour tout stationnement d'usagers ou d'administrés (dans un parking sous terrain) dès lors qu'un rendez-vous a été fixé au sein du FRONT OFFICE avec un service de la Ville de CHARTRES ouvert au public (le ticket parking doit être du jour même) ;

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention ou tout acte lié à ce dossier ;

11 Avance de Trésorerie 2022 pour l'Établissement Public Administratif (EPA) Chartres International

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : MM. Jean-Pierre GORGES, Patrick GEROUDET

APPROUVE la convention d'avance de trésorerie de 50 000 € à l'Établissement Public Administratif C'chartres International au titre de 2022 ;

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention ci-annexée et les actes liés.

12 Avance de Trésorerie 2022 pour la SPL Aménagement - ZAC Roseraie

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 30 voix pour, 4 voix contre, 2 abstentions, 3 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : MM. Jean-Pierre GORGES, Franck MASSELUS, José ROLO

APPROUVE la convention d'avance de trésorerie de 4 000 000 € à la SPL Chartres Aménagement dans le cadre de la concession « La Roseraie » au titre de 2022 ;

AUTORISE les versements à la SPL selon les termes de la convention et selon les ouvertures de crédits possibles avant et après le budget primitif 2022 ;

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention ci-jointe et les actes liés.

13 Versement à prévoir à la SPL Chartres Aménagement - Concession Courtille - précision sur la délibération n°2021/137 du 30 juin 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 31 voix pour, 4 voix contre, 2 abstentions, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : MM. Jean-Pierre GORGES, Franck MASSELUS,

APPROUVE le versement à la Société Pu-

CONSEIL MUNICIPAL |

blique Locale Chartres Aménagement la somme de 768 000€ conformément à la délibération n°2021/137 du 30 juin 2021 ;

PRÉCISE qu'il y a lieu de lire que ce versement interviendra sur le chapitre 27 du budget principal de la Ville de Chartres et que des opérations patrimoniales pourront être prévues par la suite. Ce versement viendra s'ajouter au 96 000 € déjà versés sur l'année 2021 pour cette opération. Le dernier CRACL présenté pourra servir de pièce justificative.

AUTORISE le Maire ou son représentant à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

14 Groupement de commandes ouvrages de collection grand public relatifs au patrimoine chartrain et prestations de communication associées en lien avec la marque territoire C'CHARTRES

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 3 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : MM. Jean-Pierre GORGES, Jean-François BRIDET, Quentin GUILLERMAIN

APPROUVE la convention constitutive d'un groupement de commandes entre la ville de Chartres et Chartres Métropole pour la conception, l'édition et la diffusion d'ouvrages de collection grand public relatifs au patrimoine chartrain et prestations de communication associées en lien avec la marque territoire C'CHARTRES.

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

15 Marché de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration d'un schéma directeur des déplacements à Chartres - exonération de pénalités

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : MM. Jean-Pierre GORGES, Patrick AUDAT

APPROUVE l'exonération des pénalités encourues par la société ITER, d'un montant de 9 789,51 €, au titre de l'exécution du marché n°2019079V relatif à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration d'un schéma directeur des déplacements et modes actifs à Chartres, au motif qu'elle n'est pas fautive du retard pris dans l'exécution des prestations.

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer ladite exonération de pénalités.

16 Cession d'une licence IV - Aux comptoirs

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir

délibéré, à l'unanimité, 4 abstentions, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES

APPROUVE la cession de la licence IV débit de boissons, au profit du restaurant « Aux Comptoirs », situé 20 rue de la Pie à Chartres (ou de toutes autres personnes physiques ou morales pouvant s'y substituer)

APPROUVE le montant de la cession à hauteur de 10 000 euros,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents à intervenir.

17 Régime indemnitaire applicable aux membres du cadre d'emplois des chefs de service police municipale

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES

AUTORISE le versement de l'indemnité d'Administration et de Technicité (IAT) aux membres du cadre d'emplois des chefs de service de police municipale dont l'indice brut est supérieur à 380 (titulaires et stagiaires relevant des grades de chefs de service et chefs de service principaux 2ème et 1ère classe) exerçant des missions d'encadrement et de management au sein du service, à compter du 01 décembre 2021.

RAPPELLE que les attributions individuelles sont modulées dans la limite fixée par les textes, en fonction du niveau de responsabilité des agents, des sujétions particulières auxquelles ils sont assujettis ainsi que de leur manière de servir.

PRÉCISE que cette prime fera l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants ou taux seront revalorisés ou que les corps de référence seront modifiés par un texte réglementaire.

CONFIE à l'autorité exécutive le soin de régler les situations individuelles par voie d'arrêtés.

18 Modification du tableau des emplois

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 32 voix pour, 1 voix contre, 5 abstentions, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES

APPROUVE la modification du tableau des emplois, tenant compte de :

- La création d'un poste de Chargé(e) de mission au sein du secrétariat des élus, à temps complet, relevant du cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux (catégorie B) ;
- La qualification du poste de Régisseur

chargé de logistique à temps complet, initialement créé dans le cadre d'emplois des techniciens territoriaux (catégorie B) ou des Agents de maîtrise territoriaux (catégorie C), vers les cadres d'emplois des techniciens territoriaux (catégorie B), des Agents de maîtrise territoriaux et des Adjointes techniques territoriaux (catégorie C), à la Direction Événementiel.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer les actes nécessaires au recrutement pour ces postes et, en cas de recherche infructueuse de candidat(e)s fonctionnaires, proposer un engagement par voie contractuelle en application des articles 3-2 ou 3-3 pour l'emploi de catégorie A, de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale.

ACCEPTE en cas de recrutement d'un(e) agent(e) non titulaire, le principe d'une rémunération fixée par référence au grade du cadre d'emplois visé dans l'exposé, sur la base de l'indice afférent à un échelon déterminé eu égard à l'expérience et à la technicité détenue, et complétée du régime indemnitaire afférent au grade de recrutement.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer les contrats correspondant ou tout avenant à intervenir pour la gestion de la situation administrative des agent(e)s recruté(e)s.

19 Recours à un médecin vacataire Direction Petite Enfance

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES

AUTORISE le Maire ou son représentant à recruter un médecin vacataire à la Direction de la Petite Enfance,

FIXE le taux horaire brut de la vacation à 29.30 € à compter du 1^{er} décembre 2021,

RAPPELLE que le montant de cette vacation sera automatiquement revalorisé sur la base de l'évolution de la valeur du point d'indice applicable à la Fonction Publique Territoriale.

20 Rue du Chemin de Fer - Reprise de parcelles - Acquisition - Classement

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES, Mme Karine DORANGE

APPROUVE l'acquisition, à l'Euro Symbolique (non délivré), par la Ville de Chartres, de trois parcelles, situées rue du Chemin de Fer, cadastrées section DA n°s 194 (29 m²), 232 (20 m²) et 234 (68 m²), appartenant à la Société Chartres VIVALDI, représentée par Monsieur Phi-

lippe BOURGUIGNON ou de toute autre personne physique ou moral pouvant s'y substituer.

PRÉCISE que ces trois parcelles sont destinées à être classées dans le domaine public de la Ville de Chartres.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents à intervenir.

21 74 rue du Grand Faubourg - Acquisition partielle de parcelle

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES

APPROUVE l'acquisition partielle, par la Ville de Chartres auprès de la société AREC IMMOBILIER ou de toutes autres personnes physique ou morale pouvant s'y substituer, de la parcelle cadastrée section AW n° 125, située 74 rue du Grand Faubourg à Chartres, soit environ 35 m² non bâtis concernés par l'emplacement réservé n° 8 au P.L.U., conformément au plan ci-joint, au prix de 1 925 € avec en sus une indemnité de emploi de 385 €.

PRÉCISE que les frais de géomètre sont à la charge de la Ville de Chartres et que l'emprise concernée sera affectée à son domaine public.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous actes ou documents à intervenir.

22 Rue Maurice Jusselin - Rétrocession de voirie

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES

APPROUVE l'acquisition, par la Ville de Chartres auprès de la S.A. d'H.L.M. La Roseraie, représentée par son Directeur Général Monsieur Philippe REAU ou de toutes autres personnes physique ou morale pouvant s'y substituer, de parcelles de la rue Maurice Jusselin cadastrées section DB n°s 383 (3 m²), 384 (4 m²), 393 (112 m²), 395 (659 m²) et 409 (174 m²), soit une surface totale de 952 m², à usage de voirie, à l'Euro symbolique.

DÉCIDE l'intégration de cette surface (952 m²) dans le domaine public routier de la Ville de Chartres.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents à intervenir.

SERVICES À LA POPULATION

23 Mise en place du Conseil municipal de la Jeunesse

Rapport retiré de l'ordre du jour

24 Subventions Classes découvertes année scolaire 2021-2022

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : MM. Jean-Pierre GORGES, Patrick GEROUDET

APPROUVE la participation de la Ville aux classes découvertes pour l'année 2021-2022 à hauteur d'un montant de 85 616,24 €.

25 Association «Peinture et Réalités» - Subvention 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 3 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES, Mmes Karine DORANGE, Laurence JOLY

APPROUVE l'attribution d'une subvention d'un montant de 1 105 € à l'association Peinture et Réalités au titre de l'exercice 2021.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

26 Association Contes et Bricoles - «Les colporteurs, la tournée des conteurs» - Subvention 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES

ATTRIBUE une subvention d'un montant de 1 000 € à l'association Contes et Bricoles pour ses deux journées « contes », les 26 octobre et 2 novembre 2021, au sein de la MPT « La Cité ».

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

27 Association des Parents du Quartier de Rechèvres - Kermesse Halloween - Subvention 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES, Mme Jacqueline MARRE

ATTRIBUE une subvention d'un montant de 750 € à l'association des Parents du quartier de Rechèvres dans le cadre de l'organisation, d'une kermesse sur le thème d'Halloween, à l'attention des enfants des écoles du quartier, le lundi 1^{er} novembre 2021, salle de La Cité à Rechèvres.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

28 Commune Libre du Village de Saint Brice - Convention d'objectifs 2021 - Subvention 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES

RÉSILIE la convention d'objectifs initiale et son avenant n°1 entre l'association Commune Libre du Village de Saint Brice et la Ville de Chartres autorisant le report en 2021 de la subvention allouée dans le cadre de l'organisation du marché de la Paulée et de la fête des vendanges.

DEMANDE le remboursement de la subvention de 50 000 € initialement allouée à l'association Commune Libre du Village de Saint Brice en 2020 et reportée en 2021.

AUTORISE le versement en 2021, d'une subvention, pour un montant identique de 50 000 € dans le cadre des animations des 24 et 25 septembre 2021 et de l'extension du vignoble sur les coteaux de Saint Brice.

PRÉCISE que ces opérations comptables feront l'objet d'une compensation par le comptable public.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention d'objectifs 2021 avec l'association Commune Libre du Village de Saint Brice et la Ville de Chartres ainsi que tous les documents afférents.

29 Formation BAFA 2022 - Convention avec la Ligue de l'enseignement, Fédération des Œuvres Laïques

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES

APPROUVE la convention entre la ligue de l'Enseignement, Fédération des Œuvres Laïques d'Eure et Loir et la Ville de Chartres pour la formation BAFA 2022 destinée aux jeunes dès 17 ans, comprenant une prise en charge par la Ville de 90€ par jeune, en complément de la mise à disposition gracieuse de salle pour la tenue de la formation.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les documents y afférent.

AMÉNAGEMENT ET GRANDS PROJETS

30 Zone d'aménagement concerté «Pôle gare» : bilan de la participation du public par voie électronique et modification du dossier de réalisation

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 30 voix pour, 5 voix contre, 2 abstentions, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

CONSEIL MUNICIPAL |

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : MM. Jean-Pierre GORGES, Franck MASSELUS

APPROUVE le bilan de la participation du public par voie électronique qui s'est tenue du 16 septembre au 16 octobre 2021 concernant la modification du dossier de réalisation de la ZAC Pôle gare tel qu'annexé.

APPROUVE la modification du dossier de réalisation de la ZAC Pôle gare tel qu'annexé.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

31 Adoption du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES

APPROUVE le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) ci-annexé, concernant le bruit aux abords des infrastructures routières communales (3,360 Km) dont le trafic est supérieur à 8200 véhicules/jour et identifiées par la Préfecture en date du 19 décembre 2018.

DÉCIDE que le PPBE approuvé est publié sur le site internet de la Ville.

32 Mandat d'études préalables avec la SPL Chartres Aménagement pour l'aménagement du secteur Foch / Clémenceau - Modification de l'objet du contrat de mandat

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 6 abstentions, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : MM. Jean-Pierre GORGES, Franck MASSELUS

APPROUVE l'avenant n°2 au contrat de mandat d'études préalables confié à la SPL Chartres Aménagement relatif à l'aménagement du secteur Foch / Clémenceau dit « Ile de la Porte Guillaume ».

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ledit avenant et tous les actes y afférents.

33 Convention de partenariat avec ENEDIS dans le cadre du programme Action Cœur de Ville

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES, Mme Céline DEVENDER

APPROUVE la convention de partenariat entre la Ville de Chartres, Chartres métropole et ENEDIS dans le cadre du programme Action Cœur de Ville, concernant l'accompagnement en ingénierie, le suivi de projet et la mise à disposition de données relatives à la consommation

tion énergétique

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer cette convention avec le Président de Chartres métropole et le Directeur Territorial Eure-et-Loir d'ENEDIS.

34 Engagement d'une Opération de Restauration Immobilière d'un immeuble sis 13 rue de la Couronne

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES, Mme Céline DEVENDER

DÉCIDE d'engager la procédure d'Opération de Restauration Immobilière (ORI) sur l'immeuble sis 13 rue de la Couronne à Chartres, en lançant la concertation publique prévue au Code de l'Urbanisme,

APPROUVE les modalités de concertation décrites dans la délibération (information dans la presse locale et mise à disposition pendant un mois d'un dossier au pôle administratif ainsi que sur le site Internet de la Ville de Chartres),

DÉCIDE d'élaborer le dossier d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique de l'Opération de Restauration Immobilière sur ces immeubles, en vue de sa transmission à Madame le Préfet,

AUTORISE le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour exécuter la présente délibération,

AUTORISE le Maire ou son représentant à déposer auprès de la Commission Nationale de Lutte contre l'Habitat Indigne un dossier d'éligibilité des travaux sur ces immeubles aux subventions de l'ANAH (Agence nationale de l'habitat) ou de demande de subvention directe.

35 Engagement d'une Opération de Restauration Immobilière d'un immeuble sis 9 rue du Cheval blanc

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES, Mme Céline DEVENDER

DÉCIDE d'engager la procédure d'Opération de Restauration Immobilière (ORI) sur l'immeuble sis 9 rue du Cheval blanc à Chartres, en lançant la concertation publique prévue au Code de l'Urbanisme,

APPROUVE les modalités de concertation décrites dans la délibération (information dans la presse locale et mise à disposition pendant un mois d'un dossier au pôle administratif ainsi que sur le site Internet de la Ville de Chartres),

DÉCIDE d'élaborer le dossier d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique de l'Opération de Restauration Immobilière sur cet immeuble,

en vue de sa transmission à Madame le Préfet,

AUTORISE le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour exécuter la présente délibération,

AUTORISE le Maire ou son représentant à déposer auprès de la Commission Nationale de Lutte contre l'Habitat Indigne un dossier d'éligibilité des travaux sur cet immeuble aux subventions de l'ANAH (Agence nationale de l'habitat) ou de demande de subvention directe.

36 Engagement d'une Opération de Restauration Immobilière d'un immeuble sis 11 rue du Cheval blanc

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES, Mme Céline DEVENDER

DÉCIDE d'engager la procédure d'Opération de Restauration Immobilière (ORI) sur l'immeuble sis 11 rue du Cheval blanc à Chartres, en lançant la concertation publique prévue au Code de l'Urbanisme,

APPROUVE les modalités de concertation décrites dans la délibération (information dans la presse locale et mise à disposition pendant un mois d'un dossier au pôle administratif ainsi que sur le site Internet de la Ville de Chartres),

DÉCIDE d'élaborer le dossier d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique de l'Opération de Restauration Immobilière sur cet immeuble, en vue de sa transmission à Madame le Préfet,

AUTORISE le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour exécuter la présente délibération,

AUTORISE le Maire ou son représentant à déposer auprès de la Commission Nationale de Lutte contre l'Habitat Indigne un dossier d'éligibilité des travaux sur cet immeuble aux subventions de l'ANAH (Agence nationale de l'habitat) ou de demande de subvention directe.

37 Engagement d'une Opération de Restauration Immobilière d'un immeuble sis 13 rue du Cheval blanc

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 4 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES, Mmes Céline DEVENDER, Laurence JOLY, Isabelle MESNARD

DÉCIDE d'engager la procédure d'Opération de Restauration Immobilière (ORI) sur l'immeuble sis 13 rue du Cheval blanc à Chartres, en lançant la concertation publique prévue au Code de l'Urbanisme,

APPROUVE les modalités de concertation décrites dans la délibération (infor-

mation dans la presse locale et mise à disposition pendant un mois d'un dossier au pôle administratif ainsi que sur le site Internet de la Ville de Chartres),

DÉCIDE d'élaborer le dossier d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique de l'Opération de Restauration Immobilière sur cet immeuble, en vue de sa transmission à Madame le Préfet,

AUTORISE le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour exécuter la présente délibération,

AUTORISE le Maire ou son représentant à déposer auprès de la Commission Nationale de Lutte contre l'Habitat Indigne un dossier d'éligibilité des travaux sur cet immeuble aux subventions de l'ANAH (Agence nationale de l'habitat) ou de demande de subvention directe.

38 Engagement d'une Opération de Restauration Immobilière d'un immeuble sis 65 rue du Grand Faubourg

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 3 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : MM. Jean-Pierre GORGES, Yves CUZIN, Mme Céline DEVENDER

DÉCIDE d'engager la procédure d'Opération de Restauration Immobilière (ORI) sur l'immeuble sis 65 rue du Grand Faubourg à Chartres, en lançant la concertation publique prévue au Code de l'Urbanisme,

APPROUVE les modalités de concertation décrites dans la délibération (information dans la presse locale et mise à disposition pendant un mois d'un dossier au pôle administratif ainsi que sur le site Internet de la Ville de Chartres),

DÉCIDE d'élaborer le dossier d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique de l'Opération de Restauration Immobilière sur ces immeubles, en vue de sa transmission à Madame le Préfet,

AUTORISE le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour exécuter la présente délibération,

AUTORISE le Maire ou son représentant à déposer auprès de la Commission Nationale de Lutte contre l'Habitat Indigne un dossier d'éligibilité des travaux sur ces immeubles aux subventions de l'ANAH (Agence nationale de l'habitat) ou de demande de subvention directe.

39 Engagement d'une Opération de Restauration Immobilière sur les immeubles sis 32 et 34 rue Muret

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES, Mme Céline DEVENDER

DÉCIDE d'engager la procédure d'Opération de Restauration Immobilière (ORI) sur les immeubles sis 32 et 34 rue Muret à Chartres, en lançant la concertation publique prévue au Code de l'Urbanisme,

APPROUVE les modalités de concertation décrites dans la délibération (information dans la presse locale et mise à disposition pendant un mois d'un dossier au pôle administratif ainsi que sur le site Internet de la Ville de Chartres),

DÉCIDE d'élaborer le dossier d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique de l'Opération de Restauration Immobilière sur ces immeubles, en vue de sa transmission à Madame le Préfet,

AUTORISE le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour exécuter la présente délibération.

AUTORISE le Maire ou son représentant à déposer auprès de la Commission Nationale de Lutte contre l'Habitat Indigne un dossier d'éligibilité des travaux sur ces immeubles aux subventions de l'ANAH (Agence nationale de l'habitat) ou de demande de subvention directe.

40 Approbation du dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique d'ORI pour un immeuble sis 57 rue Muret

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES, Mme Céline DEVENDER

APPROUVE le dossier d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique de l'Opération de Restauration Immobilière (ORI) sur l'ensemble immobilier sis 57 rue Muret à Chartres

AUTORISE le Maire ou son représentant à solliciter Madame le Préfet pour la mise à l'enquête publique du dossier susvisé en vue du prononcé de la déclaration d'utilité publique au profit de la commune de Chartres,

AUTORISE le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour exécuter la présente délibération.

41 Engagement d'une Opération de Restauration Immobilière sur un immeuble sis 1 place Marceau

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 3 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES, Mmes Céline DEVENDER, Dominique DU-TARTRE

DÉCIDE d'engager la procédure d'Opération de Restauration Immobilière (ORI) sur l'immeuble sis 1 place Marceau à Chartres, en lançant la concertation publique prévue au Code de l'Urbanisme,

APPROUVE les modalités de concertation décrites dans la délibération (information dans la presse locale et mise à disposition pendant un mois d'un dossier au pôle administratif ainsi que sur le site Internet de la Ville de Chartres),

DÉCIDE d'élaborer le dossier d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique de l'Opération de Restauration Immobilière sur cet immeuble, en vue de sa transmission à Madame le Préfet,

AUTORISE le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour exécuter la présente délibération,

AUTORISE le Maire ou son représentant à déposer auprès de la Commission Nationale de Lutte contre l'Habitat Indigne un dossier d'éligibilité des travaux sur cet immeuble aux subventions de l'ANAH (Agence nationale de l'habitat) ou de demande de subvention directe.

42 Engagement d'une Opération de Restauration Immobilière sur un immeuble sis 5 rue de l'Abreuvoir Saint-Jean

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 3 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : MM. Jean-Pierre GORGES, Patrick GEROUDET, Mme Céline DEVENDER

DÉCIDE d'engager la procédure d'Opération de Restauration Immobilière (ORI) sur l'immeuble sis 5 rue de l'Abreuvoir Saint-Jean à Chartres, en lançant la concertation publique prévue au Code de l'Urbanisme,

APPROUVE les modalités de concertation décrites dans la délibération (information dans la presse locale et mise à disposition pendant un mois d'un dossier au pôle administratif ainsi que sur le site Internet de la Ville de Chartres),

DÉCIDE d'élaborer le dossier d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique de l'Opération de Restauration Immobilière sur cet immeuble, en vue de sa transmission à Madame le Préfet,

AUTORISE le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour exécuter la présente délibération,

AUTORISE le Maire ou son représentant à déposer auprès de la Commission Nationale de Lutte contre l'Habitat Indigne un dossier d'éligibilité des travaux sur cet immeuble aux subventions de l'ANAH (Agence nationale de l'habitat) ou de demande de subvention directe.

43 Engagement d'une Opération de Restauration Immobilière sur un immeuble sis 7 place Saint-Jean

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 3 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

CONSEIL MUNICIPAL |

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES, Mmes Céline DEVENDER, JEBLI-CHEDEVILLE

DÉCIDE d'engager la procédure d'Opération de Restauration Immobilière (ORI) sur l'immeuble sis 7 place Saint-Jean à Chartres, en lançant la concertation publique prévue au Code de l'Urbanisme, APPROUVE les modalités de concertation décrites dans la délibération (information dans la presse locale et mise à disposition pendant un mois d'un dossier au guichet unique ainsi que sur le site de la Ville de Chartres),

DÉCIDE d'élaborer le dossier d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique de l'Opération de Restauration Immobilière sur cet immeuble, en vue de sa transmission à Madame le Préfet,

AUTORISE le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour exécuter la présente délibération,

AUTORISE le Maire ou son représentant à déposer auprès de la Commission Nationale de Lutte contre l'Habitat Indigne un dossier d'éligibilité des travaux sur cet immeuble aux subventions de l'ANAH (Agence nationale de l'habitat) ou de demande de subvention directe.

44 Approbation du dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique d'ORI pour un ensemble immobilier sis 10 rue de l'épervier

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote
Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES, Mme Céline DEVENDER

APPROUVE le dossier d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique de l'Opération de Restauration Immobilière (ORI) sur l'ensemble immobilier sis 10 rue de l'Épervier à Chartres

AUTORISE le Maire ou son représentant à solliciter Madame le Préfet pour la mise à l'enquête publique du dossier susvisé en vue du prononcé de la déclaration d'utilité publique au profit de la commune de Chartres,

AUTORISE le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour exécuter la présente délibération.

45 Approbation du dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique d'ORI pour un ensemble immobilier sis 11-13 rue Noël Ballay

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 5 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote
Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : MM. Jean-Pierre GORGES, Patrick AUDAT, Gaël GARREAU, Mmes Céline DEVENDER, JEBLI-CHEDEVILLE

APPROUVE le dossier d'enquête publique

préalable à la déclaration d'utilité publique de l'Opération de Restauration Immobilière (ORI) sur l'ensemble immobilier sis 11-13 rue Noël Ballay à Chartres,

AUTORISE le Maire ou son représentant à solliciter Madame le Préfet pour la mise à l'enquête publique du dossier susvisé en vue du prononcé de la déclaration d'utilité publique au profit de la commune de Chartres,

AUTORISE le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour exécuter la présente délibération.

46 Dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique pour l'ensemble immobilier sis 5-7 rue Sainte-Même et 12 et 12 bis rue Noël Ballay

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 3 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES, Mmes Céline DEVENDER, Isabelle MESNARD

APPROUVE le dossier d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique de l'Opération de Restauration Immobilière (ORI) sur l'ensemble immobilier sis 5-7 rue Sainte-Même et 12 et 12 bis rue Noël Ballay,

AUTORISE le Maire ou son représentant à solliciter Madame le Préfet pour la mise à l'enquête publique du dossier susvisé en vue du prononcé de la déclaration d'utilité publique au profit de la commune de Chartres,

AUTORISE le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour exécuter la présente délibération.

47 Approbation du dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique d'ORI pour un immeuble sis 63 rue Muret

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES, Mme Céline DEVENDER

APPROUVE le dossier d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique de l'Opération de Restauration Immobilière (ORI) sur l'ensemble immobilier sis 63 rue Muret à Chartres

AUTORISE le Maire ou son représentant à solliciter Madame le Préfet pour la mise à l'enquête publique du dossier susvisé en vue du prononcé de la déclaration d'utilité publique au profit de la commune de Chartres,

AUTORISE le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour exécuter la présente délibération.

ADMINISTRATION GENERALE

48 Convention cadre de prestation

de services pour la gestion mutualisée du dispositif de vidéoprotection intercommunal

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 5 abstentions, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES, Mme Céline DEVENDER

APPROUVE le principe de gestion par Chartres Métropole du dispositif de vidéoprotection de la Ville de Chartres ;

APPROUVE les termes de la convention cadre de prestation de services pour la gestion mutualisée du dispositif de vidéoprotection intercommunal jointe en annexe de la présente délibération ;

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tous les documents y afférents.

49 Opération ravalement de façades - Attribution de subventions

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 3 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES, Mmes Céline DEVENDER, JEBLI-CHEDEVILLE

APPROUVE l'attribution de subvention aux 6 propriétaires indiqués dans le tableau annexé, pour un montant total de 78 238 €. Ces aides concernent les immeubles sis 6 rue de la Poêle Percée, 16 place du Cygne, 1 terre Saint Aignan, 3 rue des Vieux Rapporteurs, 20 rue des Grenets et 2 rue de la Porte Cendreuse.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les documents y afférent.

Le groupe municipal « Chartres à Gauche » a demandé l'inscription à l'ordre du jour du point suivant :

- Adhésion à l'Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants

Après débats, M. le Maire soumet au vote du Conseil municipal l'adhésion à l'Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants qui est rejetée à la majorité des voix (6 voix pour l'adhésion, 27 voix contre l'adhésion, 3 abstentions, 3 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote), (M. Jean-Pierre GORGES, Mmes Céline DEVENDER, Maria JEBLI-CHEDEVILLE)

Le Maire,
Jean Pierre GORGES

COMPTE RENDU SUCCINCT DU 15 DÉCEMBRE 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL sous la présidence de M. Jean-Pierre GORGES, Maire DESIGNÉ Monsieur Alain CONTREPOIS Secrétaire de séance,

Étaient présents : M. Patrick AUDAT, Mme Sophie BEUREL, M. Guillaume BONNET, M. Jean-François BRIDET, Mme Virginie CHAUVEL, M. Alain CONTREPOIS, Mme Brigitte COTTEREAU, Mme Geneviève CRESSAN, M. Yves CUZIN, Mme Karine DORANGE, Mme Dominique DUTARTRE, M. Jean-Maurice DUVAL, Mme Emmanuelle FERRAND, Mme Elisabeth FROMONT, M. Gaël GARREAU, M. Patrick GEROUDET, Mme Sophie GORET, M. Jean-Pierre GORGES, M. Quentin GUILLEMAIN, Mme Maria JEBLI-CHEDEVILLE, M. Laurent LHUILLERY, M. Richard LIZUREY, Mme Lucie MFADDEL, Mme Jacqueline MARRE, M. Franck MASSELUS, M. Olivier MAUPU, Mme Isabelle MESNARD, Mme Martine MOKHTAR, M. Jean-François PLAZE, M. José ROLO, M. Fabien STANDAERT, M. Ladislav VERGNE, Mme Isabelle VINCENT.

Étaient représentés : Mme Agnès VENTURA par pouvoir à Mme Karine DORANGE, M. Boris PROVOST par pouvoir à Mme Jacqueline MARRE, M. Daniel GUERET par pouvoir à M. Franck MASSELUS, Mme Laurence JOLY par pouvoir à Mme Isabelle MESNARD, Mme Céline DEVENDER par pouvoir à M. Laurent LHUILLERY, M. Jean-Michel BAZIN par pouvoir à Mme Sophie BEUREL.

En application de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum étant atteint le conseil municipal peut valablement délibérer.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1 Election d'un 4^e adjoint au Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 8 abstentions, 3 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : MM. Jean-Pierre GORGES, Boris PROVOST, Mme Jacqueline MARRE

DECIDE de maintenir à 11 le nombre de poste d'adjoints au Maire et les indemnités afférentes.

PROCEDE au remplacement du 4^e adjoint au même rang que son prédécesseur par un conseiller municipal de même sexe,

DESIGNE Mme Dominique DUTARTRE et M. José ROLO secrétaires chargés de la procédure de vote et du dépouillement.

Après un appel à candidatures, M. le Maire propose celle de M. Jean-François PLAZE.

Le conseil municipal ACTE la candidature de M. Jean-François PLAZE.

Il est procédé au vote à bulletin secret, chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin dans l'urne.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel nominatif n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 39

Nombre de suffrages blancs : 8

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Suffrages exprimés : 31

Majorité absolue : 16

M. Jean-François PLAZE a obtenu 30 voix

M. Ladislav VERGNE a obtenu 1 voix

M. Jean-François PLAZE est proclamé 4^eme Adjoint au maire de Chartres.

2 Représentation au sein de la SPL CHARTRES AMENAGEMENT - Modification

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 4 abstentions, 3 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : MM. GORGES, MASSELUS, MAUPU

ACTE la démission de Madame Elisabeth FROMONT en tant que représentante de la ville de Chartres au sein du conseil d'administration de la SPL Chartres Aménagement ;

PREND ACTE que les 6 représentants élus par délibération CM2020/195 du conseil municipal du 15 juin 2020 pour siéger au sein du conseil d'administration de la SPL Chartres Aménagement sont maintenus dans leurs fonctions.

FINANCES ET PROSPECTIVE

6 Décision modificative 2021 - Budget Principal et Budgets annexes

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 9 abstentions, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES

APPROUVE la décision modificative n°2 du budget principal et des budgets annexes pour le budget 2021, tel que présenté en annexe.

APPROUVE le versement des subventions de fonctionnement et d'investissement vers le budget annexe Parc de stationnement et les budgets du CCAS

- Budget annexe Parc de stationnement : un complément de 5 000 € fait passer le montant total de la subvention d'équilibre à 166 000 € sur l'année 2021.

- Budgets du CCAS (modification des subventions) :

o Fonctionnement : une réduction de l'enveloppe à hauteur de 60 000 €. Le montant de la subvention passe à 1 591 000 €.

o Investissement : aucune subvention était inscrite pour le CCAS sur 2021. Il est proposé le versement d'une subvention d'équipement pour 73 000 €.

o Résidence Gaujard : une réduction de l'enveloppe à hauteur de 37 500 €. Le montant de la subvention passe à 102 500 €.

o Résidence Montfort : une réduction de l'enveloppe à hauteur de 99 000 €. Le montant de la subvention passe à 50 000 €.

PRECISE que les subventions de fonctionnement et d'investissement correspondent au montant maximum à verser. Celles-ci peuvent être inférieures, au vu du réalisé.

AUTORISE les régularisations sur l'opération Pastières CMI01 qui était précédemment imputée sur le budget Aménagements. L'opération étant achevée depuis plusieurs années, et à l'occasion d'un travail sur l'inventaire comptable un basculement est prévu entre le budget annexe et le budget principal.

AUTORISE le versement des subventions d'équilibre vers le budget Aménagements de l'année 2021 (1 M€ - 2748) et des années antérieures (3,42 M€ - 2748).

4 Subvention complémentaire à l'EPA Chartres International - exercice 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 3 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : MM. Jean-Pierre GORGES, Patrick GEROUDET ; Mme FERRAND

APPROUVE le versement complémentaire à verser à l'EPA Chartres International soit +8 000 € ;

ACCEPTÉ que la subvention à cette entité soit sur 2021 de 50 000 € au final ;

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer les éventuelles pièces liées à ce dossier.

5 Exécution du budget 2022 avant vote - ouverture des crédits d'investissement

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 2 abstentions, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES

AUTORISE pour l'exercice 2022, dans l'attente du vote du budget primitif, l'ouverture de crédits d'investissement correspondant à 25 % des crédits des dépenses d'investissement du budget de l'exercice 2021.

AUTORISE le Maire à engager, mandater et liquider les dépenses d'investissement dans la limite du ¼ des crédits d'investissement ouverts aux budgets précédents non compris les reports de crédits et les crédits afférents au remboursement de la dette.

6 Tarifs généraux 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 32 voix pour, 1 voix contre, 5 abstentions, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES

APPROUVE pour l'année 2022, les actualisations proposées des différentes prestations municipales suivantes :

- Communication de documents électoraux et documents administratifs communicables,
- Reprographie,
- Cimetière,
- Barrières de chantier,
- Occupation du domaine public,
- Contrôle d'accès par carte magnétique - zones à accès règlementé
- Droits de place
- Stationnement payant de surface
- Taxis (occupation du domaine public)
- Parkings
- Parkings souterrains résidence Montpensier et du Mail
- Propreté
- Locations de stands
- Signalisation événementielle
- Fête foraine
- Artothèque
- Maison de l'Archéologie
- Médiathèque et bibliothèque ARAGON
- Musées - Maison Picassiette
- Conservatoire de musique et de danse
- Ecole des sports - Vacances sportives
- Gymnastique
- Maison pour tous du Pont neuf - Activité gymnastique
- Utilisation des équipements sportifs
- Locations des maisons pour tous
- Locations de salles et équipements
- Restauration scolaire
- Sinistres et dégradations de biens communaux
- Composition florale - vente plants
- Interventions des services
- Location de fourreaux
- Location de salles du Pôle administratif

PRECISE que cette tarification 2022 s'applique soit à compter du 1^{er} janvier 2022 soit pour la période scolaire 2022/2023 quand cela est mentionné dans les grilles. Les fiches tarifs sont affichées à la mairie.

7 Participations annuelles de la Ville de Chartres pour deux concessions POLE GARE et COURTILLE

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 28 voix pour, 5 voix contre, 3 abstentions, 3 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : MM. Jean-Pierre GORGES, Franck MASSELUS, Mme MARRE

APPROUVE les différents montants à verser en 2022 pour les deux concessions évoquées soit :

Concession POLE GARE : 310 000 €

Concession COURTILLE : 96 000 €

ACCEPTE que ces versements soient effectués au profit de la Société Publique Locale Chartres Aménagement et selon les concessions et les avenants votés ;

PRECISE que notamment les annexes financières du dernier CRACL 2020 POLE GARE et de l'avenant 4 COURTILLE mentionnent ces versements ET constituent les pièces justificatives pour les versements ;

AUTORISE le Maire ou son représentant à

signer les pièces liées à ce dossier.

8 Avance de Trésorerie pour 2022 - SPL C'CHARTRES SPECTACLES

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 31 voix pour, 4 voix contre, 2 abstentions, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES, Mme Isabelle VINCENT

APPROUVE le mécanisme d'avance de Trésorerie avec le Société Publique Locale C'CHARTRES SPECTACLES ;

ACCEPTE le montant de l'avance de 886 000 € pour l'année 2022 ; ce versement n'est pas un prêt et sera à rembourser fin 2022 et selon les termes de la convention ;

VALIDE la convention d'avance de Trésorerie et ses dispositions ;

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention et les pièces liées à ce dossier.

9 Majoration du Capital social de la SPL C'CHARTRES TOURISME - précisions

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 32 voix pour, 4 voix contre, 1 abstention, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES, Isabelle MESNARD

APPROUVE la modification des articles (ex 5,6,7,14,17,28 notamment) des statuts de la SPL C'CHARTRES TOURISME relatif au capital social, au conseil d'Administration, à la répartition des sièges ;

AUTORISE le représentant à l'Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) de la SPL à voter en faveur de la ou des résolutions concrétisant cette modification statutaire, et le dote de tous pouvoirs à cet effet ;

DECIDE de souscrire à l'augmentation de capital de la SPL à hauteur de 40 000 euros pour la ville de Chartres, correspondant à 80 actions supplémentaire de 500 euros chacune (la ville possèdera donc 120 actions au total pour 60 000 €) ; le budget 2022 devra prévoir ces crédits ;

APPROUVE la modification des articles (ex 14, 17 et 28) des statuts de la SPL relatif à la composition du conseil d'administration et dispositions divers ;

PRECISE que cette délibération permettra le paiement de la somme de 40 000 € en 2022, sur le compte prévu à cet effet.

10 Reversement du Fonds Départemental d'Investissement (FDI) 2022 à la SPL Chartres Aménagement

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 29 voix pour, 4 voix contre, 4 abstentions, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : MM. Jean-Pierre GORGES, Franck MASSELUS

APPROUVE le projet convention proposé par le département dans le cadre du Fonds 2022 ; cette somme sera versée à Chartres Métropole (budget principal). Le document définitif sera finalisé avec les services du département ;

VALIDE la convention entre la Ville, Chartres Métropole, la Société Publique Locale (SPL) Chartres Aménagement permettant le reversement de cette subvention (FDI) au profit de la concession « POLE GARE » et de son concédant

la SPL CHARTRES AMENAGEMENT ;

ACCEPTE le reversement intégral du Fonds Départemental d'Investissement 2022 perçu par Chartres Métropole depuis son budget principal vers la Société Publique Locale Chartres Aménagement ; le FDI 2022 est prévu pour 1 M€.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention tripartite et les documents liés ;

PRECISE que ces documents seront communiqués à la SPL Chartres Aménagement.

11 Accord-cadre relatif à la maintenance préventive et corrective des extincteurs, équipements de sécurité, des RIA et des colonnes sèches - autorisation

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer l'accord-cadre suivant :

Désignation Entreprise retenue

Montant Maintenance préventive et corrective des extincteurs, équipements de sécurité, des RIA et des colonnes sèches

DESAUTEL

Siège social :

99 rue Pierre Corneille

69003 LYON

Etablissement exécutant les prestations :

125 avenue Louis ROCHE

ZA des Basses Noëls

92230 GENNEVILLIERS A C -

cord-cadre sans montant minimum et un montant maximum de 80 000 € HT par période d'exécution

12 Souscription de polices d'assurance - Lot n°4 Flotte automobile et risques annexes Ville - Avenant n°1

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES

APPROUVE l'avenant n°1 à l'accord-cadre n°2018G144 relatif à la souscription de polices d'assurances - Lot n°4 Flotte automobile et risques annexes Ville avec la société SMACL, domiciliée 141 avenue Salvador Allende à NIORT (79), ayant pour objet de majorer de 10% l'ensemble des prix unitaires indexés au 1^{er} janvier 2021, à l'exclusion de la garantie « Marchandises transportées ».

S'agissant d'un accord-cadre sans montant maximum le montant du contrat est inchangé.

AUTORISE M. le Président ou son représentant à signer ledit avenant.

13 Rapport Social Unique 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 2 abstentions, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES

APPROUVE le Rapport Social Unique de l'année 2020.

14 Mise en œuvre du télétravail

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris

part au vote : M. Jean-Pierre GORGES
APPROUVE l'instauration d'un dispositif de télétravail au sein de la Ville

ACCEPTÉ les principes et modalités de mise en œuvre du télétravail, dans les conditions fixées par la Charte du télétravail, conformément au décret du 11 février 2016

APPROUVE les versements de l'allocation forfaitaire de télétravail à compter du 1^{er} janvier 2022

AUTORISE l'inscription des crédits liés à l'allocation télétravail, au budget de la Ville

15 Modification du tableau des emplois

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 6 abstentions, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES

APPROUVE la modification du tableau des emplois, tenant compte de :

- La qualification d'un poste d'Assistant(e) Administratif (ve) en poste de Chargé(e) de projet Évènementiel, à temps complet, relevant de tous les grades du cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux (catégorie B), à la Direction Évènementiel et Chartres en Lumières.

ADOpte le tableau des emplois permanents de la Ville de Chartres tel que présenté à compter du 31 décembre 2021.

AUTORISE les recrutements contractuels opérés en application de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984 pour l'ensemble des postes permanents de catégorie A, B ou C inscrits au tableau des emplois

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer les actes nécessaires aux recrutements des candidats titulaires ou contractuels.

ACCEPTÉ en cas de recrutement d'un(e) agent(e) non titulaire, le principe d'une rémunération fixée par référence aux grades cibles mini ou maxi visés dans l'exposé ou le tableau des emplois permanents, sur la base de l'indice afférent à un échelon déterminé eu égard à l'expérience et la technicité détenue, et complétée le cas échéant du régime indemnitaire afférent au grade de recrutement

INDIQUE que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget.

AUTORISE la suppression des postes budgétés par grade à compter du 31 décembre 2021

16 Modalités de paiement d'interventions diverses

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 32 voix pour, 3 voix contre, 3 abstentions, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES

APPROUVE le recours aux retraités et demandeurs d'emploi.

AUTORISE les modalités de paiement de ces interventions.

17 Convention portant mise en œuvre de services communs entre la Ville de Chartres et Chartres Métropole - Avenant 6

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 6 abstentions, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris

part au vote : M. Jean-Pierre GORGES

APPROUVE l'avenant n° 6 à la convention portant mise en œuvre de services communs entre la Ville de Chartres et Chartres Métropole

AUTORISE que les écritures de mutualisation entre les collectivités soient effectuées en décembre et ce afin que les opérations de fin d'année soient anticipées notamment dans le cadre de la M57, mais aussi dans le cadre de la future préparation du compte de gestion ou Compte Financier Unique. Les travaux en régie et les écritures de refacturation de l'année pourront, par exemple, être effectués sur une période de 11 mois (travaux en régies, refacturation suite à des groupements d'achats) ou selon une procédure expliquée dans un certificat administratif justifiant les mouvements d'écriture.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.

18 Mise à disposition partielle de personnel entre Chartres Métropole et la Ville de Chartres

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 3 abstentions, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES

APPROUVE la mise en œuvre de la convention de mise à disposition partielle de personnel à intervenir entre Chartres Métropole et la Ville de Chartres, d'un agent titulaire de la filière culturelle à compter du 1^{er} janvier 2022 et pour une durée de trois ans.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention.

19 Mise à disposition partielle de personnel entre Chartres Métropole et la Ville de Chartres - Avenant n°1

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 4 abstentions, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES, Mme Laurence JOLY

APPROUVE le renouvellement de la convention de mise à disposition partielle de personnel entre Chartres Métropole et la Ville de Chartres, établie pour une nouvelle durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2022, pour un agent titulaire de la filière technique, à raison de 28% d'un temps complet, soit 9h48mn/35h.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention.

20 Mise à disposition partielle de personnel à titre gracieux - Avenant n°1

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. GORGES

APPROUVE la signature de l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition partielle et gracieuse de personnel de la Ville de Chartres vers le CCAS à raison de deux heures hebdomadaires jusqu'à la fin de l'année scolaire 2021/2022.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous les actes relatifs à la gestion de la mise à disposition

21 Avenue Joseph Pichard - Domaine public - Désaffectation et déclassement de parcelle

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir dé-

libéré, à la majorité par 28 voix pour, 5 voix contre, 4 abstentions, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES, Mme Sophie GORET

CONSTATE la désaffectation de la parcelle nouvellement cadastrée section BR n° 543 (ex BR n° 238p), pour une emprise de 9 900 m², située dans le domaine public de la Ville de Chartres, avenue Joseph Pichard.

APPROUVE le déclassement de ce même bien.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents à intervenir.

22 1 rue Parmentier - Cession d'une parcelle de terrain

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 32 voix pour, 6 voix contre, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES

APPROUVE la cession de la parcelle cadastrée section CZ n°280 d'une superficie de 289 m², située 1 rue Parmentier à Chartres, au profit de la société Pierres et Territoires Eure et Loir (ou toutes autres personnes physiques ou morales pouvant s'y substituer), au prix de 12 000 €.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents à intervenir.

AMÉNAGEMENT ET GRANDS PROJETS

23 Extension du site patrimonial remarquable - Validation du nouveau périmètre

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES

APPROUVE l'extension du site patrimonial remarquable de Chartres.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

24 Opération îlot Courtille - Avenant n°5 au traité de concession d'aménagement

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : MM. Jean-Pierre GORGES, Franck MASSELUS

APPROUVE l'avenant n°5 au traité de concession d'aménagement de l'opération îlot Courtille confiée à la SPL Chartres Aménagement, ainsi que ses annexes concernant l'élargissement du périmètre de la concession sans incidence financière.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer ledit avenant n°5 et tous les actes y afférents.

25 Opération Plateau Nord-Est - avenant n°9 au traité de concession d'aménagement

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 27 voix pour, 5 voix contre, 4 abstentions, 3 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : MM. Jean-Pierre GORGES,

Franck MASSELUS, Jean-François PLAZE
APPROUVE l'avenant n°9 au traité de concession d'aménagement confié à la SPL Chartres Aménagement dans le cadre de l'opération Plateau Nord-Est

AUTORISE le maire ou son représentant à signer ledit avenant et tous les actes y afférents.

26 Opération Pôle gare - avenant n°8 au traité de concession d'aménagement

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 29 voix pour, 8 voix contre, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : MM. Jean-Pierre GORGES, Franck MASSELUS

APPROUVE l'avenant n°8 au traité de concession d'aménagement confié à la SPL Chartres Aménagement dans le cadre de l'opération Pôle gare ainsi que ses annexes.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer ledit avenant et tous les actes y afférents.

27 Rapport annuel forfaits post-stationnement 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL prend acte

du rapport annuel 2021 des Recours Administratifs Préalables Obligatoires « RAPO » se rapportant au stationnement payant sur voirie, à l'issue de sa présentation.

28 Fourrière automobile - Concession de service public - Rapport annuel d'activité 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL prend acte du rapport annuel d'activité 2020 concernant la concession de service public de la fourrière automobile.

29 Stationnement souterrain délégation de service public - rapport d'activité 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL prend acte

du rapport annuel 2020 de la société Chartres Stationnement concernant la gestion du stationnement souterrain.

30 Mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires - concession de services - rapport d'activité 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL prend acte

du rapport d'activité 2020 de la société JC DECAUX concernant la concession de services relative à la mise à disposition, l'installation, la maintenance, l'entretien et l'exploitation commerciale de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires associés.

31 Engagement d'une opération de restauration immobilière sur un immeuble sis 34 rue du Soleil d'Or

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : MM. Jean-Pierre GORGES, Guillaume BONNET

DECIDE d'engager la procédure d'Opération de Restauration Immobilière (ORI) pour l'immeuble sis 34 rue du Soleil d'Or à Chartres, en lançant la concertation publique prévue au Code de l'Urbanisme ;

APPROUVE les modalités de concertation décrites dans la délibération (information dans la presse locale et mise à disposition pendant un mois d'un dossier au pôle administratif ainsi que sur le site Internet de la ville de Chartres) ;

DECIDE d'élaborer le dossier d'enquête publique préalable à la déclaration

d'utilité publique de l'Opération de Restauration Immobilière sur cet immeuble, en vue de sa transmission à Madame le Préfet ;

AUTORISE le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour exécuter la présente délibération ;

AUTORISE le Maire ou son représentant à déposer auprès de la Commission Nationale de Lutte contre l'Habitat Indigne un dossier d'éligibilité des travaux sur cet immeuble aux subventions de l'ANAH (Agence nationale de l'habitat) ou de demande de subvention directe.

32 Réutilisation des bétons issus des démolitions dans le cadre du renouvellement urbain - Participation de la Ville à l'intervention du CERIB

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 3 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : MM. Jean-Pierre GORGES, Patrick AUDAT, Guillaume BONNET

APPROUVE la convention d'objectifs et de moyens dans le cadre d'une action de recyclage des bétons dans le cadre du NPNRU 2021- 2022

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer cette convention conjointement avec le Directeur Général du CERIB

ATTRIBUE titre des années 2021 et 2022 une participation d'un montant de 13 000 € au CERIB (Centre d'études et de recherches de l'industrie du béton) dans le cadre du NPNRU (nouveau programme national de renouvellement urbain) pour la mise en œuvre d'une action innovante d'économie circulaire concernant les granulats recyclés pour les bétons des nouvelles constructions d'habitat.

AUTORISE le Maire de Chartres ou son représentant à solliciter le versement de la participation de l'ANRU sur cette action.

SERVICES À LA POPULATION

33 Composition du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 5 abstentions, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES

FIXE à 13 le nombre d'administrateurs du CCAS, répartis comme suit :

- Le Maire, Président de droit du Conseil d'Administration du CCAS

- 6 membres élus au sein du Conseil municipal

- 6 membres nommés par le Maire dans les conditions de l'article L123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles

34 Centre Communal d'Action Sociale - Election des représentants de la ville

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE à l'issue d'un accord commun de retirer les listes préalablement déposées

ACTE le dépôt d'une seule liste constituée des candidats suivants pour siéger au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Chartres :

Mme MOKHTAR Martine

Mme CRESSAN Geneviève

Mme FROMONT Elisabeth

Mme M'FADDEL Lucie

M. ROLO José

Mme COTTEREAU Brigitte

PROCÈDE à l'élection des 6 membres titulaires pour siéger au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Nombre de votants : 39

Suffrages exprimés : 39

Quotient électoral : 6,5

La liste susvisée obtient 39 voix et ainsi l'ensemble des sièges à pourvoir.

Sont déclarés élus pour siéger au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Chartres :

Mme MOKHTAR Martine

Mme CRESSAN Geneviève

Mme FROMONT Elisabeth

Mme M'FADDEL Lucie

M. ROLO José

Mme COTTEREAU Brigitte

35 Bilan DSP Activités Enfance 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL prend acte

du rapport annuel 2020 concernant la délégation de service public relative à la gestion des activités enfance.

36 Relais Petite enfance - convention d'objectifs et de financement - Renouvellement

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES, Mme Jacqueline MARRE

APPROUVE la convention d'objectifs et de financement - Prestation de Service « Relais Petite Enfance », établie entre la Caisse d'Allocations Familiales d'Eure-et-Loir et la Commune de Chartres, dans le cadre de la Prestation de Service Ordinaire versée pour le Relais Petite Enfance La Maison des Enfants, situé 3 rue du Puits Drouet à Chartres. La convention prend effet au 01/01/2022 pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 31/12/2024.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention définie à cet effet, et les annexes s'y rapportant.

37 Gestion et exploitation du camping municipal - Concession de service public en quasi-régie - Attribution

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 5 abstentions, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES, Mme Isabelle MESNARD

APPROUVE le rapport de présentation du Maire de Chartres en vue de l'attribution de la concession relative à la gestion et l'exploitation en quasi-régie du camping municipal.

APPROUVE le choix de la SPL C'Chartres Tourisme, en qualité de concessionnaire pour la concession de service public relative à la gestion et l'exploitation en quasi-régie du camping municipal pour une durée de 7 ans à compter du 1^{er} janvier 2022.

APPROUVE le contrat de concession de services et l'ensemble de ses annexes.

AUTORISE le Maire ou son représentant à

signer le contrat de concession de services et ses annexes.

38 Gestion et exploitation de l'Auberge de jeunesse et du Centre Régional Jeunesse et Sport - Concession de service public en quasi-régie - Attribution

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 5 abstentions, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES, Mme Karine DORANGE

APPROUVE le rapport de présentation du Maire de Chartres en vue de l'attribution de la concession relative à la gestion et l'exploitation en quasi-régie des structures d'hébergement Auberge de jeunesse et Centre Régional Jeunesse et Sport.

APPROUVE le choix de la SPL Chartres métropole Evènements, en qualité de concessionnaire pour la concession de service public relative à la gestion et l'exploitation en quasi-régie de l'auberge de jeunesse et du CRJS pour une durée de 7 ans à compter du 1^{er} janvier 2022.

APPROUVE le contrat de concession de services et l'ensemble de ses annexes.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer le contrat de concession de services et ses annexes.

39 Mise à disposition des équipements culturels à la SPL C'Chartres Spectacles

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 31 voix pour, 4 voix contre, 2 abstentions, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES, Mme Isabelle VINCENT

APPROUVE les missions confiées à la SPL et la mise à disposition des équipements culturels correspondants que sont le théâtre, la salle Doussineau ainsi que le futur off, au profit de la SPL C'Chartres Spectacles dès le 1^{er} janvier 2022.

ACTE que cette mise à disposition sera précisée dans le cadre d'une convention d'obligation de service public, qui sera soumise au Conseil Municipal au plus tard à la fin du premier trimestre 2022.

APPROUVE la résiliation au 31 décembre 2021 de la convention d'objectifs avec l'association Entracte

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les actes y afférent.

40 Convention de partenariat pédagogique avec GOBELINS dans le cadre de Chartres en Lumières

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES

APPROUVE la convention de partenariat pédagogique conclue entre la Ville de Chartres et l'École de l'image GOBELINS et la prise en charge des frais de l'accompagnateur des élèves à hauteur de 4 000€ TTC.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tous les actes y afférents.

41 Partenariat Chartres en lumières avec La Poste

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 3 conseillers mu-

nicipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES, Mme Geneviève CRESSAN, Mme Jacqueline MARRE

APPROUVE le partenariat avec La Poste dans le cadre Chartres en lumières 2021

AUTORISE le maire ou son représentant à signer le contrat de cession de droits.

42 Partenariat Chartres en lumières avec le Grand Monarque

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES

APPROUVE la convention de parrainage pour Chartres en lumières 2021 entre la Ville de Chartres et le Grand Monarque,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer la convention.

43 Partenariat de Chérie FM pour Noël 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 abstention, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : MM. Jean-Pierre GORGES, José ROLO

APPROUVE la convention de parrainage pour Noël 2021 entre la Ville de Chartres, Chérie FM et les Vitrites C'Chartres.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer la convention.

44 Partenariat Chartres en lumières avec Le Figaro

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 30 voix pour, 5 voix contre, 4 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : MM. Jean-Pierre GORGES, Boris PROVOST, Mmes Agnès VENTURA, Karine DORANGE

APPROUVE la convention de parrainage entre la Ville de Chartres et Le Figaro pour Chartres en lumières 2021,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer la convention.

45 Association «CHARTRESTIVALES» - Avenant n°3 à la convention d'objectifs 2020/2022 - Subvention 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : MM. Jean-Pierre GORGES, Gaël GARREAU

APPROUVE l'avenant n°3 à la convention d'objectifs entre l'Association « CHARTRESTIVALES » et la Ville de Chartres qui fixe le montant de la subvention de fonctionnement, au titre de l'année 2022, à 200 000 €.

FIXE le montant du 1^{er} versement de la subvention de fonctionnement 2022, à 100 000 €.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°3 à la convention d'objectifs avec l'Association « CHARTRESTIVALES » et tout document y afférent.

46 C'Chartres Médiévale - Convention d'objectifs 2022/2024 - Subvention 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : MM. Jean-Pierre GORGES, Laurent LHUILLERY

APPROUVE la convention d'objectifs 2022, 2023 et 2024 entre l'association C'Chartres Médiévale et la Ville de Chartres.

FIXE le montant de la subvention de fonctionnement 2022, à 54 500 €.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention d'objectifs entre l'association C'Chartres Médiévale et la Ville de Chartres ainsi que tout document y afférent.

47 Association Commune Libre du Village de Saint Brice - Convention d'objectifs 2022/2024 - Subvention 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES

APPROUVE la convention d'objectifs 2022, 2023 et 2024 qui définit le cadre de l'organisation du marché de la Paulée et de la Fête des Vendanges entre l'association Commune Libre du village de Saint-Brice et la Ville de Chartres.

FIXE le montant de la subvention 2022, à 50 000 €.

PRECISE que compte tenu du contexte sanitaire, si la manifestation ne pouvait avoir lieu en 2022, conformément aux échanges avec l'Association Commune Libre du Village de Saint-Brice, la subvention allouée devra être intégralement remboursée dans la limite des fonds qui peuvent avoir été engagés dans le cadre de la préparation de l'évènement.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention d'objectifs entre l'association Commune Libre du village de Saint-Brice et la Ville de Chartres ainsi que tout document y afférent.

48 Associations - Subventions de fonctionnement 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES

APPROUVE les subventions 2022 aux associations, telles que détaillées en annexe dont le versement interviendra à compter de la notification.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

49 Association Les 3R - Convention d'objectifs 2022/2024 - Subvention 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES

APPROUVE la convention d'objectifs 2022-2023-2024 entre l'association « Les 3R » et la Ville de Chartres qui fixe le montant de la subvention de fonctionnement, au titre de l'année 2022, à 135 000 €.

FIXE le montant du premier versement de la subvention 2022, à 67 500 €.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention d'objectifs avec l'associat

50 ACLAM - Avenant n°1 à la convention d'objectifs 2021/2024 - Subvention 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES

APPROUVE l'avenant n°1 à la convention

d'objectifs 2021/2024 entre l'association « ATHLETISME CHARTRES LUCE ASPPT MAIVILLIERS » et la Ville de Chartres.

FIXE le montant de la subvention de fonctionnement 2022, saison sportive 2021/2022, à 57 000 €.

FIXE le montant de la subvention d'investissement 2022, à 5 000 € TTC.

APPROUVE l'apport en nature consenti à l'association « ATHLETISME CHARTRES LUCE ASPPT MAIVILLIERS » dans le cadre de la mise à disposition d'équipements sportifs nécessaires à son activité, pour un montant estimé à 31 379 € TTC au titre de l'exercice 2021.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention d'objectifs avec l'association « ATHLETISME CHARTRES LUCE ASPPT MAIVILLIERS » ainsi que tout document y afférent.

51 Association Squash et Badminton de Chartres - Avenant n°2 à la convention d'objectifs 2020/2022 - Subvention 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES

APPROUVE l'avenant n°2 à la convention d'objectifs entre l'Association « ASB CHARTRES » et la Ville de Chartres.

FIXE le montant de la subvention de fonctionnement 2022, saison sportive 2021/2022, à 20 000 €.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°2 à la convention d'objectifs avec l'Association « ASB CHARTRES » ainsi que tout document y afférent.

52 C'Chartres Basket Féminin - Avenant n°1 à la convention d'objectifs 2021/2023 - Subvention 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote, M. Jean-Pierre GORGES, Mme Isabelle MESNARD

APPROUVE l'avenant n°1 à la convention d'objectifs entre l'Association « C'CHARTRES BASKET FEMININ » et la Ville de Chartres.

FIXE le montant de la subvention de fonctionnement 2022, saison sportive 2021/2022, à 315 000 €.

APPROUVE l'apport en nature consenti à l'association « C'CHARTRES BASKET FEMININ » dans le cadre de la mise à disposition d'équipements sportifs nécessaires à son activité, pour un montant estimé à 28 063 € TTC au titre de l'exercice 2021.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention d'objectifs avec l'Association « C'CHARTRES BASKET FEMININ » ainsi que tout document y afférent.

53 C'Chartres Basket M - Avenant n°2 à la convention d'objectifs 2021/2023 - Subvention 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : MM. Jean-Pierre GORGES, Jean-Maurice DUVAL

APPROUVE l'avenant n°2 à la convention d'objectifs entre l'Association « C'CHARTRES BASKET M » et la Ville de Chartres.

FIXE le montant de la subvention de fonctionnement 2022, saison sportive

2021/2022, à 415 000 €.

APPROUVE l'apport en nature consenti à l'association « C'CHARTRES BASKET M » dans le cadre de la mise à disposition d'équipements sportifs nécessaires à son activité, pour un montant estimé à 15 550 € TTC au titre de l'exercice 2021.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°2 à la convention d'objectifs avec l'Association « C'CHARTRES BASKET M » ainsi que tout document y afférent.

54 C'Chartres Cyclisme - Avenant n°1 à la convention d'objectifs 2021/2023 - Subvention 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : MM. Jean-Pierre GORGES, Boris PROVOST

APPROUVE l'avenant n°1 à la convention d'objectifs entre l'Association « C'CHARTRES CYCLISME » et la Ville de Chartres.

FIXE le montant de la subvention de fonctionnement 2022, saison sportive 2021/2022, à 65 000 €.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention d'objectifs avec l'Association « C'CHARTRES CYCLISME » ainsi que tout document y afférent.

55 C'Chartres Echecs - Avenant n°3 à la convention d'objectifs 2020/2022 - Subvention 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES

APPROUVE l'avenant n°3 à la convention d'objectifs entre l'Association « C'CHARTRES ECHECS » et la Ville de Chartres.

FIXE le montant de la subvention de fonctionnement 2022, saison sportive 2021/2022, à 150 000 €.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°3 à la convention d'objectifs avec l'Association « C'CHARTRES ECHECS » ainsi que tout document y afférent.

56 C'Chartres Football - Convention d'objectifs 2022/2024 - Subvention 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 abstention, 4 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : MM. Jean-Pierre GORGES, Patrick AUDAT, Gaël GARREAU, Fabien STANDAERT

APPROUVE la convention d'objectifs 2022-2023-2024 entre l'association « C'Chartres Football » et la Ville de Chartres.

FIXE le montant de la subvention de fonctionnement 2022, saison sportive 2021/2022 à 1100 000 €.

APPROUVE l'apport en nature consenti à l'association « C'Chartres Football » dans le cadre de la mise à disposition d'équipements sportifs nécessaires à son activité, pour un montant estimé à 48 734 € TTC au titre de l'exercice 2021.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention d'objectifs avec l'association « C'Chartres Football » ainsi que tout document y afférent.

57 C'Chartres Judo - Convention

d'objectifs 2022/2024 - Subvention 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES, Mme Agnès VENTURA

APPROUVE la convention d'objectifs 2022-2023-2024 entre l'association « C'CHARTRES JUDO » et la Ville de Chartres.

FIXE le montant de la subvention de fonctionnement 2022, saison sportive 2021/2022 à 17 000 €.

APPROUVE l'apport en nature consenti à l'association « C'CHARTRES JUDO » dans le cadre de la mise à disposition d'équipements sportifs nécessaires à son activité, pour un montant estimé à 241 € TTC au titre de l'exercice 2021.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention d'objectifs avec l'association « C'CHARTRES JUDO » ainsi que tout document y afférent.

58 C'Chartres Tennis de Table - Convention d'objectifs 2022/2024 - Subvention 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES

APPROUVE la convention d'objectifs 2022-2023-2024 entre l'association « C'Chartres Tennis de Table » et la Ville de Chartres.

FIXE le montant de la subvention de fonctionnement 2022, saison sportive 2021/2022 à 400 000 €.

APPROUVE l'apport en nature pour un montant estimé à 6 136 € TTC au titre de l'exercice 2021 en faveur de l'association « C'Chartres Tennis de Table »

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention d'objectifs avec l'association « C'Chartres Tennis de Table » ainsi que tout document y afférent.

59 C'Chartres Rugby - Avenant n°3 à la convention d'objectifs 2020/2022 - Subvention 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 3 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : MM. GORGES, GUERET, et AUDAT

APPROUVE l'avenant n°3 à la convention d'objectifs entre l'Association « C'CHARTRES RUGBY » et la Ville de Chartres.

FIXE le montant de la subvention de fonctionnement 2022, saison sportive 2021/2022, à 800 000 €.

APPROUVE l'apport en nature consenti à l'association « C'CHARTRES RUGBY » dans le cadre de la mise à disposition d'équipements sportifs nécessaires à son activité, pour un montant estimé à 19 811 € TTC au titre de l'exercice 2021.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°3 à la convention d'objectifs avec l'Association « C'CHARTRES RUGBY » ainsi que tout document y afférent.

60 C'Chartres Tennis - Avenant n°2 à la convention d'objectifs 2020/2022 - Subvention 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 3 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris

part au vote : MM. Jean-Pierre GORGES, Laurent LHUILLERY, Mme Karine DORANGE
 APPROUVE l'avenant n°2 à la convention d'objectifs entre l'Association « C'CHARTRES TENNIS » et la Ville de Chartres.

FIXE le montant de la subvention de fonctionnement 2022, saison sportive 2021/2022, à 28 000 €.

APPROUVE l'apport en nature consenti à l'association « C'CHARTRES TENNIS » dans le cadre de la mise à disposition d'équipements sportifs nécessaire à son activité, pour un montant estimé à 158 717 € TTC au titre de l'exercice 2021.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°2 à la convention d'objectifs avec l'Association « C'CHARTRES TENNIS » ainsi que tout document y afférent.

61 C'Chartres Volley – Avenant n°2 à la convention d'objectifs 2020/2022 – Subvention 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 4 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : MM. Jean-Pierre GORGES, Daniel GUERET, Franck MASSELUS, Mme Agnès VENTURA

APPROUVE l'avenant n°2 à la convention d'objectifs entre l'Association « C'CHARTRES VOLLEY » et la Ville de Chartres.

FIXE le montant de la subvention de fonctionnement 2022, saison sportive 2021/2022, à 71 000 €.

APPROUVE l'apport en nature consenti à l'association « C'CHARTRES VOLLEY » dans le cadre de la mise à disposition d'équipements sportifs nécessaire à son activité, pour un montant estimé à 23 103 € TTC au titre de l'exercice 2021.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°2 à la convention d'objectifs avec l'Association « C'CHARTRES VOLLEY » ainsi que tout document y afférent.

62 Mainvilliers Chartres Handball – Avenant n°2 à la convention d'objectifs 2020/2022 – Subvention 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : MM. Jean-Pierre GORGES, Patrick AUDAT

APPROUVE l'avenant n°2 à la convention d'objectifs entre l'Association « MAINVILLIERS CHARTRES HANDBALL » et la Ville de Chartres.

FIXE le montant de la subvention de fonctionnement 2022, saison sportive 2021/2022, à 50 000 €.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°2 à la convention d'objectifs avec l'Association « MAINVILLIERS CHARTRES HANDBALL » ainsi que tout document y afférent.

63 Madeleine Sport Détente – Avenant n°3 à la convention d'objectifs 2020/2022 – Subvention 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES

APPROUVE l'avenant n°3 à la convention d'objectifs entre l'Association « MADELEINE SPORTS ET DETENTE » et la Ville de Chartres.

FIXE le montant de la subvention de fonctionnement 2022, saison sportive 2021/2022, à 85 000 €.

APPROUVE l'apport en nature consenti à l'association « MADELEINE SPORTS ET DETENTE » dans le cadre de la mise à disposition d'équipements sportifs nécessaire à son activité, pour un montant estimé à 5 830 € TTC au titre de l'exercice 2021.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°3 à la convention d'objectifs avec l'Association « MADELEINE SPORTS ET DETENTE » ainsi que tout document y afférent.

64 Association Parents du Quartier de Rechèvres – Animation de fin d'année – Subvention 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES, Mme Jacqueline MARRE

APPROUVE le versement d'une subvention d'un montant de 750 € à l'association des Parents du quartier de Rechèvres dans le cadre de l'organisation de sa fête de fin d'année, à l'attention des enfants du quartier et des élèves des écoles, maternelle et élémentaire de Rechèvres, MPT « La Cité », le samedi 4 décembre 2021.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

65 Union des Commerçants Chartrains «Les Vitrines C'Chartres» – Avenant n°2 à la convention d'objectifs 2020/2022 – Subvention 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : MM. Jean-Pierre GORGES, Boris PROVOST

APPROUVE l'avenant n°2 à la convention d'objectifs entre l'Union des Commerçants Chartrains « Les Vitrines C'Chartres » et la Ville de Chartres qui fixe le montant de la subvention de fonctionnement, au titre de l'année 2022, à 150 000 €.

FIXE le montant du 1^{er} versement de la subvention de fonctionnement 2022, à 75 000 €.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°2 à la convention d'objectifs avec l'Union des Commerçants Chartrains « Les Vitrines C'Chartres » et tout document y afférent.

66 Association Cosmetic Valley – Convention d'objectifs 2022 – Subvention 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 33 voix pour, 5 voix contre, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES

APPROUVE la convention d'objectifs 2022 entre l'association « COSMETIC VALLEY » et la Ville de Chartres.

FIXE le montant de la subvention de fonctionnement 2022, 50 000 €.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention d'objectifs 2022 avec l'association « COSMETIC VALLEY » ainsi que tout document y afférent.

67 Convention d'objectifs 2021/2025 – Construction d'un grand orgue – Cathédrale de Chartres – Subvention 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir dé-

libéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES

APPROUVE la convention d'objectifs 2021/2025 entre la ville de Chartres, l'Etat, le Conseil Régional Centre Val de Loire, le Conseil Départemental et l'association Chartres Sanctuaire du Monde qui a pour objectif de permettre la construction d'un nouvel orgue à la cathédrale de Chartres, à l'horizon 2025.

FIXE le montant de la subvention allouée par la Ville, au titre de l'exercice 2022, à 100 000 €.

PRECISE que la Ville effectuera un seul versement, dans le courant de l'année 2022, sur présentation par le maître d'ouvrage, à savoir la DRAC, du titre de perception, auquel sera annexé le marché de travaux notifié aux facteurs d'orgues en charge de la reconstruction de l'instrument.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention d'objectifs 2021/2025 avec la DRAC Centre Val de Loire, le Conseil Régional Centre Val de Loire, le Conseil Départemental et l'association Chartres Sanctuaire du Monde ainsi que tous les documents afférents.

68 Centre International du Vitrail – Avenant n°2 à la convention d'objectifs 2020/2022 – Subvention 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : MM. Jean-Pierre GORGES, Daniel GUERET

APPROUVE l'avenant n°2 à la convention d'objectifs entre l'Association « Centre International du Vitrail » et la Ville de Chartres qui fixe le montant de la subvention de fonctionnement, au titre de l'année 2022, à 80 000 €.

FIXE le montant du 1^{er} versement de la subvention de fonctionnement 2022, à 40 000 €.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°2 à la convention d'objectifs avec l'Association « Centre International du Vitrail » et tout document y afférent.

69 Association «Instrumentarium de Chartres» – Convention d'objectifs 2022/2024 – Subvention 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers communautaires n'ayant pas pris au vote : MM. Jean-Pierre GORGES, Franck MASSELUS

APPROUVE la convention d'objectifs 2022/2024 entre l'association « INSTRUMENTARIUM de Chartres » et la Ville de Chartres qui fixe le montant de subvention de fonctionnement, au titre de l'année 2022, à 10 500 €.

FIXE le montant du premier versement de la subvention 2022, à 5 250 €.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention d'objectifs avec l'association « INSTRUMENTARIUM de Chartres » ainsi que tout document y afférent.

70 Orchestre d'Harmonie Chartres – Convention d'objectifs 2022/2024 – Subvention 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote
 Conseillers communautaires n'ayant

CONSEIL MUNICIPAL |

pas pris part au vote : MM. Jean-Pierre GORGES, Jean-François BRIDET

APPROUVE la convention d'objectifs 2022/2024 entre l'association « *Orchestre d'Harmonie de Chartres* » et la Ville de Chartres qui fixe le montant de subvention de fonctionnement, au titre de l'année 2022, à 61 000 €.

FIXE le montant du premier versement de la subvention de fonctionnement 2022, à 30 500 €.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention d'objectifs avec l'association « *Orchestre d'Harmonie de Chartres* » et tout document y afférent.

71 Théâtre en Pièces - Avenant n°2 à la Convention d'objectifs 2020/2022 - Subvention 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES

APPROUVE les termes de l'avenant n°2 à la convention d'objectifs entre l'Association « *Théâtre en Pièces* » et la Ville de Chartres qui fixe le montant de la subvention de fonctionnement, au titre de l'année 2022, à 35 000 €.

FIXE le montant du 1^{er} versement de la subvention de fonctionnement 2022, à 17 500 €.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°2 à la convention d'objectifs avec l'Association « *Théâtre en Pièces* » et tout document y afférent.

72 Théâtre du Détour - Convention d'objectifs 2022/2024 - Subvention 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : MM. Jean-Pierre GORGES, Jean-François BRIDET

APPROUVE la convention d'objectifs 2022-2023-2024 entre l'association « *Théâtre du Détour* » et la Ville de Chartres qui fixe le montant de la subvention de fonctionnement, au titre de l'année 2022, à 20 000 €.

FIXE le montant du premier versement de la subvention 2022, à 10 000 €.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention d'objectifs avec l'association « *Théâtre du Détour* » et tout document y afférent.

73 Théâtre Portail Sud - Avenant n°2 à la convention d'objectifs 2020/2022 - Subvention 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES

APPROUVE l'avenant n°2 à la convention d'objectifs entre l'Association « *Théâtre Portail Sud* » et la Ville de Chartres qui fixe le montant de la subvention de fonctionnement, au titre de l'année 2022, à 50 000 €.

FIXE le montant du 1^{er} versement de la subvention de fonctionnement 2022, à 25 000 €.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°2 à la convention d'objectifs avec l'Association « *Théâtre Portail Sud* » et tout document y afférent.

74 Association ENTRACTE - Avenant n°3 - Remboursement partiel de la subvention 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir dé-

libéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES

APPROUVE l'avenant n°3 à la convention d'objectifs entre l'association « *ENTRACTE* » et la Ville de Chartres qui ramène le montant de la subvention de fonctionnement attribué au titre de l'exercice 2021, de 770 000 € à 520 000 €.

DEMANDE le remboursement partiel, à hauteur de 250 000 €, à l'association « *ENTRACTE* » de la subvention allouée initialement allouée par délibération n°CM2021/072 du 8 avril 2021.

PRECISE qu'une annulation/réduction des mandats n°2804 du 10 mai 2021 sera effectuée sur l'exercice 2021 à hauteur de 250 000 € sur les 770 000 € mandetés.

PREND ACTE qu'un versement interviendra en 2022 au moment de la liquidation de la structure conformément aux dispositions de l'article 14 des statuts de l'association « *ENTRACTE* » qui prévoient qu'en cas de dissolution « *l'actif net subsistant sera attribué à la Ville de Chartres* ».

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°3 à la convention d'objectifs avec l'Association « *ENTRACTE* » et tout document y afférent.

75 Convention de partenariat entre l'Institut de recherche et d'histoire des textes et la Ville de Chartres pour une expérimentation dans le cadre du projet de recherche CREMIB

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES

APPROUVE la convention de partenariat entre l'Institut de recherche et d'histoire des textes et la Ville de Chartres pour une expérimentation dans le cadre du projet de recherche CREMIB à titre gratuit.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'acte et tout document y afférent.

76 Exposition «Mammouth» au Musée des Beaux-Arts : demande d'autorisation de reproduction et d'utilisation d'images auprès de la grotte de Rouffignac (24)

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES

APPROUVE le contrat entre la Ville de Chartres et la Grotte de Rouffignac autorisant la ville à reproduire et utiliser à titre gracieux certaines des images présentées dans la Grotte de Rouffignac.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les documents y afférents.

77 Exposition «Mammouth» au Musée des Beaux-Arts : convention de partenariat culturel et scientifique avec M. et Mme Franky Mulliez

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 5 abstentions, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES

APPROUVE la convention de partenariat culturel et scientifique pour l'exposition « *Mammouths* » qui se déroulera du 3 février au 6 juin 2022 au Musée des Beaux-

Arts de la Ville de Chartres et qui définit la nature, la durée et les modalités de la collaboration entre la Ville de Chartres et M. et Mme Franky Mulliez.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les documents y afférents.

AUTORISE par ailleurs le remboursement de différents frais réalisés dans le cadre de cette manifestation et de ses préparatifs. Ainsi un remboursement de 750 € devra être prévu au Palais princier monégasque au sujet des assurances du mammouth. Des frais de visserie (151€) devront être remboursés à un agent de la collectivité. Un certificat administratif signé du Maire rappellera les dépenses à effectuer pour cette opération afin que le comptable public assure le paiement rapidement.

78 Dérogation au repos dominical des commerces pour 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 32 voix pour, 3 voix contre, 4 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES, Yves CUZIN, MMES Brigitte COTTEREAU, Jacqueline MARRE

EMET un avis favorable à l'ouverture exceptionnelle des commerces situés à Chartres, dans la limite de douze dimanches pour l'année 2022, par branches d'activités (les équipements de la personne, les équipements de la maison, les hypermarchés et supermarchés et le secteur automobile).

**Le Maire,
Jean Pierre GORGES**

Représentation active de Chartres

En attendant la sortie de crise pour une reprise de ses activités à l'étranger, Chartres travaille à sa valorisation sur le territoire français.

Patrick Géroutet, co-président du jury pour le concours Entrées de ville au titre de Sites et cités remarquables de France, a participé à une série de réunions qui ont permis de sélectionner les quatre villes lauréates : Yvoire, Nantes métropole, Niort et Louhans-Châteaurenaud, récompensées pour leurs aménagements paysagers dans le respect du développement durable et le souci de réduire les véhicules. Le 25 novembre, l'élu chartrain s'est rendu au ministère de la Culture pour la remise des prix par la ministre Roselyne Bachelot-Narquin.

En sa qualité de président du groupe-pays Argentine de Cités Unies France, Patrick Géroutet était en octobre à Poitiers pour la signature de la convention portant sur la coopération décentralisée entre Grand Poitiers et Santa Fe, en Argentine, inspirée des échanges entre Chartres et Lujan sur la valorisation des patrimoines. Le maire de Santa Fe et l'ambassadrice de France en Argentine ont pu participer activement à cette rencontre via visioconférence. Patrick Géroutet a ensuite prononcé le discours de clôture de cette journée de séminaire sur l'Argentine.



Au centre, Patrick Géroutet, au côté de Léonore Moncond'huy, maire de Poitiers

Deux expériences réussies

Le 19 octobre dernier, lors de la journée de la coopération décentralisée France-Amérique latine-Caraïbes à Bordeaux, Patrick Géroutet est intervenu pour promouvoir le savoir-faire chartrain à travers deux expériences réussies avec Cuenca (Equateur) et Lujan (Argentine). Les vitraux du XIX^e siècle à Cuenca (Equateur) ayant notamment été restaurés par un maître verrier équatorien formé par les ateliers Loire à Chartres.

Le second discours portait sur le partenariat entre Chartres et Lujan (Argentine), qui entretiennent des liens de réciprocité très forts. La création, dans les deux villes, d'une alliance française, témoignant d'un même

souci de maintenir la pratique de la langue française.

Ainsi, grâce à Chartres, la formation professionnelle et la francophonie se développent en Amérique Latine.

► Contact
09 54 68 07 35
contact@
chartresinternational.com

Stage d'anglais

Chartres international propose un stage d'anglais pour les collégiens et les lycéens du lundi 7 au vendredi 11 février de 10 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 15 h 30, au 2, rue Chanzy.

Tarif : 100 € le stage

Stage à l'Alliance française de Chartres

Créée en 2013 à l'initiative de la Ville, l'Alliance française de Chartres a pour but de dispenser des cours de Français langue étrangère à tous les adultes étrangers. Ceci afin de faciliter leur insertion sociale, professionnelle et culturelle.

Dirigés par une professeure diplômée, les stages, de tous niveaux, ont lieu au 7, cloître Notre-Dame.

Prochain stage : du 10 janvier au 5 février 2022

**Renseignements
contact@**

**alliancefrancaisechartres.fr
alliancefrancaisechartres.fr
ou Muguette Dubreuil
06 08 35 06 38**

Ateliers de paléographie

Afin d'avoir une approche globale des documents étudiés et de leur contexte, les ateliers « paléographie », « sciences auxiliaires de l'histoire » et « archives anciennes » proposés par les Archives départementales 28 sont dorénavant regroupés en un seul atelier déclinant les différentes thématiques tout au long de l'année.

Chercheurs, étudiants et amateurs d'histoire peuvent y suivre gratuitement des cours de paléographie permettant de mieux déchiffrer les écritures manuscrites anciennes.

Samedis 15 et 29 janvier de 14 h 30 à 16 h 30

Cours de paléographie médiévale à partir de documents allant du XII^e au XV^e siècle.

Salle du service éducatif

**Archives départementales
Esplanade Martial-Taugourdeau
02 37 88 82 20 / archives28.fr**

Visite à la fondation Louis Vuitton

Le lundi 24 janvier 2022, l'association des Amis du musée des Beaux-Arts de Chartres vous invite à aller découvrir la collection des frères Morozov à la fondation Louis Vuitton, à Paris.

C'est la première fois depuis sa création, au début du XX^e siècle, que la collection Morozov l'une des plus importantes au monde de peinture impressionniste et d'art moderne, voyage hors de Russie. Vous pourrez ainsi admirer plus de 200 chefs-d'œuvre parmi lesquels des toiles de Manet, Rodin, Monet, Pissarro, Van Gogh, Matisse, Lautrec, Cézanne et Picasso.

L'exposition étant présentée à la fondation Louis Vuitton, ceux qui le souhaitent pourront en profiter pour déambuler dans l'admirable musée dessiné par Frank Gehry.

Tarif : 50 € (entrée + transport).

Déjeuner libre.

**Départ rue Charles-Brune à 7 h 30
ou sur le parking Darty à 7 h 40**

Contact : 06 48 37 70 07

amismuseechartres@orange.fr

Match d'improvisation

Le 15 janvier à l'espace André-Malraux de Luisant, les Mythos de Chartres rencontrent les Impropokos de Blois. 2 équipes de 6 comédiens doivent improviser des histoires sur des thèmes et des catégories tirés au hasard par un arbitre impartial. Les spectateurs sont invités à voter pour désigner l'équipe victorieuse.

Samedi 15 janvier à 20 h 30

**Espace André-Malraux
à Luisant**

Notes d'Hiver

Les samedi 22 et dimanche 23 janvier, l'association Elixir organise au musée des Beaux-Arts la première édition des Notes d'Hiver, sous la direction artistique de François Cornu.

Programme :

Samedi 22 janvier à 17 h 30

Musée des Beaux-Arts

Canciones espanolas

Avec Julie Girerd (soprano) et François Cornu (piano), piano.

Chansons et danses espagnoles de Gimenez, Albeniz, Obradors, Turina, Rodrigo, Falla et Torroba.

Dimanche 23 janvier à 17 h 30

Récital de piano Métamorphose

Musée des Beaux-Arts

Avec François Cornu.

Variations et filiations autour d'œuvres de Bach, Rameau, Schubert, Chopin, Liszt, Debussy, Ravel et Philip Glass.

Informations

Tarifs : 15 € et 10 € (pour les moins de 18 ans et demandeurs d'emploi)

Pass pour 2 concerts : 25 €

09 54 44 22 87

**Réservation sur le site
elixir.festik.net/**

Le salon des loisirs créatifs

Trois jours pour faire le plein d'idées, d'inspirations et découvrir les tendances du moment. Plus de 80 exposants, vous ferez découvrir les dernières nouveautés.

Entrée à 5 €,

gratuit pour les -12 ans

Tarif réduit (3 €) le vendredi 14 janvier de 10 h à 12 h

Du vendredi 14

au dimanche 16 janvier

de 10 h à 18 h

ChartrExpo

Avenue Jean-Mermoz

Spectacles aux Enfants du Paradis

Théâtre

Samedi 15 janvier à 20 h 10

TARTUFFE

En direct de la Comédie-Française, salle Richelieu

En quête de perfection chrétienne, le riche Orgon a recueilli chez lui le dévot Tartuffe pour qu'il guide toute la maisonnée. Mais ce dernier s'éprend de l'épouse de son hôte.

Ballet

Dimanche 23 janvier à 16 h

JOYAUX

Durée : 2h20

A Paris, l'émeraude, à New York, le rubis et à Saint-Petersbourg, le diamant. Ces trois tableaux scintillants, accompagnés par les musiques de trois compositeurs essentiels.

Opéra

Samedi 29 janvier à 18 h 55

RIGOLETTO

De Giuseppe Verdi (3h26)

Lors d'un bal costumé, le bouffon Rigoletto humilie des invités victimes des manœuvres du duc de Mantoue, séducteur sans vergogne. Pour lui faire payer ses moqueries, les ennemis de Rigoletto entreprennent de capturer sa fille Gilda, qu'ils pensent être sa maîtresse.

Les ventes de la galerie de Chartres

Samedi 15 janvier à 14 h

Vins et alcools

Samedi 22 janvier à 14 h

Tableaux - mobilier - objets d'art du XVIII^e au XX^e siècle

Samedi 29 janvier à 14 h

Livres anciens et modernes

Galerie de Chartres

Chapelle Sainte-Foy

7 bis, rue Colin-d'Harleville

Informations

ivoire-chartres.com

interencheres.com

chartres@galeriedechartres.com

02 37 88 28 28

Spectacle de la compagnie Comme Si C'était Vrai

Pour son traditionnel spectacle annuel, la compagnie chartraine Comme Si C'était Vrai a choisi un classique de la comédie de boulevard, *J'y suis, j'y reste*, de Jean Valmy et Raymond Vincy.

Vendredi 21 janvier à 20 h 30

La Citadelle,

siège de l'association

C'Chartres Médiévale

52, rue du Maréchal-Leclerc

Lucé

02 34 40 11 90

Samedi 5 février à 20 h 30

et dimanche 6 février à 15 h

Salle Doussineau

10, rue Maurice-Hallé

02 37 23 41 42

Tarif : 12 €

Réservations

Commesicetaitvrai.chartres@gmail.com

06 78 85 30 45

Exposition et cours de cuisine au Grand Monarque

Du 1^{er} janvier au 31 mars, le dessinateur chartrain Alain Bachoffer expose ses dessins du patrimoine eurélien dans le hall d'entrée de l'hôtel Grand Monarque et dans la salle de la brasserie La Cour.

Vernissage le samedi 15 janvier à 11 h

Par ailleurs, comme chaque année, les chefs Romain Baudron et Jérôme Bellegueille vous proposent un programme de cours de cuisine très conviviaux dans l'atelier du Grand Monarque.

Mercredi 12 janvier de 15 h à 17 h

30 : Le salé : civet et daube

Mercredi 26 janvier de 15 h à 17 h

30 : Le sucré : tarte au citron

Atelier du Grand Monarque

11, rue Gabriel-Péri

Réservations au 02 37 18 15 15

Projection et conférence aux Enfants du Paradis

Dans la nuit du 6 au 7 janvier, l'Éthiopie chrétienne est en émoi pour fêter Noël, appelé là-bas « Genna ». Dans les semaines qui précèdent, les pèlerins se mettent en marche des quatre coins du pays pour rejoindre Lalibela, la Jérusalem éthiopienne, où cette fête de Noël est la plus grandiose. Passionnés de grande randonnée, Frédéric Furnelle et Olivier Bourguet ont décidé d'accomplir ce pèlerinage en marchant pendant vingt-trois jours à travers des paysages somptueux. Bien qu'agnostiques, ils ont été ébranlés par la spiritualité ambiante.

Ethiopie, au cœur de l'Abyssinie

Vendredi 28 janvier à 14 h 30

Les Enfants du Paradis

Solution du		C		S	A		R	T	L
mois de	N	A	T	I	V	I	T	E	
décembre	A	L	I	M	E	N	T	E	S
2021		E	R	A		A		N	I
	I		M		N	E	G	O	C
	E	N	C	O	R	D	E	R	
		N	O	U	E	R		E	V
	S	O	L	S	T	I	C	E	
	E	C	O	S	S	E	E	S	
	C	E	N	E		R	P		
		N	I		A	D	E	P	
	E	T	A	B	L	E	S		
	V	S	L		L		L	E	S
	I		E	L	E	A		U	S
	A		S	Y	L	V	E	S	T
	N	O		M	U	E	T	T	E
		S	A	P	I	N		R	S
	R	A	C	H	A	T		A	M
	U	S	E	E	S		N	I	C

TRIBUNE CHARTRES ÉCOLOGIE

FACE AUX DÉRIVES IMMOBILIÈRES, ENSEMBLE, DÉVELOPPONS DES MOYENS D' ACTIONS

La Ville de Chartres connaît, depuis quelques années, une explosion du nombre de permis de construire déposés pour des logements collectifs. Des immeubles de 3 ou 4 étages remplacent des maisons, entraînant souvent l'incompréhension des riverains soudainement privés de vue ou d'ensoleillement et la disparition d'importants espaces boisés et paysagers au cœur des quartiers.

Cette densification diffuse de la ville n'est pas maîtrisée, à cause d'un document d'urbanisme (le PLU) clairement mauvais, élaboré par l'équipe de la majorité. M. Gorges et son équipe, se servent du PLU comme d'un outil de destruction massive des qualités de la ville et de ses quartiers. Cette forte densification se traduit quotidiennement par de graves difficultés de circulation et de stationnement, mais aussi par l'amplification des risques (inondations, canicules) liés à la bétonisation. Les maisons et leurs jardins disparaissent dans tous les quartiers et les immeubles sont érigés au-dessus d'une dalle abritant les parkings. On stérilise la ville.

Ces 5 dernières années, les chiffres de l'INSEE parlent d'eux-mêmes : 20 maisons en moins et 1 000 appartements en plus dans notre ville. Les conséquences démographiques liées à cette politique : les familles quittent Chartres pour sa périphérie, à la recherche de maisons avec jardin. Seuls 17 % des logements chartrains abritent encore des couples avec enfants, et parallèlement, le vieillissement de la population s'accroît en atteignant des proportions vraiment inédites : la part des personnes âgées de plus de 60 ans est passée de 22 à 28 % en 10 ans.

Favorables à des solutions de densification douce, nous avons proposé, à plusieurs reprises mais sans succès, la révision du PLU pour réduire les possibilités de densification excessive dans les quartiers, protéger ce qui peut encore l'être et cibler des projets d'habitat sur des sites urbains à renouveler tels que d'anciennes friches, des bâtiments vétustes, etc... La majorité préférant continuer le massacre de la ville, favorisant une prédation immobilière débridée aux conséquences environnementales et sociales dangereuses.

Où est l'intérêt général ?

C'est pour répondre aux sollicitations des Chartains que l'association Chartres Écologie a organisé une conférence intitulée « Jardins en sursis » le mois dernier au Lycée Jehan-de-Beauce. Les échanges avec les nombreux habitants présents ont permis de développer des pistes d'action pour mieux connaître et freiner ce processus.

Un outil est créé, en ligne sur notre site chartresecologie.fr : il s'agit d'une carte dynamique et collaborative de notre ville. Cette carte référence les projets immobiliers d'envergure autorisés par la majorité. Nous vous invitons à la découvrir, et à participer à la compléter au fur et à mesure de l'affichage des autorisations d'urbanisme près de chez vous. Le magazine Votre Ville n'informant plus des permis de bâtir accordés comme il le faisait auparavant, nous nous substituons à lui...

Dès lors que ces projets vous impactent ou dénaturent fortement des jardins et espaces verts, nous vous invitons à prendre contact avec nous. Ensemble, nous trouverons des solutions, nous partagerons les compétences et les moyens d'action qui ont fait leurs preuves dans certains cas, pour assurer une évolution urbaine plus sereine et ainsi préserver votre cadre de vie.

Très belle année 2022 à vous !

**Quentin GUILLEMAIN, Brigitte COTTEREAU,
Jean-François BRIDET, Olivier MAUPU**
[chartresecologie.fr / contact@chartresecologie.fr](http://chartresecologie.fr/contact@chartresecologie.fr)

TRIBUNE CHARTRES À GAUCHE

ROUTES OU AUTOROUTES : BIENS PUBLICS OU PROFITS PRIVÉS ?

La RN 154 traverse l'Eure-et-Loir du Nord au Sud, à partir de l'Eure jusqu'au Loiret et à l'autoroute A10 : l'achèvement de son passage à 2x2 voies, quelques kilomètres, est une nécessité pour la sécurité. Or l'actuel projet, initié en 2002, de la transformer en autoroute payante privée pose des problèmes techniques, écologiques et financiers. Ce projet a été déclaré d'utilité publique le 5-07-2018 pour une mise en service en 2027. Cependant les oppositions sont nombreuses pour plusieurs types de raisons.

Mobilité et sécurité

Le nombre d'échangeurs sera réduit et l'A154 n'irriguera pas le territoire comme le fait la N154 actuellement. Les automobilistes devront utiliser les routes de remplacement avec des complications d'itinéraires, un trafic augmenté, des temps de déplacements allongés, une sécurité remise en cause.

Coût pour les usagers et les collectivités

Une autoroute n'est pas gratuite. Les tronçons (gratuits) à 2x2 voies ont déjà été payés par les deniers publics, donc l'impôt ; les transférer au concessionnaire reviendrait à les faire payer deux fois aux usagers contribuables. Tous les Euréliens ne pourront pas payer au quotidien la charge supplémentaire du péage. Et malgré la concession privée, les collectivités locales, l'agglomération, le département, devront subvenir à l'équilibre financier de cette autoroute par des dizaines de millions d'euros, au détriment des actions sociales.

Environnement

La coulée verte de l'Eure, une réussite, est mise en avant régulièrement dans les publications de la ville et de l'agglomération pour ses attraits. Même le très officiel Projet d'aménagement et de développement durable de la communauté de communes insiste pour « valoriser la vallée de l'Eure comme espace de qualité » en confortant son rôle de « poumon vert ». La mise en concession autoroutière de la nationale 154 et du contournement Est de l'agglomération chartraine par un aqueduc est en contradiction avec cet objectif. L'environnement sera indéniablement dégradé : perte de terres agricoles (400 hectares), risques de pollution de la nappe phréatique et de l'air, atteintes à la biodiversité.

De plus l'autoroute passerait entre Champhol et Saint-Prest, à proximité de Gasville-Oisème, de quartiers résidentiels et du collège de 600 élèves.

Démocratie

Des habitants et des maires sont de plus en plus nombreux à s'opposer à ce projet. Plus de 5 000 signatures ont permis de saisir le Conseil économiques social et environnemental régional. D'autres choix sont possibles : travailler à une complémentarité des modes de déplacement pour renforcer l'offre publique ; restaurer la ligne ferroviaire (Rouen-Dreux-Chartres-Orléans) pour les voyageurs comme pour les marchandises afin de redonner à notre département sa vocation de carrefour. L'association MOB 28 fait connaître des projets alternatifs. Par la voix de sa représentante elle affirme : « La route gratuite est le reflet de la solidarité nationale. Grâce à l'impôt de tous, on offre la sécurité routière à tous. » Nous vous adressons nos meilleurs vœux pour un 2022 plus juste, plus solidaire et plus démocratique.

**Jacqueline MARRE jacqueline.marre@ville-chartres.fr
Boris PROVOST boris.provost@ville-chartres.fr**

**UN PLAN DE CIRCULATION
QUI NE FAIT PAS L'UNANIMITÉ !**

Nous espérons que vous avez passé de très belles fêtes de fin d'année et que vous avez pu profiter de vos retrouvailles, en famille et avec vos proches.

Merci aux soignants qui ont été fortement mobilisés pendant cette période, avec un afflux de patients non vaccinés. La vaccination est notre meilleure protection et nous vous encourageons à recevoir votre rappel, si vous ne l'avez pas déjà fait.

Depuis décembre, nombreux sont ceux qui ont bénéficié de dispositifs nationaux pour faire face au contexte de hausse des prix : prime inflation, prime de Noël, chèque énergie. Au 1er janvier, de nouveaux dispositifs entrent en vigueur : augmentation du SMIC de 0,9 % ; revalorisation des pensions de retraite du régime général de 1,1% ; baisse de la taxe d'habitation avant suppression totale en 2023 (...) Nous saluons ces dispositifs nationaux, qui viennent s'ajouter à la baisse inédite de 50 milliards d'euros d'impôts au cours du quinquennat et qui permettent d'améliorer réellement le pouvoir d'achat.

À l'occasion de cette première tribune de l'année nous souhaitons alerter sur un sujet local concret : les problèmes de circulation à Chartres.

De multiples changements ont été engagés en matière de circulation ces derniers mois à Chartres : passage à 30 km/h, suppression de feux de signalisation, passage à sens unique. La volonté de sortir du tout voiture et de réduire les émissions de CO2 est louable. Mais dans les faits, ces changements suscitent des problèmes de congestion aux heures de pointe, avec des temps de trajet qui s'allongent considérablement et de fortes nuisances pour les riverains.

Nous rejoignons les interrogations de nombreux Chartrains qui nous interpellent : le plan de circulation à l'échelle de la ville est-il aussi efficient qu'il le devrait ? Les offres alternatives de circulation douce et de pistes cyclables sont-elles suffisamment étoffées pour les déplacements du quotidien ? L'offre de transports en commun est-elle suffisamment dense et couvre-t-elle effectivement l'ensemble des secteurs et des quartiers ? Nombre d'entre vous alertent, à juste titre, sur le manque d'offre de transports en commun pour accéder à certains pôles importants de la ville, comme par exemple au Jardin d'entreprises.

Il reste du chemin à parcourir pour atteindre l'objectif d'une ville apaisée. Nous demandons aux élus de la majorité municipale de ne pas balayer d'un revers de la main les critiques, d'entendre les questions légitimes des Chartrains et d'agir pour y répondre.

Nous vous souhaitons une excellente année 2022.

M. Gaël Garreau
gael.garreau@ville-chartres.fr

Mme Virginie Chauvel
virginie.chauvel@ville-chartres.fr

M. Fabien Standaert
fabien.standaert@ville-chartres.fr

Réseaux Sociaux :
FB: facebook.com/gael.garreau.1
Instagram: instagram.com/osonschartresautrement

**À TOUS, BONNE ANNÉE 2022!
VOILÀ LE MESSAGE ESSENTIEL !**

Pour le reste, les derniers conseils municipaux de l'année écoulée doivent nous interroger. Nos oppositions, les socialo-communistes, les écolo-gauchistes et les supporters de l'actuel pouvoir (sauf quand leur gouvernement favori décide de lancer l'A154...) multiplient les critiques à notre égard. Pas surprenant.

Sauf qu'en cette période de vœux, nous souhaitons leur offrir l'occasion de vivre mieux leurs contradictions...

À nos marxistes canal historique, une première devinette : sachant que la gratuité n'existe pas, car au bout du compte il y a toujours quelqu'un qui paie, la plupart du temps le contribuable, comment pouvez-vous la proposer sans cesse et à tout propos ? Les cantines scolaires par exemple : un repas coûte entre 7,50 et 8 euros. Comme nous n'avons pas détruit la politique familiale municipale (à la différence de votre référence François Hollande) les parents paient le repas de leurs enfants à la cantine selon leurs revenus, et pour les plus modestes 0,83 euro seulement... À combien évaluez-vous la dignité d'une famille ?

Aux supporters de l'actuel pouvoir. Ces magiciens qui ont supprimé la taxe d'habitation (que les 30 % les plus modestes ne payaient pas à Chartres), pour la remplacer par des taxes sur les carburants que tout le monde paie au même taux, mais passons. Les Gilets jaunes vous l'expliqueront. Vous remettez en cause notre politique de la ville « apaisée », il y aurait trop de sens uniques... Un petit problème d'arithmétique : vous êtes dans une rue de 6 à 10 mètres de large. Comment faites-vous cohabiter des trottoirs larges sécurisés, 1 piste cyclable, du stationnement... et 2 voies de circulation ? Attention ! Vous n'avez pas le droit de repousser les murs des maisons riveraines. Vous avez 2 heures !

Au tour des écolo-gauchistes. Évitez les fausses querelles : la municipalité ne produit pas de foie gras, compte 11000 arbres vivants pour 2 morts et encore pendant 3 semaines seulement chaque année. Certes nous soutenons l'aérodrome et ses aéro-clubs mais certains sont des planeurs.

Question : vous proposez de limiter la densification urbaine, et en même temps, vous ne voulez pas que la Ville s'étende sur des terres agricoles. Que faites-vous des nouveaux habitants qui veulent s'installer à Chartres ? Pour vous aider : vos amis experts (les seuls qui ont le droit à la parole, à vous entendre) conseillent à la ministre du Logement d'interdire les maisons individuelles avec jardin, que vous prétendez défendre ici. Précision : le jury n'acceptera pas votre réponse habituelle : « Monsieur le maire, vous n'êtes pas dans le sens de l'Histoire ! » Plagiat ! Elle a déjà été utilisée par les Soviétiques en leur temps. Et ils ont mal fini...

Enfin, si vous séchez, question de rattrapage. Que pensez-vous de l'adage suivant : « l'écologie atteint sa limite quand elle attende au bonheur de l'Homme ». Vous avez la vie pour répondre.

Les élus de la majorité municipale

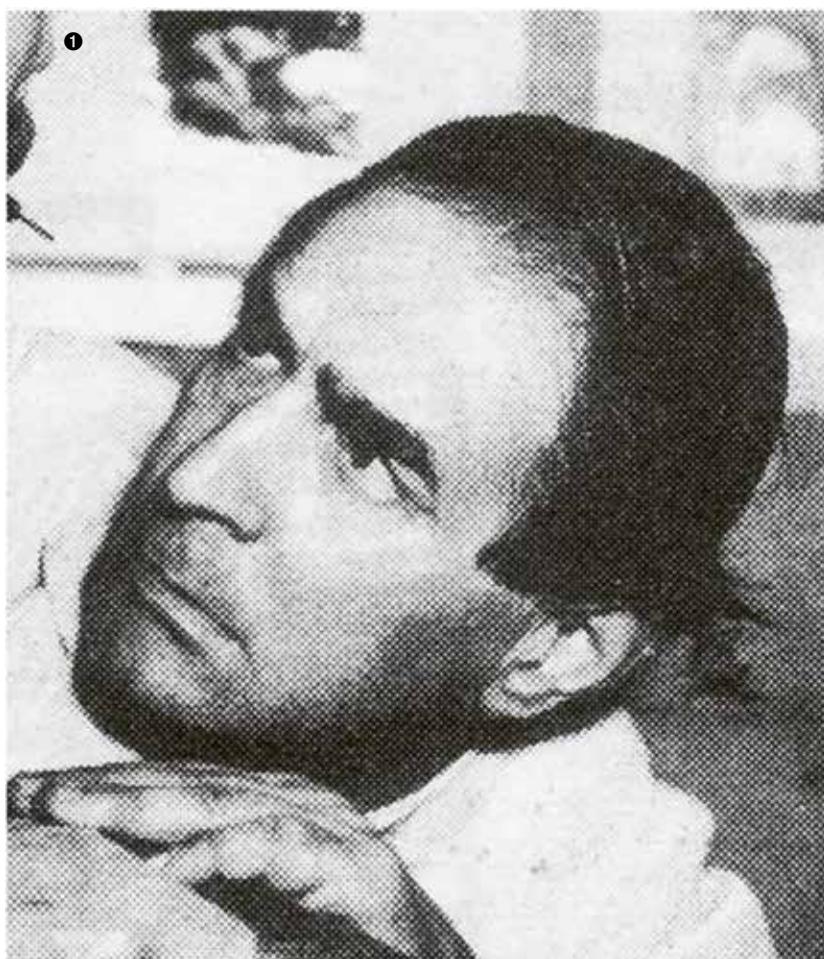
La Bonne adresse

Rue Alberto-Cappabianca

Les artères chartraines présentées jusqu'à maintenant dans ces pages affichaient toutes un âge vénérable (pour le moins) au grand désespoir de celles et ceux qui habitent les quartiers « neufs ». Mais rien n'est impossible...

La rue Alberto-Cappabianca (il va falloir sortir le plan) existe depuis la délibération du Conseil municipal en date du 8 novembre 1979. Rue en arc de cercle, où les 61 numéros, dont peu ont pignon sur rue, sont nichés au calme, au fond d'impasses, comme des petits villages donnant sur l'axe principal.

Alberto Cappabianca ^❶, comme son nom l'indique, est d'origine italienne. Il est né aux environs de Rome, en 1881, dans une famille de sculpteurs, tradition qu'il fera perdurer. Au début du XX^e siècle, attiré par Paris, il y rencontrera le propriétaire du château des Boissières à Lèves. Engagé dans la légion garibaldienne pour combattre aux côtés de la France, en Argonne notamment, il y sera blessé et recevra la Légion d'honneur. Il reviendra chez nous, pour



y épouser Raymonde Tribout (1902-1994) de 21 ans sa cadette. Après la Seconde Guerre mondiale, le couple viendra définitivement s'installer à Chartres. Traces chartraines, les deux courriers illustrés sont un

petit résumé, puisque l'un est adressé à son atelier ^❷ (rue du docteur-Baudin), l'autre à son domicile ^❸ (rue Saint-Pierre) où son épouse tenait un petit commerce d'alimentation. En tant que consul d'Italie, mais



aussi admirateur de Dante, Alberto Cappabianca sera un des artisans de la préparation du jumelage entre Chartres et Ravenne, en 1957...

Les œuvres de l'artiste sont nombreuses, et visibles, à Chartres et dans l'agglomération. Citons le monument aux morts de Lèves 4, la statue de Saint Gilduin en l'église Saint-Pierre 5, une statue de Saint



Jean-Baptiste dans l'église du même nom à Rechèvres, de très nombreux médaillons-portraits (plâtre de Dante à la médiathèque L'Apostrophe,



bronze de Monseigneur Harcouët à l'église Saint-Pierre). Ce personnage discret est inhumé (avec son épouse) dans le carré 24 du cimetière Saint-Chéron, sous une simple dalle de marbre gris. Seule l'inscription « statue » à la suite de son nom rappelle bien brièvement au passant qui il était.

Pour prolonger ces propos, je signalerai l'existence d'un article paru en 1984 dans le Bulletin de la société archéologique et de quelques œuvres dans des propriétés chartraines. Sans oublier une vente à la galerie de Chartres en octobre 1984, au cours de laquelle ont été dispersées des œuvres demeurées dans son atelier.

**À CELLES ET CEUX
QUI Y VIVAIENT, Y VIVENT
ET Y VIVRONT,
BONNE ANNÉE 2022...
ET À VOUS LECTEURS
ÉGALEMENT !**

Jean-François RESSORT

En janvier sur Chartres TV!



Pasteur, les moutons et le vaccin

Comment, au début des années 1880 dans deux fermes des alentours de Chartres, Louis Pasteur a vaincu la fièvre charbonneuse du mouton en mettant au point le processus de vaccination.



Les coulisses de Novo Nordisk

Une visite du site de production chartrain de Novo Nordisk, entreprise pharmaceutique danoise leader mondial du traitement contre le diabète.

et aussi...

Allez les vers !

Deux agriculteurs vantent les bienfaits du « no labour » et de l'agriculture de conservation.

Une légende du Far West aux Grands-Prés

Le grandiose Wild West Show de Buffalo Bill a fait halte à Chartres en juin 1905.

Incroyables talents du bâtiments

Portraits de deux « Meilleurs apprentis de France », issus du CFA de Lucé.

Victor Ishiy

Portrait du pongiste brésilien d'origine japonaise Victor Ishiy, membre du C'Chartres Tennis de table.



chartresTV.fr



Application Chartres TV
disponible sur Google Play
et Apple Store

Ce mois-ci - grille 137 - Janvier

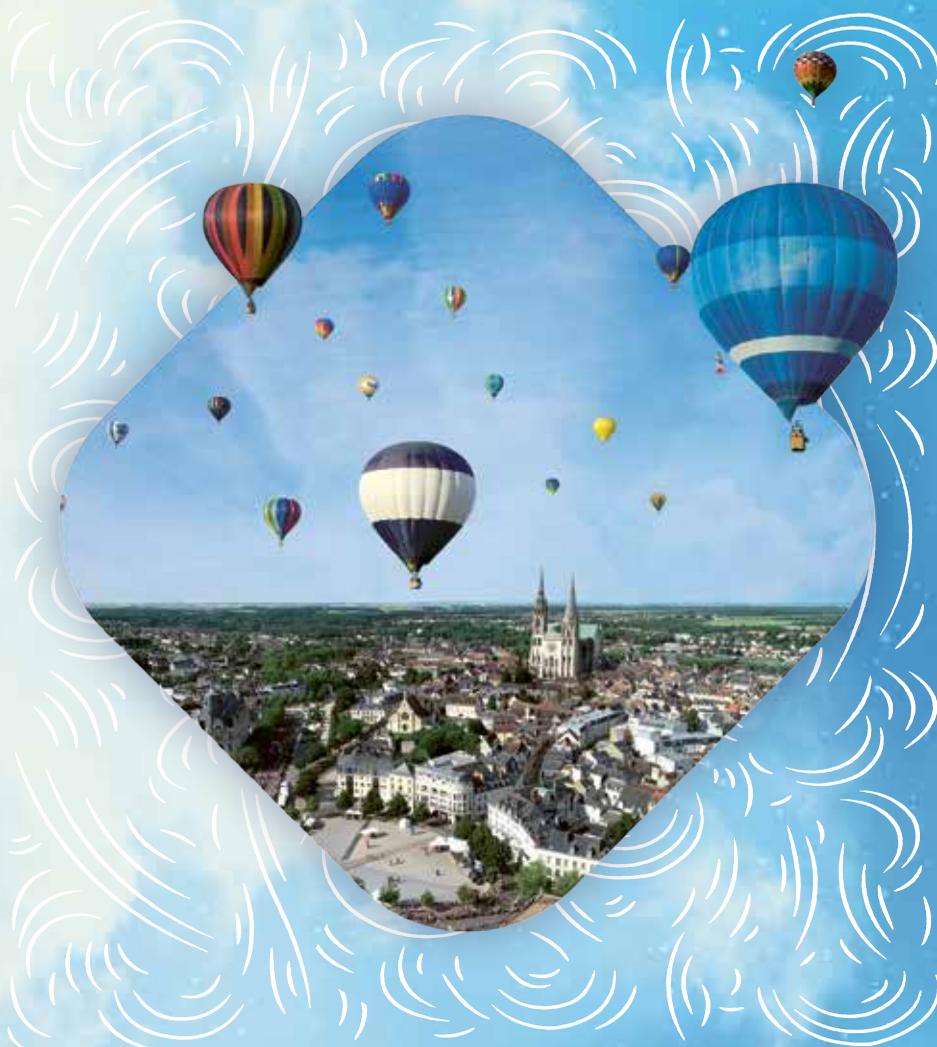


		Avocat né le 21 du mois Il est d'ici		Petit cours Possessif Le plus âgé		Impérativement Filet d'eau		
							Vient de rire	
							Feras plaisir	
							Champion Petit patron C'est rien	
Prénom			Syndicat					Lie
Fête les rois			Nettoyais					Fété le 22
Le cinquième			Province					Issu
		Police des armées Inventait				Écrète Chevalier Note		
			Adora					Travail obligatoire Filtre
			Équipera					
		Adresse Lentement Pratique						Crème aux amandes
Ce jour								
À base de pluvier			Pour Louis Hémon		Remet sur pieds Démonstratif		Boulot	
			Lettres de change !!!				Pour l'an neuf	
								Petit Monsieur Pionce
Négation Port Payé Freinerait			Très court	Observa				
		Grande école		Pareil				
						Soin en désordre Turbina		
							Désert de pierres	
					Grand et vieux vélo			
Tranquille	Des stères							Seul
Suit Gene... le 3	Fin du covid							
		En direction Lui ou la poule ?	Exhalé					
			Imposa				Le tien	Envers de 3,14 Mesure jaune
				Imbécile		Danse		
				Préfixe égal		Âge		
	Œuvre							
	Quidam							
				S'offrent le premier		« VOTRE VILLE » Janv. 22		Bordure
				Pronom				
	Collectionne les fèves							
	Dans							©JFR Nov. 2021

Les définitions sur fond jaune se rapportent précisément au thème ou à Chartres.

Jean-Pierre Gorges
et le Conseil municipal
vous présentent leurs meilleurs vœux

CHARTRES 2022



**COMME UN VŒU DE
LIBERTÉ**

Voir et partager les vœux sur
voeux.chartres.fr



CHARTRES